

Date de dépôt: 29 janvier 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2004

Mesdames et
Messieurs les députés,

PRÉAMBULE

Le présent rapport de gestion 2004 sur les HES à Genève s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article 39 de la loi cantonale sur les hautes écoles spécialisées qui permet au Grand Conseil d'exercer son contrôle parlementaire « en prenant connaissance, chaque année, de rapports du Conseil d'Etat portant, entre autres, sur les objectifs stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2, leur budget, le montant des contributions cantonales et les plans de développement des écoles genevoises de la HES-SO et de la HES-S2 ». Le même article 39 précise à son alinéa 2 que « dès la mise en place par les cantons concordataires d'une commission de contrôle interparlementaire, le rapport annuel du Conseil d'Etat peut être remplacé par un rapport du comité stratégique de la HES-SO et de celui de la HES-S2, complété par le Conseil d'Etat de considérations sur les écoles HES et sur les résultats de l'application du concordat et de la convention pour le canton. »

Ainsi, par ce document, notre Conseil précise et complète, sous l'angle genevois le Rapport annuel 2004 établi par la HES-SO. Pour faciliter la compréhension de l'évolution structurelle des Hautes écoles spécialisées et des principaux axes de leur activité, ce rapport de gestion couvre deux années académiques, à savoir : 2003-2004 et 2004-2005. Il fait donc référence à certains faits considérés comme marquants et survenus à la fin de l'année scolaire 2004-2005, soit en juillet 2005. Cela explique que, dans la rédaction de ce texte, on utilise l'appellation HES-SO indifféremment pour désigner les domaines de formation dépendant de la HES-SO et de la HES-S2. En effet,

les Comités directeurs des deux réseaux intercantonaux ont décidé, en 2004, de regrouper les deux réseaux en un seul ; bien que l'aboutissement du processus de convergence ainsi mis en œuvre ne soit prévu que pour 2007-2008, par la signature d'une Convention unique commune, l'usage d'une seule appellation s'est déjà institué.

Une liste des abréviations jointe à ce document permettra de comprendre rapidement le sens des abréviations qui s'y trouvent (cf annexe 9).

En revanche, les comptes présentés dans ce rapport sur la gestion des HES portent uniquement sur l'année civile 2004. Ils sont présentés de manière séparée pour la HES-SO et la HES-S2, l'École supérieure des beaux-arts apparaissant sur les mêmes tableaux que les écoles HES-SO.

Quant au rapport d'activité 2004 de la HES-SO, il figure comme première annexe au présent document.

Table des matières

Préambule

I. Repères 2004

I.1 Les modifications de la législation

I.1.1 Au plan fédéral

I.1.2 Au plan intercantonal

I.1.3 Au plan cantonal

I.1.4 Contrôle interparlementaire

I.2 Faits marquants pour les écoles genevoises

I.2.1 La mise en place des domaines de formation

I.2.2 La réforme de Bologne

I.2.3 Le statut du corps enseignant

I.2.4 La reconnaissance de la musique

I.2.5 Synergies inter-écoles

II. Acteurs et missions

II.1 Personnel et étudiant-e-s HES

II.1.1 Etudiant-e-s HES

II.1.2 Personnel HES

II.2 Missions

II.2.1 Mise en place d'instituts de recherche appliquée

II.2.2 Formation continue et cours postgrades

II.2.3 Partenariat avec l'Université de Genève

III. Perspectives

III.1 La formation à l'horizon 2005- 2008

III.1.1 nouveau calendrier académique

III.1.2 mise en place des master

III.2 Le fonctionnement de la Haute école de Genève 2005-2008

III.2.1 Bâtiments

III.2.2 Rôle des organes de la Haute école de Genève

III.2.3 Principaux chantiers ouverts

Conclusion

I. REPÈRES 2004

I.1 Les modifications de la législation

I.1.1 Au plan fédéral

La loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, du 6 octobre 1995, a fait l'objet de modifications, déposées en décembre 2002 déjà et votées décembre 2004. Elles sont entrées en vigueur le 5 octobre 2005.

Les six axes prioritaires de cette révision ont été:

- l'élargissement du champ d'application de la loi aux domaines santé, social, musique, arts de la scène et autres arts, psychologie et linguistique appliquée;
- la réglementation des conditions d'admission, en renforçant le système dual et en considérant la maturité professionnelle comme principale voie d'accès aux HES;
- la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne et du Communiqué de Prague, en introduisant la formation à deux niveaux (bachelor et master);
- la création d'une base légale pour un système d'accréditation et d'assurance-qualité;

- la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, et les organes responsables des hautes écoles spécialisées, en renforçant l'autonomie de celles-ci;
- le maintien d'un financement restrictif pour les domaines santé-social, arts des hautes écoles spécialisées.

Par ailleurs, les ordonnances d'application de la loi fédérale ont, elles aussi, fait l'objet de modifications en avril 2005, pour une entrée en vigueur au 5 octobre 2005 également.

1.1.2 Au plan intercantonal

Afin de poursuivre le fonctionnement de l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) existant depuis 1999 et s'achevant en 2005, la conférence des cantons signataires a soumis un nouvel accord valable dès 2005 et non limité dans le temps. A Genève, il a fait l'objet d'un vote d'adhésion du Grand Conseil le 2 décembre 2004.

Ainsi se maintient le système de répartition des charges financières entre les hautes écoles spécialisées d'accueil des étudiant-e-s d'une région suisse autre que la Suisse occidentale, et les cantons de domicile de ces derniers.

1.1.3 Au plan cantonal

C'est le 11 juin 2004 que le Grand Conseil a voté les modifications portées à la loi sur l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux statuts des fondations de droit public qui exploitaient les filières de formation des domaines santé-social, modifications déposées en octobre 2002.

En effet, depuis 2001, le réseau intercantonal romand de filières d'études dans la formation au travail social et aux professions non médicales de la santé s'était constitué au travers de la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2).

Par le vote du 11 juin 2004, le Grand Conseil a ainsi finalisé l'intégration au sein du dispositif genevois de l'Ecole supérieure des beaux-arts et des filières genevoises de formation du domaine santé-social du réseau intercantonal de la HES-S2.

En réunissant à la Haute école de Genève l'Ecole supérieure des beaux-arts et des écoles rattachées à des réseaux intercantonaux différents (HES-SO et HES-S2), la loi – intitulée désormais loi cantonale sur les hautes écoles spécialisées – reflète la ligne de convergence intercantonale qui consiste à regrouper les deux réseaux en un seul.

1.1.4 Le contrôle interparlementaire

Prévu dans la convention intercantonale instituant la HES-S2, le contrôle parlementaire a fait l'objet d'un texte spécifique pour la HES-SO, postérieur au concordat instituant celle-ci.

L'adhésion à un texte finalisé a été soumise aux cantons HES-SO signataires et Genève l'a votée le 28 février 2003, les autres cantons signataires en ont fait de même, en fonction de leur propre procédure. La date formelle d'entrée en vigueur de la convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la HES-SO est le 1^{er} janvier 2005.

Le contrôle parlementaire des HES s'exerce donc par l'intermédiaire d'une commission interparlementaire, composée de 7 députés par canton, désignés par leurs Grands Conseils respectifs ; cette commission prend ses décisions à la majorité des députés présents.

En novembre 2003, la commission interparlementaire a eu une séance inaugurale, suivie, en 2004, de trois séances à Lausanne. Le double objectif de ses travaux est :

- le contrôle *a posteriori*, soit le contrôle parlementaire du fonctionnement des institutions créées, notamment l'examen des rapports de gestion et des comptes ;
- le contrôle *a priori*, soit la participation des parlements à la phase de négociation relative à l'élaboration des conventions intercantionales.

Dans la perspective du contrôle *a priori*, la commission parlementaire sera appelée à participer à l'élaboration de la nouvelle convention intercantonale unique qui réunira dès 2008 la HES-SO et la HES-S2.

La commission interparlementaire a rendu son premier rapport (RD 551 le 11 novembre 2004), auquel il est suggéré de se rapporter.

1.2 Faits marquants pour les écoles genevoises

1.2.1 La mise en place des domaines de formation

Les 25 filières HES genevoises, comme celles des autres cantons de la HES-SO (au total 39) se sont progressivement regroupées au cours de l'année 2004, en domaines de formation, selon le modèle de développement approuvé par la Confédération fin 2003. Le domaine de formation fédère les compétences de différentes écoles et permet de mettre en place des plans d'études harmonisés, compatibles avec le modèle de Bologne. Genève dispense des formations dans les neuf domaines de HES-SO : construction et environnement, chimie et sciences de la vie, technologies industrielles,

technologies de l'information et de la communication, économie et services, design, travail social, soins et éducation à la santé, mobilité et réhabilitation.

La Haute école de Genève étudie par ailleurs les modalités de rapprochement des filières agronomie de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et génie chimique de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, entre lesquelles existent des liens évidents ; étant donné que le génie chimique cesse d'être enseigné sous sa forme actuelle à l'Ecole d'ingénieurs au-delà de 2005, il semble opportun d'envisager sa réorganisation en concertation avec une formation proche de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier. Par ailleurs, les filières architecture du paysage et architecture de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et de l'Ecole d'ingénieurs de Genève doivent intensifier les projets communs, puisque la Confédération les a regroupés au sein d'un même domaine « Construction et environnement ». Les responsables de la formation « Gestion de la nature » de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, actuellement rattachée au domaine « Chimie et sciences de la vie » s'interrogent sur la pertinence de son intégration au domaine « Construction et environnement » avec lequel elle entretient des liens directs.

Enfin, la Haute école de travail social a collaboré avec ses homologues HES-SO à l'élaboration d'une formation HES unique en travail social, déclinée en trois orientations appelées « service social », « animation socioculturelle » et « éducation sociale ».

Les premières formations dispensées sur ce modèle débiteront à la rentrée 2006. Elles conduiront à l'obtention d'un Bachelor of arts en travail social avec mention de l'orientation choisie.

Dans le domaine du design, la Haute école d'arts appliqués a passé avec succès, fin 2004, la troisième revue des experts de la Confédération, obtenant ainsi, grâce aux progrès accomplis dans la réorganisation de l'orientation mode, style et accessoires, l'accréditation fédérale (cf. annexe 3).

La Haute école d'arts appliqués a par ailleurs réorganisé l'orientation céramique de sa filière design de produits en faisant de l'orientation céramique une option dispensée au sein d'un centre d'Expérimentation et de Recherche en Céramique Contemporaine, le CERCCO ; ce centre commun aux deux écoles d'arts genevoises, la Haute école d'arts appliqués et l'Ecole supérieure des beaux-arts, fait bénéficier les étudiant-e-s de la complémentarité entre les enseignements des deux domaines : arts appliqués et arts visuels, offrant des solutions à la mesure d'un exercice innovant de la céramique tout en garantissant la conservation d'un savoir-faire existant. Il répond aux nouveaux besoins des artistes et des designers sur la question des matériaux.

La demande de reconnaissance faite par le Conservatoire de musique de Genève et l'Institut Jaque-Dalcroze a également abouti au cours de l'année 2004 ; les détails du rapport des experts se trouvent au point I.2.4.

I.2.2 La réforme de Bologne

Les écoles genevoises ont ouvert, dès 2004, le chantier de la réforme de Bologne, qui vise à rendre les formations supérieures homogènes dans toute l'Europe et donc à favoriser la mobilité des étudiants, des professionnels, des chercheurs et des enseignants. Pour mémoire, le modèle de Bologne comporte 3 cycles : le bachelor (formation initiale de trois ans), le master (deux ans supplémentaires) et le doctorat (trois ans). Les HES assurent les deux premiers niveaux. Durant l'année 2004, les filières genevoises ont pratiquement achevé le découpage des enseignements en « modules » donnant droit à des crédits ECTS et donc à des équivalences dans les hautes écoles européennes fonctionnant selon ce modèle. Un an d'études correspond à 60 crédits, trois ans à 180. Quant à l'approche d'enseignement adoptée, elle repose davantage sur les compétences que sur les spécificités disciplinaires. Les filières du domaine santé-social ont déjà procédé à la « modularisation » de leurs formations lors de leur entrée dans le système HES.

L'ensemble du travail en cours se fait sous l'égide de la HES-SO et bénéficie pour 2004 d'un crédit d'un million de francs (cf annexe 8). Selon le calendrier commun mis au point pour les domaines de formation HES-SO, le domaine de l'économie et des services proposera le cursus bachelor en automne 2005 ; tous les autres domaines suivront à l'automne 2006.

L'introduction du modèle de Bologne ainsi que les exigences liées à la reconnaissance européenne de la profession ont incité le domaine « Construction et environnement » de la HES-SO à déposer le projet du premier **Master conjoint en architecture** de niveau universitaire, fruit d'une collaboration entre Genève et Fribourg pour la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et Berthoud pour la Haute école spécialisée bernoise. Ce projet a été accepté par la Confédération au printemps 2005 et les cours débiteront dès la rentrée académique 2005-2006.

I.2.3. Le statut du corps enseignant

Le règlement B 5 10.16 sur le statut du corps enseignant HES adopté par le Conseil d'Etat genevois en 2001 permet aux écoles d'offrir à leurs collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail en rapport avec les qualifications qui leur sont demandées et les responsabilités qu'ils assument pour accomplir les missions HES. Une nouvelle catégorie de personnel

enseignant, le corps intermédiaire HES, est formellement introduite dans le nouveau statut de manière à seconder efficacement le corps professoral HES dans l'enseignement et dans les travaux de recherche et de prestations de service.

Une commission paritaire réunissant des représentant-e-s du corps enseignant, des directions d'école et du département de l'instruction publique conduit tous les travaux liés à l'élaboration du règlement relatif au statut HES et à ses dispositions d'application.

Une phase transitoire de cinq ans est prévue pour procéder au passage du personnel enseignant sous statut HES. Le transfert des enseignant-e-s sous statut HES s'effectue selon une procédure individuelle prenant en considération tant les responsabilités confiées que les qualifications requises pour le corps professoral HES.

Pour l'Ecole supérieure des beaux-arts et les quatre écoles genevoises de la HES-SO, cette phase se termine au 30 septembre 2006. En décembre 2004, plus de 90% du corps enseignant, incluant le corps intermédiaire, sont régis par le règlement genevois relatif au personnel HES d'enseignement et de recherche.

Dès le 1^{er} janvier 2005, suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale HES, l'ensemble du personnel des fondations de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social intègre formellement le personnel de l'Etat de Genève. C'est à cette date que le personnel enseignant de ces deux écoles peut également être transféré sous statut HES. La phase transitoire les concernant est ainsi prévue jusqu'au 31 décembre 2009. Plus de 90% du personnel enseignant issu des deux fondations est d'emblée transféré sous le nouveau statut, avec effet au 1^{er} janvier 2005. A l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi cantonale, le personnel des trois filières HES issues du Centre de formation professionnelle santé-social (DIP) a intégré la Haute école de santé ; ce personnel est par contre transféré plus progressivement au nouveau statut en utilisant la phase transitoire de cinq ans.

Pour le domaine de la musique, les travaux préparatoires se dérouleront entre 2005 et 2006 en sous-commission paritaire, avec des représentant-e-s des directions, du personnel enseignant et du département, pour préparer les conditions du transfert du corps enseignant sous statut HES.

La formation didactique du corps professoral HES est acquise en cours d'emploi dans le cadre du temps de perfectionnement professionnel inclus dans leur charge de travail, conformément aux directives HES-SO et à la Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées. En décembre 2004, nous relevons que près de 60% des membres du corps professoral possèdent les

qualifications didactiques requises. Ce chiffre relativement modeste s'explique notamment par le renouvellement du corps professoral et l'engagement de nouveaux et nouvelles enseignant-e-s qui doivent encore acquérir la formation didactique durant les trois premières années de leur engagement.

1.2.4 La reconnaissance de la musique

Le domaine de la musique s'intègre, à l'automne 2005, dans l'offre de formation de la HES-SO, et propose cinq voies de formation aux étudiants:

- enseignement musical (instrumental et vocal) ;
- interprétation/performance ;
- musique à l'école (et musique d'église) ;
- direction (d'orchestre et de chorale) ;
- domaines particuliers (théorie, composition).

Les formations dispensées par le Conservatoire de musique de Genève font l'objet, depuis la fin de l'année 2004, d'une reconnaissance officielle par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et les diplômes délivrés par cette institution figurent dorénavant au registre des diplômes reconnus (cf. annexe 4). Les experts mandatés pour examiner la filière d'enseignement instrumental et vocal de l'Institut Jaques-Dalcroze ont jugé « remarquable » la qualité de cette formation mais, pour des raisons structurelles liées à la taille de la filière (24 étudiant-e-s) ne lui ont pas encore accordé la reconnaissance fédérale. Cette accréditation exige en effet que l'on intègre l'ensemble des filières professionnelles de la musique au sein d'une même institution.

1.2.5 Synergies inter-écoles

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées adoptées par le Grand Conseil en juin 2004, l'ensemble des formations HES genevoises sont fédérées en un établissement cantonal nommé Haute école de Genève ; celle-ci accueille aussi l'École supérieure des beaux-arts et se prépare à intégrer les formations du domaine de la musique.

Les écoles genevoises regroupées au sein de la Haute école de Genève collaborent dans une perspective interdisciplinaire. C'est ainsi qu'au printemps 2004 déjà, la Haute école de Genève a lancé le processus devant aboutir à une collaboration de grande envergure entre 10 filières de formation

et les organisateurs du Paléo Festival Nyon, pour le 30^{ème} anniversaire de la manifestation (19-24 juillet 2005). Cette collaboration vise à créer des liens pédagogiques entre les filières au travers de groupes de réflexion et d'ateliers communs dont le résultat permet d'enrichir la formation dispensée dans diverses filières.

II. ACTEURS ET MISSIONS

II.1 Personnel et étudiant-e-s HES

II.1.1 Etudiant-e-s

En constante progression à Genève comme dans l'ensemble de la HES-SO, (voir tableau ci-dessous), le nombre d'étudiant-e-s de la Haute école de Genève a atteint un total de 2'534.5 au 15 novembre 2004 pour la partie HES-SO (moyenne pondérée selon la méthode prescrite par l'OFFT¹). Il ressort de l'évolution entre 2003 et 2004 que les sciences de l'ingénieur qui comptaient traditionnellement le plus d'inscrit-e-s arrivent aujourd'hui à maturité. De leur côté, les arts appliqués enregistrent une croissance des effectifs de 15%, deuxième hausse parmi les écoles genevoises après l'Ecole d'ingénieurs de Lullier (+19% toutes filières confondues). La filière architecture du paysage enregistre en effet une hausse de 37% entre 2003 et 2004, qui confirme l'intérêt des étudiant-e-s pour les « filières vertes »; pour satisfaisante qu'elle soit, cette hausse pose des problèmes de locaux importants (cf III.2.1), nouveaux bâtiments des écoles genevoises). La filière économie d'entreprise de la Haute école de gestion enregistre également une forte progression de ses effectifs avec l'arrivée de 50 nouveaux étudiant-e-s en 2004 par rapport aux effectifs de 2003 : étant donné le nombre important des étudiant-e-s dans cette filière, l'augmentation semble moins nette en pourcentage (+21%).

¹ Moyenne calculée avec une pondération selon le modèle suivant pour 2004 :

- effectifs au 15 novembre 2003 multipliés par 3

- effectifs au 15 mai 2004 multipliés par 6

- effectifs au 15 novembre 2004 multipliés par 3

Total divisé par 12

Filières d'études HES-GE (moyenne pondérée OFFT)	2001	2002	2003	2004	Variation 2003-2004
Architecture	64.75	70.75	81.75	77.25	-6%
Génie civil	26.25	26.75	30.25	39.25	30%
Electricité, Génie électrique	39.00	36.25	22.00	-	-
Informatique	69.25	69.75	72.25	75.00	4%
Télécommunications	61.75	55.50	65.00	79.50	22%
Microtechnique	47.00	48.00	60.00	121.25	102%
Génie mécanique	39.00	44.00	52.75	68.75	30%
Electronique	17.50	13.25	20.25	-	-
Physique appliquée	12.25	17.50	20.50	-	-
Génie chimique	32.75	40.75	49.25	41.75	-15%
Energie électrique	11.50	8.75	13.50	-	-
Total	421.00	431.25	487.50	502.75	3%
Architecture du paysage	67.00	81.00	103.75	141.75	37%
Agronomie (A) PSH	53.50	58.00	65.25	63.25	-3%
Gestion de la nature	71.00	89.75	109.00	125.50	15%
Total	191.50	228.75	278.00	330.50	19%
Economie d'entreprise	162.50	194.50	235.00	285.00	21%
Informatique de gestion	84.75	90.25	94.25	88.75	-6%
Information et documentation	111.00	126.75	128.00	118.75	-7%
Total	358.25	411.50	457.25	492.50	8%
Communication visuelle	39.50	49.00	61.00	80.00	31%
Design industriel et de produits	53.50	60.00	72.75	78.25	8%
Architecture d'intérieur	40.00	39.75	44.25	52.00	18%
Total	133.00	148.75	178.00	210.25	18%
Ecole Supérieure des Beaux-Arts (ESBA)	299.00	306.00	334.00	331.00	-1%
Soins infirmiers	-	181.00	180.00	201.50	12%
Sages-femme et hommes sages-femme	-	87.00	85.50	88.50	4%
Physiothérapie	-	81.00	79.50	77.00	-3%
Diététique	-	49.00	51.00	58.25	14%
Radiologie médicale	-	40.00	40.25	43.00	7%
Total	-	438.00	436.25	468.25	7%
Service social	-	81.00	85.50	101.25	18%
Education spécialisée	-	196.00	203.00	232.50	15%
Animation socioculturelle	-	76.00	73.00	77.25	6%
Psychomotricité	-	36.00	36.75	41.00	12%
Total	-	389.00	398.25	452.00	13%
Total HES-GE	1'402.75	2'353.25	2'569.25	2'787.25	8%
Ecole Supérieure d'Informatique de Gestion	90.00	90.00	90.00	90.00	0%

Il est à noter qu'en 2004 les filières Electricité et Génie électrique ont été intégrées à celle des Télécommunications ; par ailleurs, les filières Electronique, Physique appliquée ainsi que Energie électrique ont été absorbées dans celle de Microtechnique, ce qui explique l'augmentation spectaculaire des effectifs dans cette formation (102%).

Par ailleurs, le tableau montre qu'avant 2002 les filières de la santé et du travail social n'ont pas encore intégré le système HES.

Dans certaines formations du domaine de la santé, l'insuffisance des places de stages dans les lieux de pratique professionnelle a conduit à limiter le nombre d'étudiant-e-s admis à chaque rentrée académique. Ainsi, les formations de diététicien-ne-s, de physiothérapeutes, de sages-femmes et hommes sages-femmes, ainsi que de thérapeutes en psychomotricité constituent des « filières à régulation ». Pourtant, seul le nombre d'étudiant-e-s en physiothérapie accuse un léger recul entre 2003 et 2004, les trois autres « filières à régulation » présentant une tendance à la hausse.

Entre 2003 et 2004, la Haute Ecole de Travail Social, enregistre une progression de ses effectifs estudiantins de 13%, plus nette dans la filière service social (+18%).

Le tableau ci-dessous représente les filières d'étude qui proposent des formations en emploi. La progression montre un intérêt certain pour cette offre de formation.

Filières d'études en emploi HES-GE (moyenne pondérée OFFT)	2001	2002	2003	2004	Variation 2003-2004
Economie d'entreprise	86.25	103.25	125.50	136.50	9%
Service social	-	28.00	29.50	31.25	6%
Education spécialisée	-	64.00	66.00	79.00	20%
Animation socioculturelle	-	29.00	26.00	26.25	1%

II.1.2 Personnel HES

Le tableau ci-dessous illustre les variations du corps professoral², du corps intermédiaire³ et du personnel administratif et technique (PAT).

On constate en 2004 une augmentation du nombre d'enseignants qu'illustre le tableau suivant.

² Par *corps professoral*, on entend :

- a) les professeur-e-s HES;
- b) les chargé-e-s de cours HES;
- c) les chargé-e-s d'enseignement HES.

³ Par *corps intermédiaire*, on entend:

- a) les adjoint-e-s scientifiques HES;
- b) les assistant-e-s HES;
- c) les assistant-e-s de recherche HES

Nombre de postes en équivalent plein temps	DG	EIG	EIL	HEG	dont ESIG	HEAA	ESBA	HEdS	HETS	Total
2001										
Corps professoral	-	89.48	8.58	26.50	-	19.50	Pas intégrées dans les HES			144.06
Corps intermédiaire	-	15.67	9.00	4.55	-	8.40				37.62
PAT	9.30	34.96	15.60	17.90	-	9.10				86.86
Total	9.30	140.11	33.18	48.95	-	37.00				268.54
2002										
Corps professoral	-	89.40	14.02	46.80	8.74	19.33	31.17	73.34	40.40	314.45
Corps intermédiaire	-	35.03	9.00	12.45	-	11.65	14.25	-	-	82.38
PAT	16.30	38.99	21.80	21.68	2.70	11.10	8.70	25.10	29.31	172.98
Total	16.30	163.41	44.82	80.93	11.44	42.08	54.12	98.44	69.71	569.81
2003										
Corps professoral	-	84.00	29.80	38.48	8.62	22.13	31.61	75.44	46.60	328.06
Corps intermédiaire	-	40.20	12.60	15.95	-	14.00	12.90	1.30	-	96.95
PAT	21.05	42.38	21.60	20.68	2.70	11.30	9.70	25.70	28.76	181.17
Total	21.05	166.58	64.00	75.11	11.32	47.43	54.21	102.44	75.36	606.19
2004										
Corps professoral	-	85.41	34.29	45.36	7.30	25.26	32.08	73.19	47.07	342.65
Corps intermédiaire	-	40.70	20.30	22.70	-	15.70	12.85	2.00	2.70	116.95
PAT	19.25	40.18	23.10	20.13	2.58	11.55	11.70	25.25	32.26	183.42
Total EPT	19.25	166.29	77.69	88.19	9.88	52.51	56.63	100.44	82.03	633.65
Total des personnes	25	209	109	117		97	84	133	105	879
Pourcentage de femmes	76%	14%	34%	45%		51%	39%	77%	63%	44%

D'une manière générale, la progression du nombre de collaborateurs est générée par l'augmentation du nombre des étudiants (cf. tableau II.I.I) que les écoles ont accueillis depuis leur entrée dans le système HES. D'autre part, elle découle de l'introduction du corps intermédiaire dès 1999 et de l'augmentation significative des engagements de membres de ce corps entre 2003 et 2004 (+20,6%) en lien avec le développement progressif des autres missions HES à savoir la recherche appliquée et développement (Ra&D), les prestations aux tiers, la formation continue et les cours potsgrades.

II.2 Missions HES

II.2.1 Mise en place d'instituts de recherche appliquée

La réorganisation de la recherche appliquée au sein de la HES-SO, touchant pour l'instant les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'économie et des services ainsi que du design, reflète les grandes lignes du nouveau modèle de gouvernance de la HES-SO approuvé par la Confédération en 2003.

Ce modèle, prévoit en effet, que chacun des 5 établissements cantonaux (ou regroupements d'écoles/sites) collabore avec la HES-SO selon une *convention d'objectifs* (cf. III.2.3). La convention Ra&D entre la Haute école de Genève et la HES-SO, signée à l'automne 2005, règle les principes de base de la relation entre les parties. « La convention constitue un outil de

pilotage et de financement. Elle fixe de manière claire l'utilisation et les buts des ressources allouées, l'organisation du reporting et les méthodes d'évaluation des activités proposées ».

La convention entre la HES-SO et la Haute école de Genève prévoit la création d'instituts traitant des thématiques de recherche propres à l'établissement genevois. Un institut est rattaché à une école; il est subordonné à sa direction. Il peut intégrer des compétences et ressources d'autres écoles tout en restant sous la responsabilité d'une école spécifique.

Par sa participation au processus d'innovation, la stratégie Ra&D de la Haute école de Genève s'inscrit directement dans le développement socio-économique et culturel du canton et de son agglomération. L'aire urbaine genevoise – estimée à plus de 700 000 habitants et comptant 40% d'étrangers – présente les caractéristiques suivantes: un secteur tertiaire fort, des instituts de recherche exigeant des compétences de pointe, une offre artistique riche, ainsi qu'une structure multiculturelle, multiethnique et multireligieuse qui engendre des problématiques socio-économiques et sanitaires bien précises.

Compte tenu de ces éléments, les directions genevoises ont orienté la stratégie de Ra&D de la Haute école de Genève selon deux axes :

- l'axe développement durable pris dans son sens le plus large, incluant les préoccupations politiques publiques, la gouvernance, l'agenda 21, l'augmentation de la qualité de vie à tout âge et la participations citoyenne.
- L'axe solution singulière, autrement dit des produits et des services sur mesure, personnalisés et uniques, en lien direct avec les tendances fortes du tissu économique et culturel de Genève : industrie de luxe, activités bancaires et financières, négoce international, création artistique, CERN ou encore entreprises bio-médicales.

Durant l'année académique 2005-2006 divers instituts se constitueront au sein de la Haute école de Genève, orientés selon les deux axes décrits ci-dessus et spécifiques à un ou plusieurs domaines de formation.

Les écoles genevoises ont conduit, en 2004, 137 projets de Ra&D.

Le recettes de la Ra&D, qui est financée par des tiers, des fonds HES-SO, nationaux et internationaux et des prestations de services aux tiers ont atteint, pour l'année 2004, 7 339 792 F, soit une augmentation de 17% par rapport à l'année 2003.

II.2.2 Formation continue et cours postgrade

Dans le domaine du perfectionnement professionnel, les membres de la Haute école de Genève collaborent également entre eux et avec d'autres institutions, en mettant sur pied des formations postgrades communes ou spécifiques.

En 2004, la Haute école de Genève offrait 3 études postgrades (entre 60 et 120 crédits ECTS). Il s'agit des études postgrades suivantes:

- « Nouveaux médias », formation sur les nouveaux médias assurée par la Haute école d'arts appliqués; cette formation postgrade devient une offre commune et interdisciplinaire, « Immédiat : arts et médias », des deux écoles d'art genevoises, la Haute école d'arts appliqués et l'Ecole supérieure des beaux-arts, à partir de la rentrée 2005 ;
- « Intelligence économique et veille stratégique », proposée conjointement par les Hautes écoles de gestion de Genève et Neuchâtel ;
- « Energie et développement durable dans le Bâtiment (EDD-BAT) », proposée par l'Ecole d'ingénieurs de Genève.

La Haute école de Genève offrait aussi aux professionnel-le-s souhaitant compléter ou mettre à jour leurs connaissances 6 cours postgrades correspondant à 15-40 crédits ECTS en 2004. Certains de ces cours sont dispensés en collaboration avec d'autres institutions comme par exemple l'Université de Genève. Il s'agit de :

- Management de Projet Appliqué, Haute école de gestion de Genève ;
- Practicienne-formatrice et praticien-formateur, Haute école de santé et Haute école de travail social ;
- Développement durable au niveau régional et local, Ecole d'ingénieurs de Lullier avec l'Ecole d'ingénieurs d'Yverdon ;
- Procédés de gestion de l'environnement, Ecole d'ingénieurs de Genève ;
- CESID, partenariat entre la Haute école de gestion de Genève et la Faculté des lettres de l'Université de Genève ;
- Compliance Management, Haute école de gestion de Genève et Centre de droit bancaire et financier, Université de Genève.

Par ailleurs, certaines écoles offraient déjà des formations certifiantes et diplômantes avant leur adhésion au système HES ; c'est le cas de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social, ainsi que de l'Ecole supérieure des beaux-arts. En 2004, les formations postgrades en voie d'homologation par la HES-SO étaient les suivantes :

- Art-Lieu-Paysage, art et espace public, Ecole supérieure des beaux-arts ;
- Mouleuse et mouleur spécialisé-e ;
- Etudes critiques curatoriales cybermédias, Ecole supérieure des beaux-arts ;
- Infirmier et infirmière de Santé publique option Spécialisation en Santé communautaire et Réseaux de Soins (SCRS), Haute école de santé ;
- Infirmier et infirmière de Santé publique option Spécialisation en Santé Maternelle et Infantile (SMI), Haute école de santé ;
- Infirmier et infirmière de Santé publique option Oncologie et Soins palliatifs (OSP), Haute école de santé ;
- Gériatrie, Gériatrie et Psycho-gériatrie (Soins à la Personne Agée), Haute école de santé ;
- Prise en charge interdisciplinaire des Plaies et Cicatrisation, Haute école de santé ;
- Santé mentale, Haute école de santé ;
- Formation à la direction d'institutions éducatives, sociales & médico-sociales, Haute école de travail social – cefoc ;
- Formation des éducateurs et éducatrices spécialisé-e-s à l'enseignement adapté, Haute école de travail social – cefoc ;
- Formation en approche systémique dans le domaine de l'action sociale et psychosociale, Haute école de travail social – cefoc ;
- Formation familiale & trajectoire sociale - Formation à l'analyse dialectique, Haute école de travail social
- Handicap : connaître et accompagner, Haute école de travail social ;
- Intervention collective, Haute école de travail social – cefoc ;
- Intervention collective & développement social, Haute école de travail social – cefoc ;
- Intervention dans les institutions, Haute école de travail social – cefoc ;
- Intervention psychosociale dans des situations financières difficiles, Haute école de travail social – cefoc ;

- Intervention systémique dans le domaine de l'action sociale et psychosociale, Haute école de travail social – cefoc ;
- LAVI - Aide aux victimes d'infractions. Formation spécialisée destinée aux professionnel-le-s travaillant dans les institutions et services concernés par l'application de la LAVI, Haute école de travail social – cefoc ;
- Médiation familiale, Haute école de travail social – cefoc ;
- Pratique de la Gestalt dans le travail social, Haute école de travail social – cefoc ;
- Promotion & Gestion de la Formation dans les Institutions PROGESFOR, Haute école de travail social – cefoc ;
- Supervision dans le domaine de l'action sociale & psychosociale, Haute école de travail social – cefoc.

Parmi ces 24 postgrades proposés par les écoles genevoises, 14 formations du domaine santé-social figurent officiellement, en 2005, dans l'offre postgrade globale de la HES-SO. Les formations postgrades de l'ESBA correspondent certes aux exigences fédérales mais elles ne figureront dans l'offre intercantonale des postgrades qu'au moment où le rattachement du domaine des arts à la HES-SO sera effectif.

Anticipant sur l'entrée en vigueur, en octobre 2005, de l'ordonnance fédérale concernant les filières d'études, les études postgrades et les titres, plusieurs écoles HES ont ouvert, fin 2004, des études postgrades destinées à délivrer des titres de *MAS* (master of sciences, en lieu et place, selon le modèle de Bologne, des études postgrades). Ainsi, l'Ecole d'ingénieurs de Genève assure la gestion d'une étude postgrade donnant droit au titre *MAS* en micro et nanotechnologies, formation dispensée en commun par les sept HES de Suisse ; l'Ecole d'ingénieurs de Genève participe également, avec toutes les écoles d'ingénieurs HES-SO à l'enseignement dispensé dans le cadre d'une étude postgrade en technologies de l'information et de la communication qui débouchera sur un *MAS*.

Toutes les écoles de la Haute école de Genève proposent par ailleurs des journées et cours de formation continue à l'attention des entreprises et institutions de la région. Environ 800 participant-e-s ont bénéficié de ces prestations en 2005-2006.

II.2.3 Partenariat avec l'Université de Genève

Dès la rentrée académique 2003-2004, les étudiant-e-s et les membres du corps intermédiaire de la Haute école de Genève ont pu bénéficier des prestations de l'Université fixées par une Convention signée en juin 2003 entre le rectorat de l'Université et la direction générale de la Haute école de Genève. Il s'agit des activités suivantes :

- Activités culturelles ;
- Pratique des sports ;
- Consultation santé ;
- Informations sociales ;
- Emplois temporaires.

Le coût de ces prestations est de 236,38 francs par personne, soit pour l'ensemble des étudiant-e-s et des membres du corps intermédiaire de la Haute école de Genève, un montant total de 697 439 francs.

III. Perspectives

III.1 La formation à l'horizon 2005-2008

III.1.1 nouveau calendrier académique

La rentrée académique 2005-2006 est la dernière à prendre place à la semaine 43, puisque le calendrier des écoles genevoises, comme celui de toute la HES-SO, est en totale transformation, afin de s'adapter aux directives de Bologne et à la période de rentrée pratiquée par la majorité des hautes écoles en Europe.

La Haute école de Genève reprendra donc ses cours à la semaine 38 en 2006, soit le **18 septembre et non le 23 octobre 2006**. Ce changement signifie concrètement que les étudiant-e-s entameront leur formation avec 5 semaines d'avance sur la date de la rentrée 2005.

La HES-SO a anticipé cette modification du calendrier académique pour la faire coïncider avec la mise en place des formations structurées selon le modèle de Bologne, décidée pour 2006, à l'exception du domaine *économie et services*, déjà aligné sur le modèle de Bologne en 2005.

A la rentrée 2007 au plus tard, l'ensemble des hautes écoles suisses, EPF, universités et HES commenceront leur rentrée à la semaine 38. Cette décision prise conjointement par les hautes écoles facilitera la mobilité estudiantine suisses au plan européen et renforcera la position de la Suisse dans le paysage européen de l'enseignement supérieur.

III.1.2 Introduction des masters

L'offre de masters conformes au modèle de Bologne fait partie des missions HES, mais elle suppose une large coordination au niveau intercantonal voire fédéral. Des éléments financiers, mais aussi la nécessité de mettre en réseau les compétences de pointe en matière de formation et de recherche dans l'enseignement supérieur aboutissent à des collaborations entre HES de différentes régions, d'une part et entre HES et Universités, d'autre part, pour le plus grand avantage des étudiant-e-s bien sûr.

Ainsi, la Haute école spécialisée zurichoise (ZFH) et la HES-SO ont déposé une demande d'autorisation de gérer une filière Master en réalisation cinématographique. Cette formation, actuellement en phase pilote, associerait, en ce qui concerne les écoles romandes, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne et l'Ecole supérieure des beaux-arts de Genève. D'autres partenaires, dont l'Université de Lausanne, Zürich, Bâle et des institutions culturelles romandes et alémaniques y prendront une part active.

L'architecture dispose, depuis la rentrée 2005, du premier Master conjoint entre la HES-SO et la Haute école spécialisée bernoise (voir I.2.2)

Enfin les responsables des formations de la santé poursuivent la réflexion sur une formation de niveau Master dans le domaine des soins. Encouragés par l'intérêt des professionnels pour cette offre, ils sont déterminés à y associer l'ensemble des partenaires professionnels et des hautes écoles de la Suisse occidentale.

III.2 Le fonctionnement de la Haute école de Genève 2005-2008

III.2.1 Bâtiments

En planifiant la construction et l'aménagement de nouveaux bâtiments, la Haute école de Genève se dote des conditions nécessaires à l'accomplissement de ses missions de formation et recherche mais elle renforce aussi la visibilité de ses formations.

Ainsi, le plan de construction de locaux sur le site de Battelle, destinés à héberger, à terme, au moins l'équivalents de trois écoles actuelles - la Haute école de gestion, la Haute école de santé et la Haute école de travail social - doit se réaliser dans les meilleurs délais.

De même, le site de la Prairie, où se situe actuellement l'Ecole d'ingénieurs de Genève, pourrait disposer d'un deuxième bâtiment qui abriterait d'autres formations (celles de Lullier, par exemple, voir I.2.1). Le rapprochement des deux écoles s'impose progressivement par sa logique sur le plan de l'enseignement et de la recherche.

Enfin les échanges de plus en plus nombreux entre les deux écoles d'art genevoises ainsi que les problèmes de locaux du Conservatoire de musique, devenu Haute école de musique fin 2004, justifient la création d'un troisième espace dédié à toutes les formations artistiques HES.

III.2.2 Rôle des organes de la Haute école de Genève

La nouvelle loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées règle leur fonctionnement et les désigne expressément (Cf. Chap III, art.10), « *il est créé un regroupement des écoles genevoises de formation HES sous le nom de Haute école de Genève, dont les organes sont un conseil de la Haute école, un conseil de direction et une direction générale.* »

– La direction générale de la Haute école de Genève

Elle « *favorise, en particulier, la collaboration entre les écoles et leurs filières de formation dans une perspective interdisciplinaire ; elle exerce une activité de coordination et prend à cet effet toutes les mesures nécessaires, en liaison avec les directions des écoles et des sites* ». Elle doit aussi « *organiser et coordonner les relations avec les milieux universitaires, professionnels, économiques et artistiques, avec l'administration et avec d'autres milieux intéressés* » (cf art. 12A).

Consciente de l'importance de développer à Genève une « culture HES » entre étudiant-e-s et enseignant-e-s, la direction générale de la Haute école de Genève réfléchit à l'installation de ses bureaux dans l'un de ses sites de formation.

– Le Conseil de direction

Il travaille en étroite collaboration avec la direction de la Haute école de Genève pour *élaborer le programme de politique générale de la Haute école de Genève*. (cf. art. 12A loi cantonale sur les HES) et pour *émettre des propositions concernant l'organisation, le fonctionnement et l'évolution de la Haute école de Genève, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du développement, des prestations à des tiers, de l'administration et des finances* (cf. art. 12D).

Pour répondre aux demandes répétées de la part des directions d'école, de prendre une responsabilité transversale au sein de la Haute école de Genève, le législateur a prévu l'adjonction de commissions permanentes ou temporaires dont les travaux seraient présidés par un des membres du Conseil de direction chargé d'assurer, le cas échéant, l'application des décisions

prises dans les domaines particuliers qui leur ont été confiés (cf. Chap. III, art. 12A, 4)

– Le Conseil HES

Composé de 28 membres issus du personnel et des étudiant-e-s mais aussi des milieux économiques, socio-sanitaires et culturels, des syndicats et du patronat, ce Conseil préavise les orientations stratégiques, les plans financiers et l'organisation interne de la Haute école de Genève. Il doit contribuer à faire progresser d'ici 2008 les différents chantiers ouverts aujourd'hui (cf. III.2.3)

Le Conseil HES est une des articulations importantes, dans le dispositif de la Haute école de Genève, des relations entre les dimensions cantonale et intercantonale des activités menées par les écoles genevoises. Il contribue notamment à la rédaction des *conventions d'objectifs* (cf. III.2.3).

III.2. 3 Principaux chantiers en cours

– Nouveau modèle de gouvernance HES-SO

Approuvé par la Confédération en 2003, le nouveau modèle de gouvernance organise le fonctionnement de la HES-SO en domaines de formation d'une part, et en établissements cantonaux, c'est-à-dire en directions cantonales d'écoles/sites, d'autre part (cf. annexe 10).

Cette structure nécessite une bonne répartition des compétences et des prérogatives entre les différents responsables et l'affirmation claire, de la part des établissements cantonaux, de leur stratégie de développement.

Ces directions cantonales « participent à la direction de [la HES-SO] et en assurent notamment le relais local. A ce titre, elles pilotent l'engagement des ressources locales, tant humaines que financières, assurent la qualité des prestations réalisées dans la région concernée, prennent toutes les mesures nécessaires au développement des activités locales. Elles participent à la rédaction des conventions d'objectifs que les cantons proposent au comité stratégique. »

La convention d'objectifs doit fixer pour les finances les conditions locales particulières, c'est-à-dire les montants que le canton sera autorisé à engager en plus de l'enveloppe mise à disposition par la HES-SO.

– Consolidation des domaines d'études et de recherche

La consolidation des domaines implique deux changements de taille, à savoir : la création d'une Haute école d'arts de Genève, comprenant les formations en design et en arts visuels et les formations musicales, d'abord. La mise en commun des formations touchant trois domaines de l'ingénierie, ensuite, architecture, construction et planification, chimie et sciences du vivant, techniques industrielles, technologies de l'information et de la communication.

Du fait de la consolidation de ces domaines, le rôle des directions des écoles genevoises HES se modifie : les membres du Conseil de direction fonctionneront comme des directeurs et directrices de départements, chargé-e-s de favoriser la collaboration entre les départements et leurs filières de formation, *dans une perspective interdisciplinaire* (Cf. Chap. III, art.12A de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées).

– Réorganisation des écoles genevoises de la Haute école de Genève

En observant l'évolution des différents cantons de la HES-SO, qui se caractérise en général par un regroupement des sites, la Haute école de Genève est consciente de la situation particulière qu'elle présente par le nombre et l'ancienneté des sites qu'elle fédère, mais aussi de la nécessité de renforcer sa cohésion et de mieux partager et optimiser ses ressources.

Avec la mise en place progressive des domaines de formation et la future répartition géographique des sites de formation (voir III.2.1), la direction générale de la Haute école de Genève, en lien direct avec le conseil de direction, doit revoir l'organisation de l'administration et de la logistique de manière transversale et la concevoir de la manière la plus rationnelle possible afin de pouvoir investir un maximum de moyens dans l'enseignement et la recherche. Réduire les coûts de fonctionnement en partageant mieux les tâches communes et décider de manière collégiale des modes de fonctionnement stabilisés et transparents, c'est l'une des tâches prioritaires pour 2005-2006 auxquelles doit s'atteler le Conseil de direction en lien avec la direction générale de la Haute école de Genève.

Conclusion

L'existence d'une direction générale de la Haute école de Genève constitue un soutien au canton dans sa fonction de représentation des intérêts des diverses écoles HES placées sous sa responsabilité.

Notre Conseil entend donc consolider, en y associant toutes les parties concernées, les bases de cet établissement cantonal genevois, selon le modèle de gouvernance HES-SO approuvé par la Confédération.

Ainsi, le canton pourra occuper, dans la construction HES intercantonale, la place qui lui revient de par le nombre de ses étudiants HES, la diversité des formations dispensées et l'engagement dont il a toujours fait preuve au service de la revalorisation de la formation professionnelle de niveau supérieur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

PERTES & PROFITS HES-SO Genève (avec ESBA) au 31 décembre 2004

CHARGES	2004	2003
Charges de personnel	62'832'299	59'469'853
Charges de biens, services et marchandises	10'854'506	11'810'574
Charges d'infrastructure	10'699'866	8'119'275
Indemnités de stage		0
Subventions redistribuées		0
Achat d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES		556'253
Frais financiers	59'264	92'678
Amortissements	199'628	147'591
Attribution aux provisions	773'962	1'076'122
Total de charges	85'419'525	81'272'346
PRODUITS	2004	2003
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO	54'292'490	51'254'897
Subventions des fonds stratégique HES-SO	4'039'938	3'231'174
Subvention cantonale	16'749'866	14'248'245
Autres subventions reçues	1'501'145	1'424'483
Contributions AHES	2'196'000	2'424'000
Subventions exercices antérieurs	0	0
Sous-total	78'779'439	72'582'799
Autres produits :		
écolages	2'431'597	2'063'076
mandats et prestations de services	3'300'054	3'015'994
contributions de stage	0	0
produits divers	2'737'684	3'363'069
Sous-total	8'469'335	8'442'139
Utilisation des provisions	1'812'039	2'604'033
Produits financiers	13'566	42'147
Total des produits	89'074'379	83'671'118
Excédent des produits	3'654'855	2'398'772

PERTES & PROFITS HES-S2 Genève au 31 décembre 2004

CHARGES	2004	2003
Charges de personnel	27'530'580	26'171'440
Charges de biens, services et marchandises	5'189'359	3'766'112
Charges d'infrastructure	4'008'976	3'728'115
Indemnités de stage	2'270'000	2'397'715
Subventions redistribuées	509'185	378'975
Achat d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES		0
Frais financiers	94'090	72'351
Amortissements	250'339	243'010
Attribution aux provisions	932'332	1'095'970
Charges extraordinaires		
Total de charges	40'784'861	37'853'688
PRODUITS	2004	2003
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2	21'852'747	19'759'348
Subventions des fonds stratégique HES-S2	185'797	79'500
Subvention cantonale	4'816'220	4'688'357
Autres subventions reçues	475'738	1'595'389
Subventions exercices antérieurs	360'645	3'498'832
Sous-total	27'691'147	29'621'426
Autres produits :		
écolages	3'137'560	2'521'155
mandats et prestations de services	758'589	885'033
contributions de stage	801'496	858'988
produits divers	1'931'435	1'604'160
Sous-total	6'629'080	5'869'336
Utilisation des provisions	2'143'873	1'607'075
Produits financiers	85'761	64'491
Produits extraordinaires		
Total des produits	36'549'861	37'162'328
Insuffisance de financement couverte par le canton	4'235'000	691'360

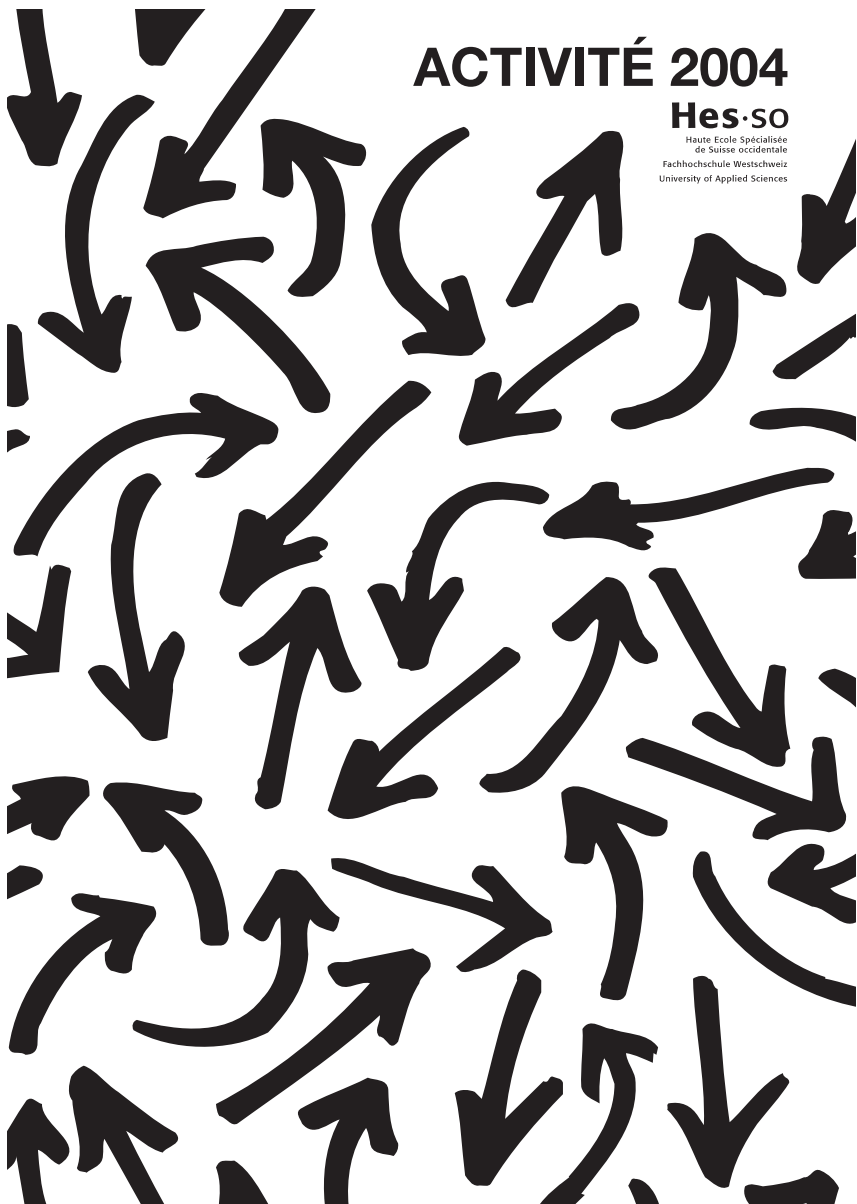
Annexes

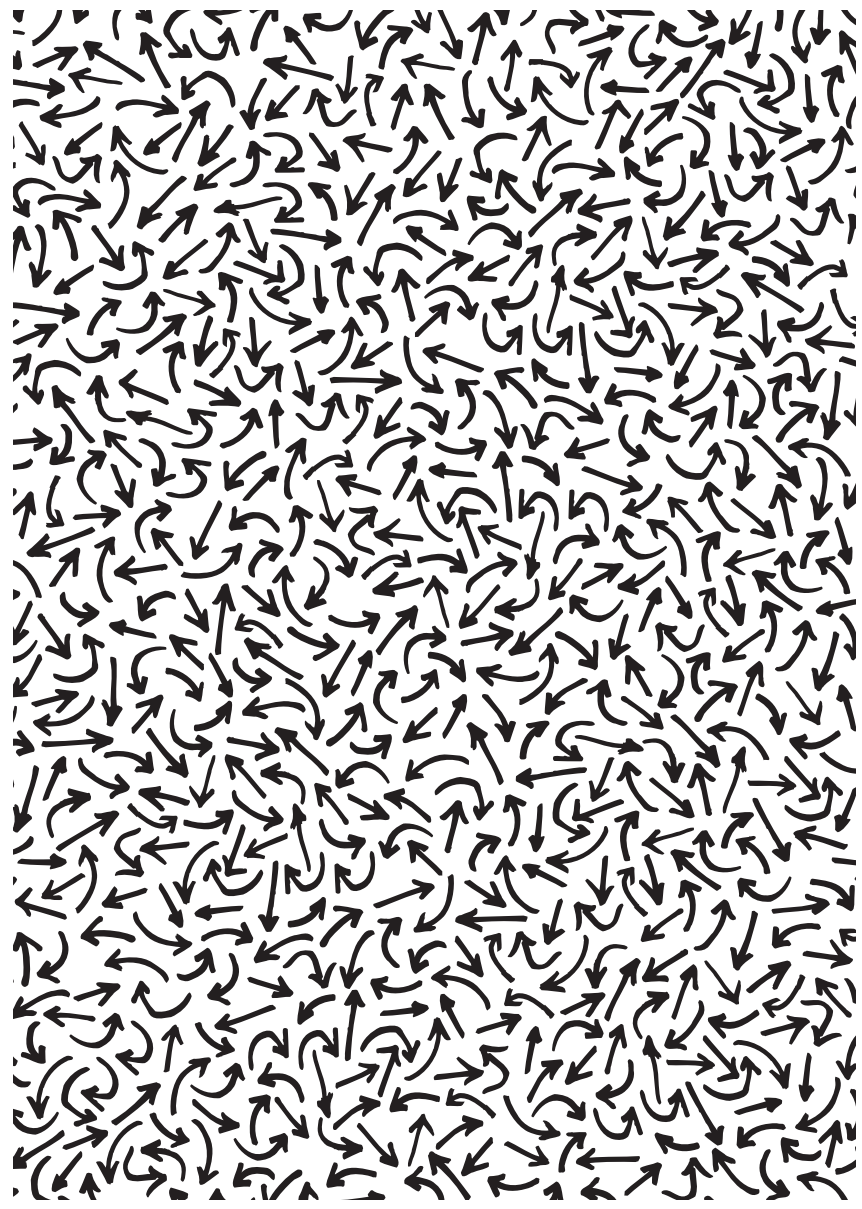
1. *Rapport annuel HES-SO « Activité 2004 »*
2. *Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire de la HES-SO (C 1 28), du 27 septembre 2002*
3. *Complément à la décision du 16 décembre 2003 relative à la reconnaissance des diplômes décernés par la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO)*
4. *Décision du Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, du 30 décembre 2004*
5. *Rapport du comité stratégique aux délégué-e-s de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO*
6. *Comptes HES-GE 2004*
7. *Convention entre l'Université de Genève et les HES-GE relative à l'accès aux Activités au service des étudiants de l'Université de Genève du 1^{er} octobre 2003*
8. *Protocole de décision n° 28-2004 du 2 juillet 2004 de la HES-SO - Processus Bologne : Calendrier de mise en vigueur*
9. *Liste des abréviations et terminologie HES*
10. *Nouveau modèle de gouvernance HES-SO et HES-S2 du 4 juillet 2003*

ACTIVITÉ 2004

Hes-so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences





2004, une année de convergence pour la HES-SO et la HES-S2

- Fondées respectivement en 1998 et en 2001, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) ont développé leurs activités sur la base de deux textes conventionnels indépendants. Il s'agissait pour les cantons romands, et celui de Berne pour la HES-S2, de développer deux institutions parentes mais différentes.
- Les décisions prises par le Conseil Fédéral à la fin 2003 confirmaient cependant l'autorisation de gérer une HES unique pour la Suisse occidentale. Cela nous a conduit à revoir complètement nos modes de fonctionnement, à rapprocher les organes de décision tant au niveau stratégique qu'opérationnel tout en simplifiant progressivement les structures de direction et de coordination.
- Connue sous le nom de convergence, le projet de rapprochement de deux institutions complexes et largement décentralisées ne s'est pas fait sans difficultés ni craintes de tous ordres.
- Aujourd'hui, grâce à l'engagement de toutes les collaboratrices et collaborateurs des deux structures, – dans les cantons et au siège à Delémont –, et à une volonté politique clairement exprimée, la Suisse occidentale dispose de la plus importante des sept Hautes écoles spécialisées suisses. La barre des 10'000 étudiantes et étudiants a été franchie à la rentrée 2004, alors que les statistiques de l'OFS positionnent la HES-SO au deuxième rang des hautes écoles romandes (derrière l'université de Genève) en terme de population étudiante.
- Ces chiffres démontrent la progression impressionnante d'une institution qui comptait un peu plus de 4'000 étudiantes et étudiants lors de son ouverture en 1998. Cela donne une idée du défi pédagogique et organisationnel qui nous est posé et du travail qui reste à accomplir, sur les différents sites de formation, dans les cantons partenaires ainsi qu'au niveau de la gouvernance globale de la HES-SO.
- Par son ambition et son ampleur, la HES-SO préfigure le développement commun des cantons romands associés à celui de Berne. Demain d'autres projets communs renforceront nos capacités d'action dans un monde en profonde mutation. Nous devons assurer le succès de la HES-SO pour préparer notre avenir.

Anne-Catherine Lyon

Présidente des Comités stratégiques
de la HES-SO et de la HES-S2

1. Faits marquants

1.1 La convergence entre la HES-SO et la HES-S2

- Le début du processus de convergence entre la HES-SO et la HES-S2 constitue l'un des faits marquants de l'année 2004.
- La HES-SO et la HES-S2 sont deux institutions indépendantes, dotées de bases légales différentes et distinctes: l'accord intercantonal sur les HES de 1998, qui porte sur les domaines des sciences de l'ingénieur et architecture, de l'économie et des services et du design; et la convention intercantonale HES-S2 de 2001, qui crée la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande.
- La décision fédérale de reconnaître une HES unique pour l'ensemble de la Suisse occidentale a toutefois créé la nécessité d'une convergence entre les deux institutions.
- Réunir en une institution unique deux entités aussi complexes est un travail de longue haleine. Les structures de direction et de coordination ont déjà été regroupées et les processus de gestion réorganisés. La transdisciplinarité, aussi bien au niveau de la HES-SO que dans les différents sites, est activement recherchée, de même que le partage d'expériences, notamment dans le domaine pédagogique.
- La diversité des cultures et des appartenances professionnelles en présence est importante. Le développement d'une culture commune représente un défi majeur: il faudra du temps pour qu'une identité partagée émerge. Un pas en ce sens a été franchi à l'automne 2004 par la réunion des deux institutions sous un logo commun, étape préalable au renforcement d'une image cohérente.
- Le projet de convergence initié en 2004 se prolongera jusqu'en 2008, date à laquelle la nouvelle convention unique en cours d'élaboration pourra déployer ses effets. Celle-ci devrait être étendue aux autres domaines HES qui ne font pas encore partie du périmètre de la HES-SO, à savoir la musique et les arts.

1.2 La simplification de la structure

- 2004 a été une année de changements importants pour les écoles situées dans les cantons de Neuchâtel, Jura et Berne, qui ont décidé de mettre leurs forces en commun pour créer la Haute école ARC. Le site de St-Imier lui étant rattaché, le concordat HES-SO a été étendu au canton de Berne.
- La Haute école ARC a été dotée d'une direction générale unique et d'un statut du personnel commun. Elle a été organisée par domaines de formation, s'alignant ainsi d'emblée sur le nouveau modèle de gouvernance de la HES-SO. Sur le plan organisationnel, les deux écoles d'ingénieur-e-s de Saint-Imier et du Locle ont fusionné.
- De son côté, le canton de Vaud a décidé de réunir ses écoles de gestion (HEG) et d'ingénieur-e-s (EIVD) sous la bannière unique de la Haute école d'ingénieurs et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD). C'est un campus de plus de 1'500 étudiantes et étudiants qui sera ainsi créé à Yverdon en 2006. Ce regroupement sur un même site favorisera la transdisciplinarité entre les ingénieur-e-s et les économistes.
- Dans le domaine de la santé, un rapprochement a été engagé à Lausanne entre les écoles de La Source et de Bois Cert. Les étudiant-e-s seront progressivement regroupé-e-s sur le site de La Source.
- Ces restructurations visent à la fois à développer des sites plus proches de la dimension universitaire et à simplifier la structure de la HES-SO.
- A terme, des entités plus compactes permettront de développer progressivement des services de campus avec logements pour les étudiantes et étudiants et facilités d'accueil destinées à favoriser la mobilité nationale et internationale.

1.3 La mise en place des domaines de formation

→ Afin de répondre aux exigences du Conseil fédéral, la HES-SO a entrepris de passer d'une logique de sites à une logique de domaines, mettant ainsi en réseau les compétences des 34 filières de formation réparties dans toute la Suisse occidentale.

→ Un domaine de formation correspond à une faculté universitaire. Réunissant en moyenne plus de 1'000 étudiantes et étudiants, il fédère des filières situées dans des écoles différentes. Il est ancré dans le tissu économique et socio-culturel local, les activités de formation et de recherche restant fortement implantées dans les régions.

→ La HES-SO développe ainsi des concepts d'organisation et des plans d'étude-cadres uniques pour chacune des filières de formation. La cohérence qui en résulte permet d'offrir des formations compatibles avec le modèle de Bologne. La mobilité des étudiant-e-s et l'adaptation de l'offre aux besoins des entreprises et des institutions sont garanties.

→ Le fonctionnement par domaines permet deordonner et d'améliorer l'offre de formation continue et d'anticiper les besoins en matière de filière de Master.

→ La mise en place des domaines a été réalisée par étapes.

→ Les domaines de la santé et du travail social sont déjà rodés. La HES-S2 a en effet fonctionné selon ce modèle dès son ouverture en 2001.

→ La mutation a débuté en 2004 pour les domaines de l'ingénierie et de l'économie et services. Des conseils de domaines ont été créés et des responsables de domaines ont été nommés.

→ Les arts appliqués seront constitués en domaine dès 2005, après que les réorganisations exigées par le Conseil fédéral aient été réalisées.

Les neuf domaines de formation de la HES-SO et leurs responsables :

Construction et environnement:

M. Jean-Marie Duret

Chimie et sciences de la vie:

M. Jean-Philippe Mayor

Technologies industrielles:

M. Michel Rast

Technologies de l'information et de la communication:

M. Jean-Pierre Rérat

Economie et services:

M. Yves Rey

Travail social:

M. Joseph Coquoz

Soins et éducation à la santé:

Mme Nicole Seiler

Mobilité et réhabilitation:

Mme Mireille Clerc

Design:

à déterminer

1.4 La réorganisation du dispositif de la Recherche appliquée & développement (Ra&D)

→ Dans le domaine de la recherche, les faits marquants de l'année 2004 ont été la mise en place d'un nouveau dispositif et la réorganisation des réseaux de chercheurs.

→ Ce processus a été réalisé en plusieurs étapes. Une stratégie de positionnement et de développement de la Ra&D pour la période 2004-2007 a tout d'abord été élaborée. Elle doit permettre à la HES-SO de se positionner sur les marchés national et international et de s'imposer comme partenaire privilégié des PME et des secteurs économique, artistique et socio-sanitaire.

→ Un inventaire des compétences-clés disponibles au sein du réseau a été réalisé. Une systématique d'expertise externe neutre des projets a été mise en place, de même qu'un système qualité. De nouvelles infrastructures et des moyens financiers plus importants ont également été alloués.

→ 9 réseaux de compétences SO (RCSO) et 4 réseaux de chercheurs S2 ont été créés.

Ils relient les ressources de plusieurs écoles ou instituts pour offrir un ensemble cohérent de connaissances et de savoir-faire nécessaires au développement des domaines de formation. Les projets de recherche émanant des réseaux sont systématiquement expertisés par deux experts externes et neutres. Les membres des réseaux s'impliquent aussi dans les Réseaux nationaux de compétences.

→ Concrètement, les activités de Ra&D sont réalisées dans des instituts, structure constituée de groupes de chercheurs travaillant dans un même secteur et guidés par une stratégie commune de développement et de positionnement. Les instituts sont mis en place localement; ils sont rattachés à une école spécifique.

→ Une politique de valorisation et de transfert technologique a été élaborée. Les résultats des travaux de Ra&D sont intégrés à l'enseignement et forment la base de la coopération avec les milieux scientifiques, l'économie et les institutions.

1.5 HES-S2 : une année importante

Le rapport définitif de candidature

→ Le 3 décembre 2004, la HES-S2 a déposé auprès de l'autorité fédérale compétente son rapport définitif de candidature en vue de la reconnaissance des filières des domaines de la santé et du travail social comme formations HES. La commission de reconnaissance procédera à l'évaluation des filières de formation dans le courant du premier semestre 2005.

La formation pratique

→ Le dispositif de formation pratique a été mis en place et 235 personnes ont commencé une formation postgrade de praticien formateur en 2004.

→ La formation de praticien formateur vise à former les praticien-ne-s qui seront amené-e-s

à encadrer les étudiant-e-s dans les institutions. Elle est organisée en trois modules distincts qui mènent à l'obtention d'un certificat postgrade de praticien formateur HES-S2.

→ Ce dispositif formalise l'encadrement des étudiant-e-s dans les lieux de formation pratique. Les praticiens formateurs connaissent la réalité du terrain et sont en contact direct avec les enseignant-e-s des écoles. Ils sont donc à même de transmettre un savoir adapté aux besoins des étudiant-e-s, qui peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement attentif et professionnel.

→ L'aspect novateur de cette formation réside dans le fait qu'une formation identique est donnée aux praticiens des dix filières de la HES-S2, qu'ils soient issus du domaine de la

santé ou de celui du travail social. Cela engendre de fructueux échanges d'expériences et de compétences.

→ Les liens ont été formalisés avec les institutions sanitaires et sociales de Suisse romande accueillant des étudiant-e-s. Une convention de partenariat a été élaborée. A la fin de l'année 2004, quelque 70% des institutions l'avaient déjà signée.

→ Une procédure de reconnaissance a été mise en place pour les professionnel-le-s bénéficiant d'une importante expérience dans leur métier. La possibilité leur a été donnée d'obtenir une reconnaissance de leurs acquis.

1.6 La réforme de Bologne

→ La réforme de Bologne est un projet pédagogique de grande envergure qui conduit à une refonte en profondeur de l'enseignement.

→ Cette nouvelle approche implique notamment une organisation des études sous forme de modules de formation. Un nouveau mode d'évaluation des résultats, basé sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS, European Credit Transfer System), doit également être mis en place.

→ Sur la base de la loi fédérale sur les HES et des directives de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la HES-SO a entrepris de réorienter les plans d'études de ses neuf domaines

d'enseignement, de concevoir de nouveaux modules de formation conformes au modèle de Bologne et d'uniformiser les méthodes de travail dans ses écoles.

→ Des moyens importants ont été dégagés pour accompagner ces changements. Un budget d'un million de francs a été attribué en 2004 pour financer la mise en place des bachelors. Une collaboratrice scientifique a été engagée et un groupe de travail ad hoc a été créé pour préparer et faciliter la réorganisation de l'enseignement.

→ Trois des filières du domaine Economie et services (information documentaire, économie d'entreprise et informatique de gestion)

proposeront des études de bachelor dès l'automne 2005. Les autres filières passeront au nouveau système à la rentrée académique 2006. Les premiers titres de bachelor HES-SO seront délivrés en 2008.

→ S'agissant des masters, trois projets ont été mis en chantier en 2004 : un master conjoint en architecture a été élaboré avec la HES bernoise et sera proposé dès la rentrée académique 2005 ; un master en cinéma, fruit d'une collaboration nationale entre les HES et les universités, verra le jour en 2005 ou 2006 ; un master en santé sera mis sur pied ultérieurement, en collaboration avec les Facultés de médecine de Lausanne et Genève.

2. Perspectives 2005-2008

→ L'intégration de la musique comme nouveau domaine de la HES-SO a commencé début 2005. Les travaux de consolidation du réseau romand intersite nécessaire à l'obtention de l'accréditation fédérale seront poursuivis, de même que le développement de la synergie entre conservatoires rendue possible par l'organisation en domaines prévue par la nouvelle gouvernance.

→ L'adaptation à la réforme de Bologne se concrétisera à l'automne 2005 avec L'ouverture des premières filières de bachelor. En outre, la HES-SO mènera ces prochaines années une réflexion globale sur les filières de master en tenant compte des réalités financières actuelles. Des collaborations avec les universités et les écoles polytechniques seront envisagées, de même qu'avec les six autres HES de Suisse, dans le but de développer une offre nationale harmonisée et adaptée aux régions linguistiques.

→ Le portefeuille de filières de bachelor sera réévalué. Des concentrations de filières voisines seront réalisées. De nouvelles filières uniques seront développées, par exemple en ergonomie industrielle ou en tourisme.

→ La formation postgrade ne sera plus subventionnée et le portefeuille de produits de formation continue sera revu. L'offre sera assainie et pilotée par domaines. Deux types de produits seront offerts: des cours postgrade et des Masters of Advanced Studies. L'accent sera mis sur le développement d'outils tels que le blended learning (études partiellement accompagnées par des moyens d'autoéducation ou des cours à distance). Le centre e-learning de la HES-SO (Cyberlearn) servira de soutien à ces développements.

→ En Ra&D, l'objectif sera d'augmenter les activités dans le domaine de la recherche et d'intensifier la participation aux projets européens (consortiums de recherche internationaux). Le processus de concentration des compétences sera poursuivi. La Ra&D sera gérée par le biais de programmes de recherche et de convention d'objectifs. Au plan local, elle sera organisée en instituts de recherche. Le rôle transversal de coordination assuré par les réseaux de compétences RCSSO (réseaux d'instituts locaux) sera renforcé, de même que la participation aux réseaux nationaux de compétences dans des domaines stratégiques-clés.

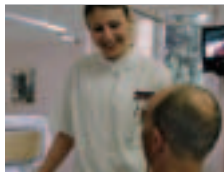
→ L'appui au développement économique des régions romandes restera un volet important de l'activité de la HES-SO, notamment par le transfert de technologie en collaboration avec l'EPFL et les universités et par le soutien apporté à la création d'entreprise.

→ La population étudiante devrait se stabiliser ces prochaines années dans les domaines de formation actuels. L'arrivée de nouveaux domaines (musique, beaux-arts) conduira toutefois à une augmentation des effectifs globaux. La HES-SO devrait ainsi compter quelque 12'000 étudiant-e-s de bachelor à l'horizon 2008 et fournir plus de 2'500 diplômé-e-s à l'économie et aux institutions régionales.

→ En 2008, la nouvelle convention unique en cours d'élaboration devrait être avalisée par les parlements cantonaux. Le processus de convergence entre la HES-SO et la HES-S2 arriverait alors à son terme.



1.



2.



3.

1. Filière des microtechniques:
analyses de mesures

2. Filière d'infirmier-ère:
les contacts humains sont au cœur de la formation des infirmières et infirmiers

3. Design industriel et de produits:
conception d'un bijou-horloger

3. Formation

3.1 La formation de base

3.1.1 Design

4. Informatique de gestion: cours de business intelligence

5. Informatique de gestion: cours en systèmes de gestion de base de données

→ Le 15 décembre 2003, le Conseil fédéral a renouvelé son autorisation de gérer la HES-SO en émettant certaines conditions impératives. Il a notamment formulé des exigences relatives à la concentration des filières de design industriel et de produit d'une part, de communication visuelle d'autre part.

→ Dans le courant de l'année 2004, les Hautes écoles d'arts appliqués de Genève, Lausanne et La Chaux-de-Fonds ont entrepris de réaménager leur offre de façon à pouvoir proposer des profils de filières compatibles avec les exigences fédérales.

→ La Haute école d'arts appliqués de Genève a notamment renforcé ses compétences spécifiques dans les nouveaux médias, la communication événementielle, la mode, le bijou et la céramique. Les restructurations engagées en 2004 ont débouché sur la reconnaissance HES de l'orientation Mode, style et accessoires de sa filière Design industriel et de produits.

→ La Haute école d'arts appliqués du canton de Vaud a poursuivi ses collaborations avec des éditeurs prestigieux dans le domaine du meuble et de l'objet industriel. Elle a renforcé ses compétences spécifiques dans des disciplines comme la photographie, la réalisation cinématographique ou le design éditorial et typographique. Elle a intensifié sa collaboration avec l'EPFL, qui offre des perspectives notamment dans le domaine de la réalité mixte virtuelle.

→ La Haute école ARC a profilé sa filière de conservation-restauration (unique en Suisse occidentale) par le biais d'un projet de collaboration avec la Haute école bernoise et la SUPSI visant à la mise en place d'une filière commune bachelor-master avec un tronc commun unique. Elle a par ailleurs décidé de transférer les activités de design industriel et de produit du site de La Chaux-de-Fonds dans le domaine de l'ingénierie, de façon à mettre en œuvre une nouvelle filière clairement orientée vers l'industrie et les collaborations internationales.

3.1.2 Economie et services

→ Trois filières du domaine Economie et services (économie d'entreprise, informatique de gestion, information documentaire) proposeront leurs premières formations de bachelor à la rentrée académique 2005. La filière Hôtellerie et professions de l'accueil passera au nouveau système en 2006.

→ Dès la rentrée 2003-2004, la filière Informatique de gestion avait mis en place le système modulaire de manière à pouvoir anticiper la refonte liée au processus de Bologne. Les premiers enseignements ont ainsi pu être analysés et repris dans le cadre de l'évaluation des concepts. Cela a permis de repenser le métier d'informaticien de gestion, qui devient un véritable architecte des systèmes d'information.

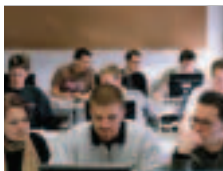
→ En 2004, les responsables de filières des cinq hautes écoles de gestion ont consacré beaucoup d'énergie à la préparation des nouveaux plans d'études ainsi qu'à la mise sur pied des modules de formation et des orientations, appelées « majeure » ou « mineure » et véritable lien entre la formation et la recherche appliquée effectuée dans les écoles.

→ L'offre de formation sera dorénavant coordonnée et complémentaire dans tous les sites. Cela favorisera la mobilité des étudiant-e-s, qui ne rencontreront plus d'obstacles pour choisir les orientations qui correspondent le mieux à leurs intérêts et capacités.

→ A noter que l'année 2004 a vu la création de la première société anonyme issue du projet Business Experience, un concept innovant de formation en entrepreneurship. Basé sur la notion d'entreprise-école, il vise à favoriser l'esprit d'entreprise et l'interdisciplinarité et regroupe des étudiant-e-s de dernière année du domaine Economie et services de la Haute école valaisanne et de la Haute école d'ingénieurs et de gestion du canton de Vaud.



4.



5.

3.1.3 Santé et travail social

- Les domaines Soins et éducation à la santé, Mobilité et réhabilitation et Travail social proposeront leurs premières formations conformes au modèle de Bologne à la rentrée académique 2006. L'année 2004 a donc été marquée par les travaux de définition des grands axes du bachelors et, dans les domaines de la santé, par la conceptualisation de l'année préparatoire.
- Afin de répondre aux exigences du processus de Bologne, le Comité stratégique a décidé de réduire la durée de la formation initiale dans les domaines de la santé de 4 à 3 ans. En conséquence, les différents acteurs dans les écoles ont entamé une réflexion pour anticiper la réorganisation des programmes de formation actuels.
- Un plan d'études cadre unique a été mis en place pour la filière des sages-femmes et hommes sages-femmes. Il formalise la formation initiale, actuellement d'une durée de 4 ans, et la formation seconde, d'une durée de deux ans. Cette nouvelle organisation offre la possibilité à des infirmières et infirmiers diplômé-e-s d'obtenir un diplôme supplémentaire et d'ouvrir leur champ professionnel à de nouvelles situations, en rapport notamment avec le suivi de la grossesse, de la naissance et la prise en charge du nouveau-né.
- Le domaine Travail social a préparé la transition vers un changement important : la mise en place d'un diplôme unique HES en travail social, décliné en trois orientations appelées « service social », « animation socioculturelle » et « éducation sociale ». Le Comité stratégique a par ailleurs décidé d'autoriser l'ouverture d'une nouvelle filière de formation pour les assistants sociaux à la Haute école fribourgeoise en travail social, ceci dès octobre 2005.



6.

3.1.4 Sciences de l'ingénieur et architecture

- Les sciences de l'ingénieur et architecture comprennent les domaines Chimie et sciences de la vie, Technologies industrielles, Technologies de l'information et de la communication et Construction et environnement. A la rentrée 2004, quelque 3'000 étudiantes et étudiants étaient immatriculés dans ces formations.
- Ces quatre domaines proposeront des filières de bachelors dès la rentrée 2006. Une réflexion de fond a été engagée en 2004 dans cette perspective. Les concepts des filières de bachelors ont été élaborés. Ils seront soumis à la procédure d'évaluation de la Commission fédérale des Hautes écoles spécialisées en 2005, en vue de leur accréditation dès 2009 par les instances compétentes.
- L'un des événements marquants de l'année 2004 aura été la fusion organisationnelle des écoles d'ingénieur-e-s du Locle et de St-Imier, situées à quelques kilomètres l'une de l'autre mais sur le territoire de deux cantons différents. Tout en restant dans leurs locaux, ces deux établissements forment désormais ensemble le domaine Ingénierie de la Haute école ARC, chaque site se concentrant sur ses spécificités.
- La première volée de la filière Technologies du vivant (orientation biotechnologie) de la HEV a terminé son cursus en 2004 et a attribué ses premiers diplômes. Cette formation avait été lancée en 2001.
- L'année 2004 a également été marquée par la préparation du nouveau master conjoint en architecture mis sur pied en collaboration avec la HE bernoise. Les écoles d'ingénieur-e-s de Fribourg, Genève et Berthoud participent à ce projet dont l'ouverture est prévue pour octobre 2005.

6. Filière infirmier-ère :
cours d'anatomie sur un écorché

3.2 La formation continue et postgrade

Introduction

- L'année 2004 a été marquée par l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes fondamentaux pour la mission de formation continue de la HES-SO.
- Une stratégie en matière de formation postgrade a été élaborée et les critères de sélection et d'arbitrage des projets de formation continue ont été définis. Un important processus d'harmonisation des critères et des procédures en matière de reconnaissance et de financement des formations postgrades a également été mis en place.
- Une formation postgrade (FPG) se définit comme une action certifiante de perfectionnement professionnel, intervenant dans le prolongement d'une formation initiale reconnue de niveau tertiaire. La formation postgrade se compose de cours postgrades (CPG, 15 crédits ECTS) et d'études postgrades (EPG, 60 crédits ECTS). Elle satisfait aux directives fédérales en matière de conditions d'admission.
- La HES-SO a pour mission de développer une offre qualifiante de FPG qui soit en adéquation avec l'évolution des professions et qui permette aux professionnel-le-s de mettre à jour et de faire évoluer leurs compétences. Le programme de perfectionnement professionnel de la HES-SO vise à aider les diplômé-e-s HES à développer des compétences interdisciplinaires et une expertise, à se spécialiser dans un domaine et à approfondir des connaissances et des savoirs professionnels.

Dans chacun des domaines de formation, les objectifs poursuivis sont les suivants:

- développer une offre harmonisée de FPG qui réponde aux besoins actuels et futurs des entreprises, des administrations et des institutions de Suisse occidentale;
- offrir un programme de FPG de qualité, cohérent, pertinent, axé sur la pratique, visible, prospectif et novateur;
- développer des FPG complémentaires se différenciant de l'offre existante et de l'ensemble des Hautes écoles, conformément aux dispositions en matière de concurrence.
- offrir des FPG qui favorisent l'approche interdisciplinaire des problèmes et une pédagogie d'adultes;
- intégrer les activités de recherche appliquée dans le processus de transmission des savoirs.

7. Génie mécanique:

conception et développement de moteurs thermiques

8. Ingénierie:

moment de détente entre deux cours

9. Filière physiothérapeutes:

pour restituer la qualité et l'intégrité des mouvements du corps



7.



8.



9.

Les activités de formation postgrade en 2004

→ En 2004, la HES-SO a reconnu et soutenu financièrement un total de 63 formations postgrade (26 études postgrade et 37 cours postgrade). Parmi celles-ci, 17 étaient de nouvelles formations introduites pour la première fois en 2004.

Sciences de l'ingénieur et architecture : 7 formations

Domaine Construction et environnement :

- Environnement

Domaine Technologies industrielles :

- Nano-Microtechnologie
- Soudage
- Conception horlogère

Domaine Technologie de l'information et de la communication :

- Génie logiciel
- Multimedia
- Eduswiss

Economie et services : 6 formations

- Integrated Management
- Management de l'hôtellerie et des professions de l'accueil
- Management de projet appliqué
- Quality manager
- Human Systems Engineering
- Ingénieurs de gestion

Santé et travail social : 50 formations

→ L'année 2004 étant la première année de financement de formations postgrade dans les domaines de la santé et du travail social, l'option a finalement été prise de reconnaître dans un premier temps une palette relativement large de formations et de les soumettre dans un deuxième temps à un audit externe portant sur leur pertinence en fonction des besoins potentiels ainsi que des possibilités de synergies.

→ Ainsi, le portefeuille des domaines de la santé et du travail social est composé d'un total de 50 formations, dont 15 études postgrade et 35 cours postgrade.

Ces formations se répartissent comme suit :

Domaine Soins et éducation à la santé : 11 formations

Domaine Mobilité et réhabilitation : 2

Domaine Travail social : 21

A noter que 16 de ces formations sont transdisciplinaires. La HES-SO encourage particulièrement ce type de collaborations de façon à favoriser les échanges de savoirs et d'expériences.

A titre d'exemple, on citera :

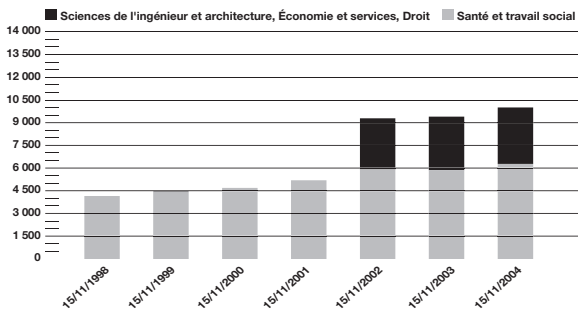
- Formation à la direction d'institutions éducatives, sociales et médico-sociales
- Comportement suicidaire et suicide : Comprendre pour accompagner et prévenir
- Etudes postgrade en réadaptation et réinsertion
- Formation des professionnel-le-s de la santé sexuelle et reproductive
- Cours postgrade en soins aigus : approche globale en soins d'urgence aux différents âges de la vie.

3.3 Chiffres et statistiques

3.3.1 Effectifs des étudiant-e-s

Evolution des effectifs

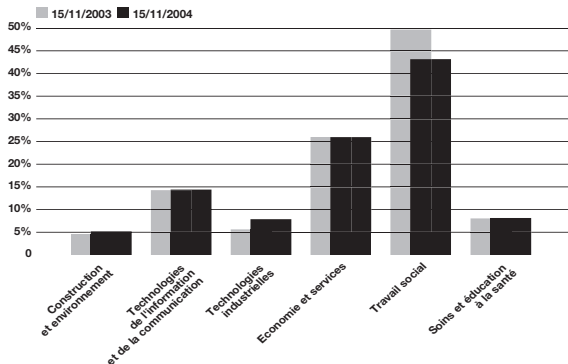
Pour la première fois, le cap des 10'000 étudiant-e-s a été franchi en 2004



3.3.2 En cours d'emploi

Proportion des étudiant-e-s en cours d'emploi et à temps partiel par domaine

Les domaines Chimie et sciences de la vie, Design, Mobilité et réhabilitation ne comptaient aucun étudiant en emploi ou à temps partiel en 2004.



3.3.3 Détail des effectifs par filière d'études et par genre

Filière et domaine d'études	15/11/2003			15/11/2004		
	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Construction et environnement	343	105	448	407	133	540
Architecture	110	36	146	131	42	173
Architecture du paysage	78	54	132	102	73	175
Génie civil	69	9	78	83	11	94
Géomatique	86	6	92	91	7	98
Chimie et sciences de la vie	273	133	406	282	146	428
Agronomie	44	21	65	45	18	63
Chimie	37	13	50	34	9	43
Gestion de la nature	82	41	123	86	53	139
Œnologie	38	15	53	40	16	56
Technologies du vivant	72	43	115	77	50	127
Technologies de l'information et de la communication	855	69	924	851	73	924
Informatique	480	36	516	463	33	496
Ingénieur des médias	139	23	162	156	27	183
Télécommunications	236	10	246	232	13	245
Technologies industrielles	1'067	44	1'111	1'064	46	1'110
Génie électrique	294	9	303	290	305	305
Génie mécanique	246	14	260	257	8	265
Microtechniques	263	16	279	247	16	263
Systèmes industriels	264	5	269	270	7	277
Economie et services	1'524	1'064	2'588	1'650	1'177	2'827
Economie d'entreprise	818	541	1'359	922	638	1'560
Informatique de gestion	290	61	351	276	47	323
Information documentaire	30	85	115	41	91	132
Hôtellerie et professions de l'accueil	386	377	763	411	401	812
Design	153	263	416	167	285	452
Architecture d'intérieur	11	40	51	11	46	57
Communication visuelle	90	90	180	92	103	195
Conservation-restauration	3	14	17	8	17	25
Design industriel et de produits	49	119	168	56	119	175
Travail social	359	817	1'176	353	960	1'313
Service social	57	185	242	56	211	267
Education spécialisée	241	517	758	222	620	842
Animation socioculturelle	61	115	176	75	129	204
Soins et éducation à la santé	220	1'578	1'798	222	1'568	1'790
Soins infirmiers	217	1'455	1'672	220	1'440	1'660
Sages-femmes et hommes sages-femmes	3	123	126	2	128	130
Mobilité et réhabilitation	149	449	598	152	472	624
Physiothérapie	79	204	283	81	206	287
Ergothérapie	3	90	93	4	102	106
Dietétique	4	53	57	5	57	62
Psychomotricité	4	35	39	4	41	45
Radiologie médicale	59	67	126	58	66	124
Totaux HES-SO	4'215	1'678	5'893	4'421	1'860	6'281
Totaux HES-S2	728	2'844	3'572	727	3'000	3'727
Totaux HES-SO et HES-S2	4'943	4'522	9'465	5'148	4'860	10'008

3.3.4 Formation à l'entrée

Domaines Sciences de l'ingénieur et architecture, Économie et services, Design:
Répartition des étudiant-e-s en première année selon le type de formation

Type de formation	15/11/2004
Maturité professionnelle suisse	1'174
Autre formation professionnelle	187
Maturité gymnasiale suisse	444
Autre formation gymnasiale et universitaire	266
Autre formation	369
Totaux	2'440

Domaines Santé et Travail social:

Répartition des étudiant-e-s en première année selon le type de formation

Type de formation	15/11/2004
Maturité professionnelle suisse	64
Autre formation professionnelle	56
Maturité gymnasiale suisse	317
Autre formation gymnasiale et universitaire	106
Autre formation	544
Totaux	1'087

3.3.5 Diplômes de base par domaine d'études

Les premiers diplômes HES des domaines
Santé et Travail social seront délivrés
en 2005.

Domaine d'études	2003	2004
Construction et environnement	99	95
Chimie et sciences de la vie	68	88
Technologies de l'information et de la communication	162	196
Technologies Industrielles	265	262
Economie et services	481	429
Design	91	112
Totaux	1'166	1'182

3.3.6 Diplômes postgrades par domaine d'études

Domaine d'études	2003	2004
Technique	50	45
Economie	69	67
Design	6	15
Totaux	125	127

4. Ra&D et prestations de service

4.1 Design

Le réseau de compétences (RCSO) Design

- En 2004, la HES-SO a financé 2 projets de recherche dans le domaine Design. L'année a surtout été marquée par la création du nouveau réseau de compétences (RCSO) Design.
- Le RCSO Design est un forum qui permet aux représentants des écoles membres de coordonner la stratégie, les objectifs et les contenus de la recherche en design en Suisse romande en s'appuyant sur l'expertise des milieux professionnels, économiques, culturels et institutionnels.
- Il gère en particulier les projets financés par la réserve stratégique de la HES-SO dans les domaines de la communication visuelle, du design industriel et de produits et de l'architecture d'intérieur.

Ses activités de recherche sont organisées autour des deux axes prioritaires:

- Approches théoriques des disciplines du design (histoire, théories, méthodologie, didactique du design)
- Design et problématiques contemporaines (design et nouvelles technologies, espace et communication, identités visuelles)

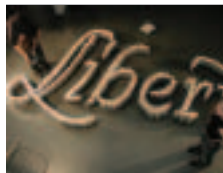
Plus globalement, le RCSO Design soutient les projets qui s'inscrivent dans les démarches suivantes:

- Acquisition de nouvelles compétences en design (outils méthodologiques)
 - Enseignement du design (outils pédagogiques)
 - Médiation du design et de la recherche
 - Formation continue en design
- Par ailleurs, le RCSO Design est devenu partenaire du réseau de compétences national, le Swiss design Network (SDN). Celui-ci joue un rôle moteur dans la réalisation de projets pluridisciplinaires dans le domaine de la recherche appliquée et du développement. Il améliore le transfert des savoirs entre les hautes écoles de design, les instances économiques et les autres HES. Les compétences de la HES-SO dans les différentes disciplines du Design peuvent ainsi être valorisées au niveau national et international.

Un projet emblématique: *Corporate typeface*

Haute école d'arts appliqués du canton de Vaud (écal)

- L'objectif du projet est d'établir les conditions d'une reconnaissance et d'un transfert de compétences en matière de design typographique, activité manufacturière devenue post-industrielle par la généralisation des technologies numériques, vers les concepteurs en communication visuelle.
- La première partie de la recherche consiste en la modélisation et la description des techniques et savoir-faire spécifiques de ce domaine dans le nouveau contexte de production. Elle propose des contributions des designers typographiques représentant «la meilleure pratique» au niveau international. Elle comprend également la conception d'un didacticiel de dessin des caractères typographiques.
- La seconde partie de la recherche est centrée sur la commande de «caractères de société» («corporate typeface»), le marché principal aujourd'hui pour les designers typographiques. Elle examine par études de cas la méthodologie du projet et la structure de ce mandat particulier de design visuel. Les cas décrits comprennent Siemens AG, l'aéroport Köln-Bonn, Mitsubishi Cars, Mini-Cooper, parmi d'autres.



10.

10. «Pixel»: matériel simple et dessin de caractère complexe, atelier Underware, Ecal 2004-2005

4.2 Economie et services



11.

Les réseaux de compétences (RCSO)

→ En 2004, deux réseaux de compétences RCSO ont été créés dans le domaine Economie et services. Leurs projets sont orientés vers des approches permettant de créer la valeur nécessaire au développement de l'innovation afin que celle-ci puisse trouver des terrains de commercialisation adéquats.

→ Dans la filière Systèmes d'information et informatique de gestion, le réseau ISNET (Information Services Network) met à disposition des entreprises des compétences innovantes dans le domaine de la gestion de l'information et de son exploitation. Sa mission est de développer des méthodes et des outils améliorant l'efficience de la gestion du cycle de vie de la formation dans tout type d'organisation. Ses activités de Ra&D lui permettent de répondre aux attentes des entreprises privées et des institutions publiques dans leurs besoins de gestion en services informatiques et documentaires.

→ Dans la filière Economie d'entreprise, le réseau Economie et management concentre ses activités dans les secteurs de l'environnement et du développement socioéconomique (évaluation des conditions du marché), le pilotage managérial (mesures de la performance globale de l'entreprise/de l'administration) et les outils de gestion et d'organisation (efficacité organisationnelle et optimisation des processus).

→ En 2004, la HES-SO a financé 28 projets dans ce domaine.

Un projet emblématique:

Réduire le bruit accroît la valeur immobilière ! Étude et quantification pour le marché immobilier genevois et démarche à suivre pour une ville suisse de taille moyenne. HEG-Genève et HEVs (partenaires externes: Service cantonal de protection contre le bruit, Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, Genève).

→ Ce projet a permis d'analyser les caractéristiques d'environ 13'000 appartements dans l'ensemble du canton de Genève. Cela constitue la base de données la plus importante jamais utilisée en Suisse dans le contexte de ce type d'étude.

→ Les résultats de l'étude permettent de mettre en évidence, d'isoler et de quantifier précisément l'impact de chaque caractéristique du bien immobilier (nombre de pièces, année de construction, exposition au bruit...) sur les loyers dans le canton de Genève.

→ Les débouchés concrets d'une telle recherche concernent avant tout le secteur immobilier: construction d'indices de prix, évaluation monétaire de la valorisation du patrimoine immobilier, estimation des compensations monétaires associées aux nuisances sonores.

→ L'approche développée dans le projet, ainsi que ses résultats, ont été intégrés dans les cours d'économie politique de la HEG-Genève. En collaboration avec plusieurs partenaires externes, les auteurs ont par ailleurs obtenu, dans le cadre du Programme National de Recherche 54 «Sustainable Development of the Built Environment» du FNRS, le financement d'un projet de recherche sur 3 ans intitulé «Évaluation de la discrimination et de la qualité environnementale sur le marché du logement».

4.3 Santé et travail social

- En 2004, 15 projets de recherche ont été financés par la HES-SO dans les domaines de la santé et du travail social.
- Quatre réseaux de chercheurs ont été évalués en 2004. Des conseils scientifiques ont été mis en place afin d'évaluer leurs projets.
- La Commission Ra&D est chargée d'évaluer les projets qui ne peuvent s'inscrire dans l'un ou l'autre des programmes de recherche de ces quatre réseaux. Dotée d'un expert externe, elle veille à garantir la validité des projets soutenus en regard des thématiques de recherche émergentes.
- Six sites de formation ont créé une unité de recherche en leur sein, ou développé une structure de veille scientifique comprenant les travaux de documentation, d'organisation de manifestations scientifiques, de recherche de coopération et de définition de priorités.



12.



13.

Les réseaux de chercheurs :

Le Centre d'études de la diversité culturelle et de la citoyenneté dans les domaines de la santé et du social (CEDIC)

- Le CEDIC a pour objet l'étude des phénomènes concernant la construction de la diversité dans les groupes socioculturels et les conflits qui leur sont concomitants. Le questionnement de la diversité va de pair avec les interrogations sur la citoyenneté ainsi que sur les rapports entre groupes culturels hégémoniques et minorités, tant au niveau national qu'international.
- Le CEDIC a pour objectif le transfert des résultats de recherches en modalités d'action afin d'agir sur la réalité auprès des populations concernées, mais aussi dans une perspective d'ajustement des pratiques professionnelles à une société plurielle en mouvement.

Le Réseau d'étude des zones frontières (confins) entre la santé et le social (RECSS)

- Le RECSS rassemble des chercheur-e-s travaillant sur des problématiques relatives aux zones de contact de la santé et du travail social, mais également de l'économique, du politique, du juridique et du scolaire.
- Il soutient des initiatives et des démarches de recherche visant à éclairer, entre autres, les nouvelles régulations sociales, les pratiques qui en découlent, les enjeux qui les conditionnent et leur impact sur la qualité de la vie et la santé.

Le Réseau d'études appliquées des pratiques de santé, de réadaptation/réinsertion (Ré-Sa-R)

- Le Ré-Sa-R rassemble des chercheur-e-s de différentes professions de la santé et du social et de différentes disciplines (sociologie, sciences politiques, économie).
- Ses objets d'étude sont la trajectoire des usagers dans les institutions du système socio-sanitaire, la réponse des professionnel-le-s aux problèmes rencontrés et les ajustements réciproques que les uns et les autres opèrent dans les institutions de santé, de réadaptation et de réinsertion.
- Un accent particulier est mis sur les points d'entrée du système socio-sanitaire (médicalisation de problèmes sociaux de plus en plus nombreux) et de sortie de ce même système (invalidité, réadaptation, réinsertion).

Le Réseau d'études appliquées en politiques sociales, familiale et de la santé (REA)

- Le REA est un réseau de chercheur-e-s provenant d'horizons différents (sociologues, psychologues, historien-ne-s, économistes, juristes, géographes, professionnel-le-s de l'action sociale ou sanitaire...). Il s'intéresse aux politiques sociales, familiales et de la santé, notamment aux origines de ces politiques et à leur évaluation.
- Le REA répond à des questions comme l'impact d'une politique sociale ou sanitaire sur une population, les conséquences de mesures sociales sur la responsabilité parentale ou l'effet d'une politique de la santé sur la consommation de soins.

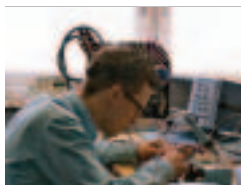
12. Filière infirmier-ère:
stage en puériculture

13. Filière infirmier-ère:
pose de pansement

4.4 Sciences de l'ingénieur et architecture



14.



15.

Les réseaux de compétences (RCSO)

- En 2004, six réseaux de compétences RCSO ont été créés pour les quatre domaines formant les sciences de l'ingénieur et architecture.
- Dans le domaine Construction et environnement, le réseau GO-ACT (Géomatique, Architecture, Construction, Territoires) couvre des prestations de recherche dans les secteurs de la planification et de l'aménagement du territoire et de la construction.
- Dans le domaine Chimie et sciences de la vie, le réseau Real Tech (Ressources alimentaires, Technologies environnementales et chimiques) traite de l'ingénierie, de la chimie de l'environnement et du vivant (développement de produits agroalimentaires, biologiques, chimiques ou de végétaux), de la chimie analytique et de la gestion de la qualité et de la sécurité en chimie.
- Dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication, le réseau TIC exerce ses prestations de recherche dans les domaines de la mise en œuvre des services multimédia (audio, vidéo, données sur des réseaux de télécommunications).
- Le domaine des Technologies industrielles est composé de 3 réseaux : ISYS (Intégration et Systèmes); TE (Techniques énergétiques) et MaChoP (Matériaux, Conception, Horlogerie, Production). Ils traitent des domaines d'application des microsystèmes, des systèmes énergétiques et électromécaniques, des énergies renouvelables et de la réalisation d'études et de caractérisation des matériaux en micro et macromécanique.
- En 2004, la HES-SO a financé 52 projets de recherche pour l'ensemble de ces domaines. Elle se positionne ainsi clairement sur le plan national. Elle renforce aussi ses collaborations avec des instituts universitaires, des institutions assurant le transfert technologique et ses partenaires économiques.

Un projet emblématique : *BIO-COMP: Développement d'un nouveau procédé de traitement des surfaces par faisceau ionique pour améliorer la biocompatibilité*

École d'ingénieurs. (Partenaires externes : Université de Zurich, Johnson & Johnson, Neuchâtel)

- Le développement du microfaisceau ionique à haute énergie au CAFI (Centre d'analyse par faisceau ionique) offre la possibilité de micro-structuration et de micro-fonctionnalisation des surfaces.
- Il existe une demande importante liée aux traitements de surface qui permettent une meilleure intégration des implants dans les différentes parties du corps humain. Cela nécessite l'étude de nouveaux types de traitements pour pouvoir contrôler et obtenir une croissance différenciée des cellules (os, sang, nerfs...) et pour effectuer des traitements localisés aux différents endroits des implants.
- Un effet important de l'irradiation par faisceau ionique de certains matériaux sur la croissance cellulaire a été observé dans le cadre de projet « Bio-comp ». Le potentiel d'applications pratiques est énorme.
- On peut par exemple envisager de contrôler l'adhésion des cellules osseuses, des cellules sanguines et des cellules formant la gencive en fonction de la position de l'implant dentaire dans la mâchoire et accroître l'interaction implant-milieu vivant. Dans le cas de patients gravement brûlés, sans aucune possibilité de prélèvements de greffes de peau, on envisage de prélever des cellules de peau et de cultiver ces cellules sur des films polymères afin de fabriquer de la peau artificielle et ainsi sauver les patients.
- Ce projet a déjà contribué à la naissance d'un nouveau regroupement SURFACE localisé à l'Université de Neuchâtel au début de l'année 2005 et associant l'Université de Neuchâtel (biologie cellulaire), CSEM et El-ARC/CAFI.

14. Génie chimique:
installation pilotée de dessalement
d'eau de mer

15. Microtechniques:
contrôle de fonctionnement d'une interface
électronique

5. Echanges internationaux

→ La plupart des sites de formation de la HES-SO entretiennent des collaborations régulières avec des hautes écoles suisses et étrangères. Ces relations sont formalisées par des conventions ou des accords.

→ Les finalités des programmes d'échanges internationaux sont notamment l'encouragement à la flexibilité et à la mobilité des étudiant-e-s et professeur-e-s, le développement d'une image collective des sites de formation sur le plan international, le développement de synergies de domaines ou sectorielles avec des établissements étrangers et le transfert de technologies par le développement de réseaux inter-sites.

→ Dans les domaines de la santé et du travail social, 6 sites de formation ont réalisé un total de 28 échanges. Les personnes concernées

sont des étudiant-e-s (63%), des professeur-e-s (30%) et des membres de la direction et collaborateurs du corps intermédiaire.

→ Dans les domaines des sciences de l'ingénieur et architecture, Economie et services et Design, 14 sites de formation ont totalisé 178 échanges, dont 67% réalisés par des étudiant-e-s et 25 % par des professeur-e-s.

→ Les sites de formation obtiennent aussi des subventions de la part de programmes d'échanges européens comme ERASMUS ou LEONARDO. La Haute école valaisanne a été mandatée pour l'administration et le suivi des activités ERASMUS réalisées par l'ensemble des sites de la HES-SO. 27 échanges de professeur-e-s, 134 échanges d'étudiant-e-s et 47 visites exploratoires ont ainsi été réalisés.



16.

6. Egalité des chances

→ L'année 2004 a été marquée par l'ouverture du plan d'action 2004-2007 du programme fédéral égalité des chances dans les HES. Il s'agissait donc d'assurer la pérennité des projets existants et de formuler de nouveaux objectifs conformes à ceux du plan d'action fédéral.

→ Le dispositif Egalité a étendu son réseau de répondant-e-s en accueillant trois nouvelles membres. La commission s'est enrichie de deux membres, représentant l'une la conférence romande des chef-fe-s d'office d'orientation et l'autre le domaine de la santé.

Les principales activités de l'année ont été les suivantes:

- Elaboration d'une stratégie égalité et d'objectifs opérationnels 2004-2007.
- Transfert à la HES-SO des « Standards en matière d'égalité des chances dans les Hautes écoles spécialisées » dans le cadre de la Commission égalité de la Conférence suisse des HES.
- Coopération à la réalisation d'un guide pratique « Questions-réponses ».
- Préparation des nouveaux projets à mettre en œuvre en 2005.

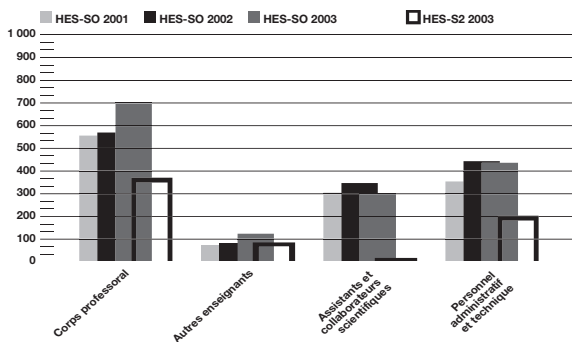
Répartition des étudiants HES-SO et HES-S2 par genre

	15/11/2004	
Hommes	5'148	51.4%
Femmes	4'860	48.6%
Totaux	10'008	100%

16. Microtechniques : mesure des caractéristiques d'une photodiode

7. La HES-SO en bref : Chiffres et statistiques

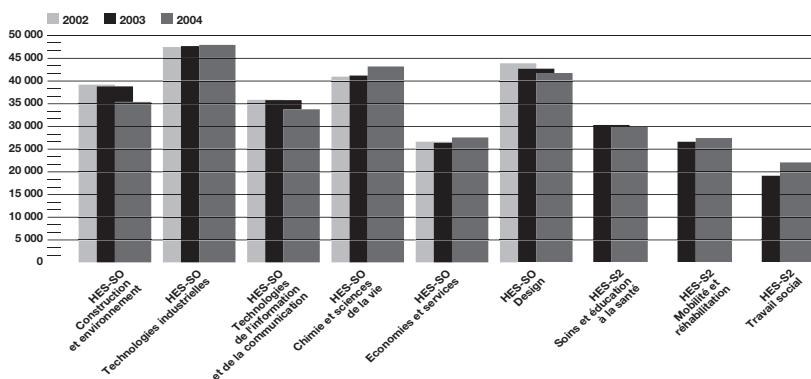
7.1 Répartition du personnel par catégorie (en EPT)



7.2 Les finances

7.2.1 Coûts par étudiant

Charges courantes de fonctionnement des formations à plein temps,
par domaine de formation



7.2.2 Sources de fonds HES-SO et HES-S2 (consolidation des écoles et du siège)

Provenance des fonds en millions de CHF	HES-SO 2004	HES-S2 2004	TOTAL 2004
Cantons partenaires à la HES	163.7	91.1	254.8
Confédération	74.3	15.7	90.0
Autres cantons selon l'accord AHES	9.6	1.4	11.0
Autres produits	42.4	10.1	52.5
TOTAL	290.0	118.3	408.3

Provenance des fonds en %	HES-SO 2004	HES-S2 2004	TOTAL 2004
Cantons partenaires à la HES	56.4%	77.0%	62.4%
Confédération	25.6%	13.3%	22.0%
Autres cantons selon l'accord AHES	3.3%	1.2%	2.7%
Autres produits	14.6%	8.5%	12.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%

7.2.3 Emplois de fonds HES-SO et HES-S2 (consolidation des écoles et du siège)

Coûts d'exploitation en millions de CHF	HES-SO 2004	HES-S2 2004	TOTAL 2004
Études principales-Charges courantes	169.8	80.9	250.7
Études principales-Loyers supplétifs	20.7	6.7	27.4
Autres missions HES	73.9	17.7	91.6
Autres charges	25.6	13.0	38.6
TOTAL	290.0	118.3	408.3

Coûts d'exploitation en %	HES-SO 2004	HES-S2 2004	TOTAL 2004
Études principales-Charges courantes	58.6%	68.4%	61.4%
Études principales-Loyers supplétifs	7.1%	5.7%	6.7%
Autres missions HES	25.5%	15.0%	22.4%
Autres charges	8.8%	11.0%	9.5%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%

7.2.4 Pertes et profits HES-SO

Compte de profits et pertes de l'exercice (en CHF)				
	Budget	2004 Effectif	Écart	2003 Effectif
Contributions des cantons partenaires	146'056'876	139'561'152	-6'495'724	137'577'047
Contributions des autres cantons (accord AHES)	10'513'900	9'631'250	-882'650	10'337'250
Subventions fédérales acquises	65'627'779	65'964'907	337'128	67'892'627
Total des subventions et des contributions acquises	222'198'555	215'157'309	-7'041'246	215'806'924
Subventions fédérales à redistribuer	0	2'689'825	2'689'825	5'894'727
Total des produits de subventions et de contributions	222'198'555	217'847'134	-4'351'421	221'701'651
Subventions accordées pour les études principales	-193'648'555	-188'685'995	4'962'560	-187'915'497
Subventions/mandats accordées par la réserve stratégique	-21'000'000	-20'884'975	115'025	-16'435'714
Autres subventions accordées aux établissements	-1'150'000	-905'448	244'552	-2'388'991
Total des subventions accordées	-215'798'555	-210'476'418	5'322'137	-206'740'201
Subventions fédérales redistribuées	0	-2'689'825	-2'689'825	-5'894'727
Marge sur les subventions	6'400'000	4'680'691	-1'719'109	9'066'723
Charges courantes du secrétariat général	-3'445'000	-3'652'533	-207'533	-3'102'147
Charges communes de coordination et d'harmonisation	-4'755'000	-4'041'725	713'275	-5'574'740
Total des charges communes (sans subventions, produits et provisions)	-8'200'000	-7'694'258	505'742	-8'676'887
Produits courants	0	58'398	58'398	33'980
Produits d'intérêts	50'000	135'422	85'422	167'611
Total des produits communs	50'000	193'820	143'820	201'590
Charges communes nettes (sans subventions et provisions)	-8'150'000	-7'500'438	649'562	-8'475'297
Résultat d'exploitation	-1'750'000	-2'619'547	-1'069'547	591'426
Ecart favorable sur les exercices antérieurs	0	107'899	107'899	2'634
Ecart défavorable sur les exercices antérieurs	0	-110'008	-110'008	-2'975
Corrections nettes sur les exercices antérieurs	0	-2'109	-2'109	-341
Alimentation de la réserve stratégique	-21'000'000	-20'400'000	600'000	-20'250'000
Alimentation de la provision pour la communication	0	-30'000	-30'000	0
Alimentation du fonds de soutien en faveur des étudiants	0	-8'000	-8'000	0
Alimentation des provisions pour les applications informatiques de gestion	0	-200'000	-200'000	-200'000
Alimentation des provisions et des fonds	-21'000'000	-20'638'000	362'000	-20'450'000
Prélèvement sur la réserve stratégique	21'000'000	20'884'975	-115'025	16'435'714
Prélèvement sur le fonds EHL	1'000'000	830'000	-170'000	500'000
Prélèvements sur les provisions pour les applications informatiques de gestion	350'000	344'680	-5'320	1'563'201
Prélèvement sur la provision pour la communication	0	0	0	360'000
Prélèvements sur les provisions et les fonds	22'350'000	22'059'655	-290'345	18'858'915
Variations sur les provisions et les fonds	1'350'000	1'421'655	71'655	-1'591'085
Rétrocession exceptionnelle aux cantons partenaires sur la réserve stratégique	1'400'000	1'400'000	0	1'000'000
Transfert unique de la réserve stratégique HES-SO au fonds stratégique HES-S2	-1'000'000	0	1'000'000	0
Éléments exceptionnels	400'000	1'400'000	1'000'000	1'000'000
Résultat de l'exercice	0	0	0	0

7.2.5 Pertes et profits HES-S2

Compte de profits et pertes de l'exercice (en CHF)	2004		2003	
	Budget	Effectif	Écart	Effectif
Contributions des cantons partenaires	87'484'602	83'891'312	-3'593'290	74'768'274
Contributions des autres cantons (accord AHES)	1'079'000	1'447'250	368'250	1'024'500
Subventions fédérales acquises OFFT	3'500'000	6'197'690	2'697'690	2'775'503
Subventions fédérales acquises OFAS	4'250'000	4'500'000	250'000	4'715'000
Total des subventions et des contributions acquises	96'313'602	96'036'252	-277'350	83'283'277
Subventions fédérales à redistribuer	0	1'938'108	1'938'108	1'930'360
Total des produits de subventions et de contributions	96'313'602	97'974'360	1'660'758	85'213'637
Subventions accordées pour les études principales	-82'678'602	-82'655'319	23'284	-77'847'530
Subventions/mandats accordées par le fonds stratégique de développement	-3'500'000	-537'468	2'962'532	-996'280
Subventions/mandats accordées par le fonds de formation pratique	-6'600'000	-4'924'816	1'675'184	2'000
Total des subventions accordées	-92'778'602	-88'117'602	4'661'000	-78'843'810
Subventions fédérales redistribuées	0	-1'938'108	-1'938'108	-1'930'360
Marge sur les subventions	3'535'000	7'918'650	4'383'650	4'439'467
Charges courantes du secrétariat général	-2'210'000	-1'772'979	437'021	-1'579'552
Charges communes de coordination et d'harmonisation	-2'628'600	-1'795'539	833'061	-1'461'180
Total des charges communes (sans subventions, produits et provisions)	-4'838'600	-3'568'517	1'270'083	-3'040'732
Produits courants	0	192	192	45'982
Produits d'intérêts	0	7'349	7'349	4'169
Total des produits communs	0	7'541	7'541	50'150
Charges communes nettes (sans subventions et provisions)	-4'838'600	-3'560'976	1'277'624	-2'990'582
Résultat d'exploitation	-1'303'600	4'357'674	5'661'274	1'448'885
Ecart favorable sur les exercices antérieurs	0	-6'063	-6'063	0
Ecart défavorable sur les exercices antérieurs	0	5'662	5'662	0
Corrections nettes sur les exercices antérieurs	0	-401	-401	0
Alimentation du fonds stratégique de développement	-3'500'000	-3'500'000	0	-2'500'000
Alimentation du fonds de formation pratique	-6'600'000	-6'600'000	0	0
Alimentation de la provision pour les nouveaux domaines HES	0	-1'500'000	-1'500'000	0
Alimentation des provisions pour les applications informatiques de gestion	0	0	0	-249'981
Alimentation des provisions et des fonds	-10'100'000	-11'600'000	-1'500'000	-2'749'981
Prélèvement sur le fonds stratégique de développement	3'500'000	537'468	-2'962'532	996'280
Prélèvement sur le fonds de formation pratique	6'600'000	4'924'816	-1'675'184	0
Prélèvement sur les provisions pour les applications informatiques de gestion	418'600	418'600	0	0
Prélèvements sur les provisions et les fonds	10'518'600	5'880'883	-4'637'717	996'280
Variations sur les provisions et les fonds	418'600	-5'719'117	-6'137'717	-1'753'701
Rétrocession exceptionnelle aux cantons partenaires sur le fonds stratégique HES-S2	0	0	0	800'000
Transfert unique de la réserve stratégique HES-SO au fonds stratégique HES-S2	1'000'000	0	-1'000'000	0
Rétrocession aux cantons partenaires sur le fonds de formation pratique	0	1'475'184	1'475'184	0
Amortissement des coûts de mise en œuvre de la HES-S2	-115'000	-113'341	1'659	-315'000
Amortissement des coûts de mise en œuvre 2002 du fonds de formation pratique	0	0	0	-180'184
Éléments exceptionnels	885'000	1'361'844	476'844	304'816
Résultat de l'exercice	0	0	0	0

8. Instances de la HES-SO en 2004

Les Comités stratégiques HES-SO et HES-S2

Anne-Catherine Lyon, Présidente, Conseillère d'Etat, Département de la formation et de la jeunesse (VD)
 Mario Annoni, Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique (BE)
 Charles Beer, Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique (GE)
 Thierry Béguin, Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (NE)
 Thomas Burgener, Conseiller d'Etat, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (VS, HES-S2)
 Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (FR - HES-S2)
 Claude Hêche, Ministre, Département de la santé, des affaires sociales et de la police (JU - HES-S2)
 Michel Pittet, Conseiller d'Etat, Direction de l'économie et de l'emploi (FR - HES-SO)
 Claude Roch, Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et du sport (VS)
 Jean-François Roth, Ministre, Département de l'économie et de la coopération (JU - HES-SO)

Les Comités directeurs HES-SO et HES-S2

Marc-André Berclaz, (Président), Martin Kasser, (Vice-Président chargé de la formation), Christian Kunze (Vice-Président chargé de la recherche), Dominik Albrecht, Brigitte Bachelard, Jean-Etienne Berset, Michel Rochat, Lionel Socchi, Jacques Thiébaud, François Abbé-Decarroux, Antoine Bigler, Françoise Bonvallat, François Burgat, Mireille Clerc, Joseph Coquoz, Dominique Fasnacht, Bernard Gmür, Pierre Keller, Anne-Marie Maillefer, Jacques-André Maire, Gaby Mittaz Hager, Armin Schöni, Nicole Seiler

Le Conseil consultatif commun

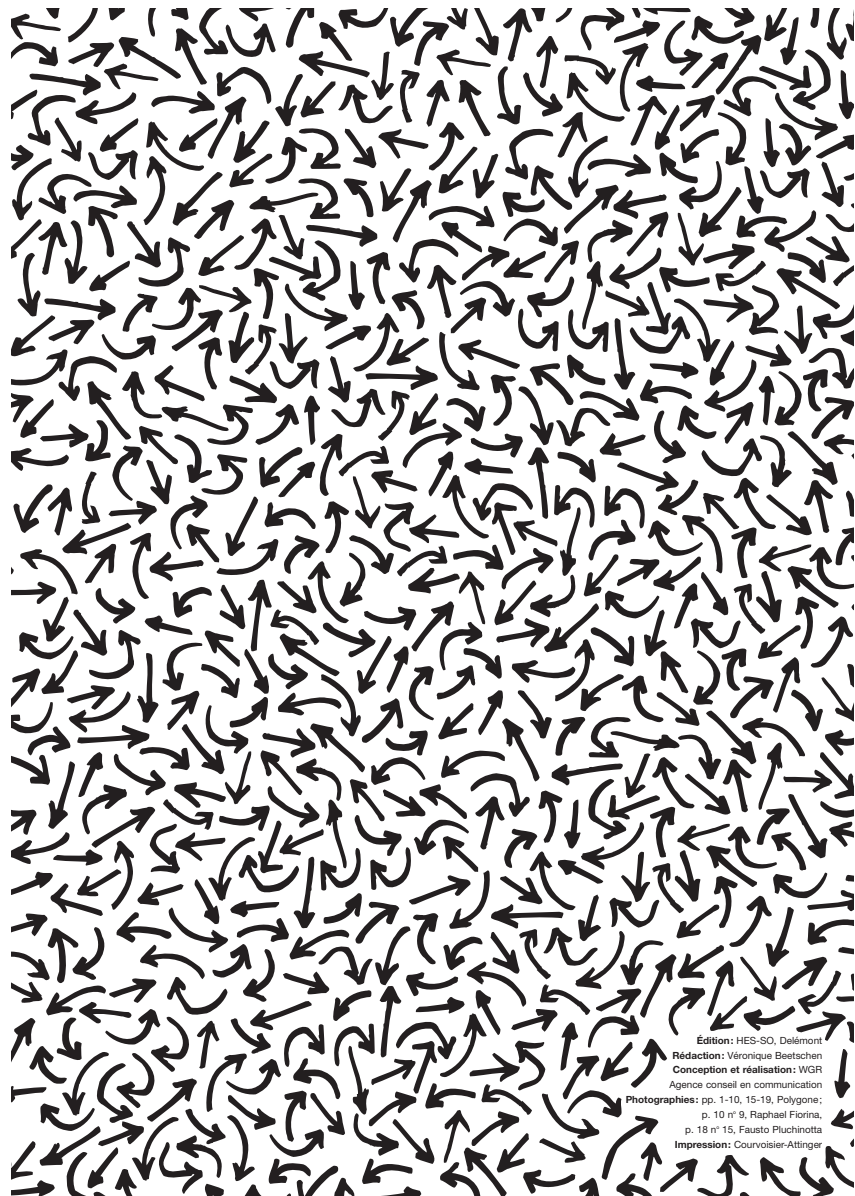
Serge J.M. Chammartin, Président du Conseil HES-SO/HES-S2
 Chantal Balet Emery, Responsable romande economiesuisse - Fédération des entreprises suisses
 Jeanne Barras Zwahlen, Economiste principale - Credit Suisse Private Banking Genève
 Bernard Bérout, Ingénieur HES - Président de l'Association des Ingénieurs et Architectes Solidaires Genève
 Noëlle Chatagny, Tutrice générale - Service des tutelles et curatelles Fribourg
 Laurent Christe, Directeur général - Hôpital du Jura Porrentruy
 René Dändliker, Professeur - Université de Neuchâtel, Institut de microtechnique
 Pierre-André D'Andrès, Professeur - Haute école valaisanne
 Béatrice Despland, Directrice adjointe - Université de Neuchâtel, Institut de droit de la santé
 Marc Diserens, Chef de service - Service de la santé publique Lausanne
 Jean-Frédéric Gerber, Directeur Chambre de commerce et d'industrie du Jura Delémont
 Bernard Gruson, Directeur général - Hôpitaux universitaires Genève
 Pierre-Alain Matthey, Président - Fédération romande des travailleurs et travailleuses de l'éducation sociale, La Chaux-de-Fonds
 Sylvie Meyer, Responsable de formation - Haute école de travail social et de santé, EESP Lausanne
 Stéphane Mischler, Directeur - Lonza AG Viège
 Armin Murmann, Responsable du Service informatique - Haute école de travail social Genève
 Chantal Prod'Horn, Conservatrice - Musée de design et d'arts appliqués contemporains Lausanne
 Jacques Rognon, Administrateur délégué retraité
 Jane Royston, Professeure - EPFL
 Michel Walther, Directeur général - Clinique de la Source Lausanne

9. Conseil consultatif

- En automne 2003, le Conseil de la HES-SO a innové. Il a été augmenté de huit nouveaux membres pour constituer le Conseil commun HES-SO/S2. Ainsi, avec le Siège de Delémont, le Conseil prenait les devants dans l'attente de la fusion prochaine entre les deux institutions que sont la HES-SO et la HES-S2.
- Cet élargissement a été un véritable défi et a introduit d'emblée une phase d'apprentissage mutuel. A côté des domaines des ingénieur-e-s, des économistes et des arts appliqués, les anciens membres du Conseil ont dû s'ouvrir aux domaines de la santé et du travail social, alors que les nouveaux membres représentant ces derniers domaines ont dû non seulement se familiariser avec des domaines complètement étrangers pour eux, mais encore apprivoiser les rouages de la structure de la HES-SO.
- La 1^{re} séance du Conseil consultatif commun a eu lieu le 18 novembre 2003 sous la présidence de Monsieur Marc-André Berclaz, Directeur, et en présence de Madame Anne-Catherine Lyon, Présidente des Comités stratégiques HES-SO et HES-S2. A cette occasion, le Conseil s'est organisé et a gagné toute son indépendance de fonctionnement. Il a de plus eu la possibilité d'échanger avec la Présidente des points de vue sur son rôle et sur les attentes de chacun.
- Le Conseil est l'organe consultatif des Comités stratégiques. Il émet, à l'intention de ces derniers, des recommandations relatives à la politique générale de la HES-SO et de la HES-S2, en particulier sur les objectifs et les objets de nature stratégique. Il agit sur demande des Comités stratégiques ou de sa propre initiative. Il débat de façon autonome. Il donne son avis, prévoie des propositions faites aux Comités stratégiques et formule des prises de position.
- Le Conseil se réunit chaque fois et alternativement dans une autre école ou une autre institution de la HES-SO et de la HES-S2. De ce fait, nous créons des contacts inédits avec le terrain dans le but de mieux le connaître et de mieux le comprendre. Ceci nous permet également d'avoir une meilleure appréhension du dispositif géographique des institutions et de mieux saisir les particularités régionales. Cette démarche s'est révélée très positive et nous allons la poursuivre à l'avenir.
- En 2004, le Conseil s'est réuni à 5 reprises, au rythme des séances des Comités stratégiques HES-SO et HES-S2. Ce mode de faire s'impose si nous voulons être en adéquation dans nos recommandations et prises de position avec ces dernières instances. Durant cette année, nous avons réussi à atteindre un bon niveau de connaissance des affaires et d'intégration des différents membres du Conseil. Ces tâches nous ont obligés à prêter beaucoup d'attention à des sujets particuliers et à nous concentrer sur des thèmes très terre à terre. Sans négliger ces dernières activités, nous pouvons dès à présent ouvrir et intensifier nos travaux et nos débats sur les grands enjeux futurs de la HES-SO et de la HES-S2.

Serge J. M. Chammartin,

président du Conseil consultatif HES-SO/HES-S2



Édition: HES-SO, Delémont
Rédaction: Véronique Beetschen
Conception et réalisation: WGR
Agence conseil en communication
Photographies: pp. 1-10, 15-19, Polygone;
p. 10 n° 9, Raphael Fiorina,
p. 18 n° 15, Fausto Pluchinotta
Impression: Courvoisier-Attinger

Table des matières

	Message de la présidente	p. 3
1.	Les faits marquants de l'année 2004	p. 4
1.1	La convergence entre la HES-SO et la HES-S2	p. 4
1.2	La simplification de la structure	p. 4
1.3	La mise en place des domaines formation	p. 5
1.4	La réorganisation du dispositif de la Recherche appliquée & développement (Ra&D)	p. 5
1.5	HES-S2: une année importante	p. 6
1.6	La réforme de Bologne	p. 6
2.	Perspectives 2005-2008	p. 7
3.	Formation	p. 8
3.1	La formation de base	p. 8
3.1.1	Design	p. 8
3.1.2	Economie et Services	p. 8
3.1.3	Santé et travail social	p. 9
3.1.4	Sciences de l'ingénieur et architecture	p. 9
3.2	La formation continue et postgrade	p. 10
3.3	Chiffres et statistiques	p. 12
3.3.1	Effectifs des étudiant-e-s	p. 12
3.3.2	En cours d'emploi	p. 12
3.3.3	Détail des effectifs par filière d'études et par genre	p. 13
3.3.4	Formation à l'entrée	p. 14
3.3.5	Diplômes de base par domaine d'études	p. 14
3.3.6	Diplômes postgrades par domaine d'études	p. 14
4.	Ra&D et prestations de service	p. 15
4.1	Design	p. 15
4.2	Economie et services	p. 16
4.3	Santé et travail social	p. 17
4.4	Sciences de l'ingénieur et architecture	p. 18
5.	Echanges internationaux	p. 19
6.	Egalité des chances	p. 19
7.	La HES-SO en bref: Chiffres et statistiques	p. 20
7.1	Répartition du personnel par catégorie (en EPT)	p. 20
7.2	Les finances	p. 20
7.2.1	Coûts par étudiant	p. 20
7.2.2	Sources de fonds HES-SO et HES-S2 (consolidation des écoles et du siège)	p. 21
7.2.3	Emplois de fonds HES-SO et S2	p. 21
7.2.4	Pertes et profits HES-SO	p. 22
7.2.5	Pertes et profits HES-S2	p. 23
8.	Instances de la HES-SO en 2004	p. 24
9.	Conseil consultatif	p. 25



HES-SO
Rue de la Jeunesse 1
Case postale 452
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 49 00
Fax 032 424 49 01
E-mail: info@hes-so.ch

**Convention intercantonale
relative au contrôle
parlementaire de la HES-SO
(état au 27 septembre
2002)**

C 1 28

Le Canton de Fribourg, le Canton de Vaud, le Canton du Valais, la République et canton de Neuchâtel, la République et canton de Genève et la République et canton du Jura,

vu les articles 48 de la Constitution fédérale, 45 de la Constitution du Canton de Fribourg, 52 de la Constitution du Canton de Vaud, 38 de la Constitution du Canton du Valais, 39 de la Constitution de la République et canton de Neuchâtel, 99 de la constitution de la République et canton de Genève et 84 de la Constitution de la République et canton du Jura,

vu la convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger du 9 mars 2001,

désireux d'instaurer sur la HES-SO créée par concordat intercantonal du 9 janvier 1997 un contrôle parlementaire coordonné et efficace,

conviennent ce qui suit :

1 But

La présente convention a pour but de coordonner le contrôle parlementaire sur la HES-SO en instaurant à cette fin une commission interparlementaire .

Art. 2 Rapports du Comité stratégique

¹ Les parlements sont saisis chaque année par les gouvernements d'un rapport d'information établi par le Comité stratégique de la HES-SO, portant sur :

- a) les objectifs stratégiques de la HES-SO et leur réalisation, que ceux-ci soient définis ou non dans un mandat de prestation ;
- b) le budget annuel de la HES-SO ;
- c) les comptes annuels de la HES-SO ;
- d) l'évaluation des résultats obtenus par la HES-SO.

En outre, les parlements sont saisis d'un rapport d'information portant sur:

- e) la planification financière pluriannuelle de la HES-SO ;
- f) la première évaluation de l'application du concordat à laquelle doit procéder le Comité stratégique dans un délai de 4 ans.

² Quant aux contributions des cantons au budget de la HES-SO, elles sont soumises à l'approbation des parlements, conformément à la procédure.

Art. 3 Commission interparlementaire

cantons concordataires conviennent d'instituer une commission interparlementaire

composée de 7 députés par canton, désignés par chaque parlement selon la procédure qu'il applique à la désignation de ses commissions.

² La commission interparlementaire est chargée d'étudier le rapport annuel du Comité stratégique, le plan financier pluriannuel et la première évaluation par le Comité stratégique de l'application du Concordat, avant que ceux-ci ne soient portés à l'ordre du jour des parlements.

³ La commission interparlementaire se réunit au minimum deux fois l'an. Elle peut également se réunir à la demande d'un tiers de ses membres ou sur proposition de son bureau, sur la base d'un ordre du jour préétabli.

Art. 4 Présidence

¹ Lors de sa première séance annuelle, la commission interparlementaire se donne un président et un vice-président, qu'elle choisit pour une année et chacun à tour de rôle dans la délégation de chaque canton ; en l'absence du président et du vice-président, la commission désigne un président de séance.

² La séance inaugurale de la commission interparlementaire est convoquée à l'initiative du bureau du parlement du canton qui assume la présidence du Comité stratégique ; celui-ci fixe le lieu et la date de la réunion après avoir pris l'avis des bureaux des autres parlements.

³ Chaque délégation cantonale à la commission interparlementaire se donne un rapporteur

Art. 5 Votes

¹ La commission interparlementaire prend ses décisions à la majorité des députés présents

² Lorsqu'elle émet une recommandation à l'intention des parlements, le procès-verbal fait mention des résultats du vote au sein de chaque délégation cantonale.

³ Le résultat de ses travaux est consigné dans un rapport adressé aux parlements.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA
DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA

Bern, le 23 février 2005

Madame Anne-Catherine Lyon
Présidente du Comité stratégique
HES-SO
Présidente du Conseil d'Etat
Rue des Texerans 10
Case Postale 452
2800 Delémont 1

Complément à la décision du 16 décembre 2003 relative à la reconnaissance des diplômes décernés par la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO)

Madame la Présidente

Le Département fédéral de l'économie (DFE),

se basant sur

la loi sur les hautes écoles spécialisées du 6 octobre 1995 (LHES) et

l'ordonnance du 11 septembre 1996 relative à la création et à la gestion des hautes écoles spécialisées (OHES).

et vu

la décision du 16 décembre 2003 du Département fédéral de l'économie (DFE) concernant la reconnaissance des diplômes décernés par la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO),

les résultats de la Swiss Peer-Review 2001, de la Seconde Peer-Review simplifiée 2003 et de la Peer-Review simplifiée 2004,

les propositions de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES),

considérant que

le Département fédéral de l'économie (DFE) est compétent, selon l'article 7 al. 3 de la loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) pour reconnaître les diplômes décernés par les hautes écoles spécialisées,

l'objet de la présente procédure ne concerne que l'appréciation de la qualité des filières et que le droit d'offrir une filière est réglé exclusivement dans l'autorisation selon l'article 14 LHES,

dans le domaine Design les orientations des filières d'études ont été évaluées séparément,

le 16 décembre 2003, au moment de la reconnaissance des diplômes de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO) par le Département fédéral de l'économie (DFE), la procédure de reconnaissance du diplôme de la filière Design industriel et de produits (J26, J33) n'était pas encore terminée,

la filière d'études Design industriel et de produits (J26) a été démarrée une dernière fois au semestre d'hiver 2004/2005 et, par conséquent, n'a pas fait l'objet d'une évaluation séparée,

la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES) propose de continuer à reconnaître le diplôme de la filière d'études mentionnée ci-dessous,

que la Swiss Peer-Review 2001, la seconde Peer-Review simplifiée 2003 et la Peer-Review simplifiée 2004 ainsi que la présente décision de reconnaissance des diplômes concernent la filière d'études Design industriel et de produits (J33) démarrée entre l'année académique 1998 et (y compris) l'année académique 2004/2005,

la filière d'études Design industriel et de produits (J33) est conforme aux prescriptions de la Confédération,

décide que :

Continuent à être reconnus par la Confédération les diplômes décernés par la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO) et sanctionnant des études en Design industriel et de produits (J33).

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE



Joseph Deiss

Annexe:

- Liste avec la filière Design industriel et de produits et ses orientations

Liste avec la filière Design industriel et de produits et ses orientations
«reconnaissance des diplômes»

HES-SO

No	Filière (orientation)	lieu	reconnaissance
F33	Design industriel et de produits (stylisme-mode)	Genève	reconnue
F25	Design industriel et de produits (céramique-objet)	Genève	sans évaluation

FHK Dok 04-35b

21.8.2004

Seconde Peer-Review simplifiée
Peer Review simplifiée 2004 / 2005
Semestre d'hiver 2004 / 2005

Commission fédérale des Hautes
écoles spécialisées CFHES

Haute école
spécialisée: HEAA Genève

Filière d'études: Stylisme/mode (J33)

Peer Leader	Antoine BARNAUD
Peer	Sabine HOLLAND
Peer	Veerle HOMMELEN
Peer de réf.	Andreas FARNER

Données détaillées concernant les résultats de la Peer Review simplifiée 2004 / 2005: le présent formulaire doit être rempli par les **groupes de pairs** comme aide au document FHK Dok 04-35b (Résultats de la Peer Review simplifiée 2004 / 2005)

Remarques préliminaires pour les Peers

1. Le formulaire Peer Review FHK Dok 04-35b est basé sur le principe du «forced choice», à savoir que les groupes de pairs sont obligés de donner des réponses univoques (sans relativisation ni restrictions).

Les données détaillées du présent formulaire servent d'aide à la décision pour l'évaluation définitive du document FHK Dok 04-35b (Résultats de la Peer Review simplifiée 2004 / 2005) ainsi que d'aide pour formuler les propositions définitives.

2. Il s'agit d'examiner en premier lieu des faits et non des idées ou des idéaux. Il s'agit donc en priorité d'évaluer ce qui a changé (ce qui a été amélioré) depuis la Seconde Peer Review simplifiée 2003 de façon tangible. En second lieu, c'est l'image globale qui doit être évaluée. Il s'agit de répondre à la question suivante: la filière d'étude a-t-elle atteint le niveau approprié d'une Haute Ecole Spécialisée (à ne pas confondre avec un niveau universitaire) ou se trouve-t-elle encore au niveau d'une école supérieure?
3. Il ne s'agit pas de contrôler des schémas, mais l'image globale de la filière d'études.
4. Pour évaluer le développement futur, il s'agit d'estimer les chances de réussite des projets planifiés. Des éléments comme le manque d'argent ou de soutien par les autorités ne doivent pas être pris en considération. C'est le devoir des groupes régionaux de la CFHES.
La Peer Review simplifiée 2004 / 2005 a uniquement pour but d'examiner si dans les conditions données, on a atteint la meilleure qualité.
5. Il est essentiel que les données soient exprimées de façon non ambiguës afin d'être à l'abri des recours juridiques. C'est pourquoi les estimations doivent parfaitement correspondre aux commentaires.

Données détaillées d'aide à la décision du document

FHK Dok 04-35a

1. Progrès par rapport aux conditions posées ou aux recommandations

Donnez une justification brève mais éloquentes de votre évaluation

Au travers de la Direction, de l'équipe enseignante et des étudiants, les Pairs ont clairement senti le dynamisme qui positive l'ambiance générale de cette filière et la volonté d'endurance qui va permettre de poursuivre sa rénovation par la réalisation des huit objectifs comprenant vingt huit mesures engagées par l'Ecole.

-
- (2) Le Directeur a très bien assimilé les critiques et remarques des Peer-Review de 2001 et 2003 et a fait dans un temps record les changements nécessaires pour mettre en place et préparer le chemin d'une réussite probable, en particulier en s'entourant d'une équipe efficace, compétente et ouverte.

-
- (3) La responsable de la filière, Mme Belkaïd Neri, malgré la période très courte depuis sa nomination a su mettre en place les semences nécessaires à l'éclosion de fruits très prometteurs. Cette dynamique a été nettement ressentie aussi bien chez les enseignants que chez les étudiants interrogés.

Les étudiants ont exprimé de façon enthousiaste leur satisfaction des changements apportés en particulier sur l'ouverture considérable de l'Ecole sur le monde extérieur mais surtout professionnel qui sera le leur.

-
- (5) L'équipement en machines (informatique et ateliers) ainsi que l'enseignement s'y rapportant font maintenant partie intégrante de la formation ; certaines applications sont nettement perceptibles dans les travaux d'étudiants.
-

- (8) **Le Directeur et Mme Belkald Neri semblent, de par leur envergure, s'associer très positivement pour donner toutes ses chances à cette filière**
-

La proposition concernant la reconnaissance ou la non reconnaissance de la filière d'études a été prise

à l'unanimité

à la majorité mais pas à l'unanimité

Le groupe de Pairs a pu se forger une opinion objective basée sur les faits examinés mais insiste sur la difficulté extrême d'émettre un avis clair et sans ambiguïté en une seule journée de visite.

En tant que Peer-Leader je me félicite d'avoir été assisté par des personnes compétentes, efficaces et d'une grande rigueur professionnelle.

Recommandation de la direction scientifique:

Décision:

L'orientation spécifique Styliste de la filière Design industriel et de produit peut être reconnue.

Appréciation générale:

- une stratégie claire a été constatée
- la nouvelle responsable s'est bien familiarisée avec les tâches et le projet
- les points critiques émis lors de la dernière revue des pairs ont été résolus

A prendre en considération:

- la nouvelle stratégie doit cadrer avec les diplômes
- le domaine Ra&D doit bénéficier d'une attention accrue.



Professeur em. Dr. Dres h.c. Rolf Dubs

FHK Dok 04-35a 21.6.2004



Peer Review simplifiée 2004 / 2005
Semestre d'hiver 2004 / 2005

Commission fédérale des
Hautes écoles spécialisées CFHES

Haute école spécialisée:
HEAA Genève

Filière d'études : Stylisme/Mode (J33)

Peer Leader	Antoine BARNAUD
Peer	Sabine HOLLAND
Peer	Verle HOMBLEN
Peer de réf.	Andreas FARNER

Résultats de la Peer Review simplifiée 2004 / 2005

Objectifs du document

- Présenter les résultats de l'évaluation des filières d'études concernées par la Peer Review simplifiée 2004 / 2005.

Fournir une base de décision pour la reconnaissance des filières d'études HES.

Conditions

(mettre une croix)

- La conception de cette filière d'études correspond à celle de la Peer Review simplifiée 2003. Seules des améliorations ont été apportées.
- La conception de cette filière d'études est nouvelle (nouvelle forme, nouvelle structure, nouvelle combinaison, réunion avec une autre filière d'études).

Description de la nouvelle forme: _____

1. Progrès par rapport aux conditions

(mettre une croix)

(1)		2	3	4	X	*)
(2)	1	2	3	4	X	
(3)	1	2	3	4	X	
(4)	1	2	3	X	5	
(5)	1	2	3	4	X	

1/2 = progrès insignifiants (insuffisants pour la reconnaissance)

3 = progrès suffisants (suffisants dans l'ensemble pour la reconnaissance)

4/5 = progrès importants / très importants (reconnaissance accordée)

2. Résultats de l'analyse des documents et des entretiens

Formation

21. Qualité du programme de formation

faible	suffisante	moyenne	X	très bonne
--------	------------	---------	---	------------

221. Structure du règlement d'examens (système complet)

ma	médiane	moyen	X	très bonne
ma	X	moyen	bon	très bon

222. Niveau des examens

Les diplômes présentés ne reflètent pas encore la nouvelle stratégie de l'équipe dirigeante

RaD (Recherche appliquée et développement)

23. ¹Nombre de projets réalisés

...1..... (Documents sont à disposition)

Nombre de projets en cours (avec financement garanti) (au total)

...1..... (Documents sont à disposition)

¹Substance et qualité des projets de recherche réalisés

basse	médiocre	X	bonne	très bonne	aucun projet
-------	----------	---	-------	------------	--------------

Prestations

24. ¹Nombre de prestations de conseil / de service réalisées (depuis 2003)

...6..... (Documents sont à disposition)

Quantité des prestations propres (brutes)

...29.500.....

¹ Il peut y avoir des problèmes de délimitation entre les projets de recherche et les prestations de service. Dans ce cas il faut les classer le projet dans la catégorie la plus appropriée.

3. Cohérence entre la stratégie/ la planification et les ressources disponibles
(mettre une croix)

31. Les plans de formation et les règlements d'examens sont cohérents avec les ressources disponibles

difficilement réalisables

impossibles à réaliser

32. Le mandat de prestations élargi est cohérent avec les ressources disponibles

difficilement réalisable

impossible à réaliser

33. Pertinence des priorités (en laissant de côté certaines parties du mandat de prestations élargi)

ne se justifie pas

4. Données

	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005 planifié	2006 planifié
Nombre d'étudiants	39	39	40	45
Nombre de diplômés	12	10	15	12

6. Proposition

(mettre une croix)

Les pairs proposent

la non-reconnaissance de la filière d'études

Motivation (quatre arguments principaux):

1. Une nette volonté d'excellence a été ressentie par les pairs, en particulier dans les moyens matériels, humains et pédagogiques mis en œuvre.
2. De nombreux cours ont été mis en place et de nombreux enseignants professionnels ont été recrutés permettant ainsi une ouverture nécessaire sur le monde professionnel.
3. Les Pairs estiment que le maximum de moyens sont donnés aux étudiants pour accéder aux informations tant pratiques que théoriques de la pratique de leur futur métier.

.....

21. Qualité du plan d'études

(mettre une croix)

211. Le plan d'études est présenté sous une forme qui permet à tous les intéressés (autorités, enseignants, étudiants, public) de comprendre facilement la structure et le contenu des études (transparence). X non
- Le plan d'études vise un secteur professionnel, un domaine de travail ou des besoins publics faciles à identifier. X non
- Le plan d'études correspond au niveau d'une Haute Ecole Spécialisée (plus élevé qu'une école professionnelle, sans être une imitation des filières d'études universitaires). X non
214. On discerne un effort pour se profiler de la part de la filière d'études (pas une simple reprise de plans d'études traditionnels des écoles supérieures). X non

Examens

(mettre une croix)

221. Il existe des règlements d'examens qui présentent clairement les exigences. X non
- Les plans d'études et les règlements d'examen correspondent clairement entre eux. X non
- Le règlement d'examens est judicieux dans son ensemble (volume, horaire, rapport entre examens écrits/oraux, prise en compte de notes préalables/travaux pendant le semestre). X non
- Le niveau d'exigence des examens écrits correspond au niveau d'une Haute Ecole Spécialisée. X non
- Les corrections des travaux d'examen présentés sont en ordre (corrections claires, notation raisonnable, etc.). oui non

(225) Nous n'avons pas vu les documents relatifs aux corrections d'examen

23. Projets de recherche¹⁾ (mettre une croix)

(évaluer uniquement des projets avec description écrite)

Les projets de recherche concernent des questions essentielles (pas de projets me-too) du domaine spécialisé.	X	non	avis partagés
232. Les projets de recherche ont amené des connaissances neuves.	oui	non	X
233. La recherche est documentée (publications/ articles de journaux, rapports scientifiques) d'une façon qui correspond au standard scientifique.	oui	non	X
234. Projets CTI (depuis 2003)			
Projets présentés	..0.....		
dont acceptés:	..0.....		
dont refusés:	..0.....		
dont encore à la CTI :	..0..		
235. Autres projets (depuis 2003)			
Projets présentés	..	.1	
dont acceptés:	..	1..	
dont refusés:		0..	
projets en cours:		..1..	

Services fournis¹⁾ (mettre une croix)

(évaluer uniquement les travaux attestés par écrit)

Les services présentés sont des activités qui innovent et non des activités répétitives.	oui	non	X	²⁾
Les attestations, études et rapports présentés correspondent au standard habituel des publications de ce type.	oui	non	X	

¹⁾ Il peut être parfois difficile de faire la différence entre recherche appliquée et services. Dans ce cas, ranger le projet dans la catégorie qui paraît la plus adéquate.

²⁾ Avis partagés signifie qu'on constate de bons et de mauvais résultats dans le même projet (le niveau des divers travaux est inégal)

25. Qualité et chances de réussite de la stratégie de recherche et de prestation de service (ou de la planification) (Evaluer uniquement sur la base de documents) (marquer d'une croix)

Il existe une stratégie ou une planification écrite pour

- | | | |
|----------------------------|----------|-----|
| - la recherche appliquée | X | non |
| les prestations de service | X | |

On peut identifier le profil de la recherche appliquée/des prestations de service.³⁾ **X**

Les connaissances acquises par la recherche appliquée et les services sont intégrées de façon tangible à l'enseignement et à la formation continue. **X** non

Si l'un des deux domaines (la recherche appliquée ou les prestations de service) a été négligé, on a atteint de très bonnes performances dans l'autre domaine et/ou dans l'enseignement. **X**

Description des très bonnes performances:

En tant que Peers, nous évaluons la performance globale en recherche appliquée ou dans les services ou dans la combinaison des deux comme suit:

Points forts:

(1) **Stratégies et projets clairs**

(2) **Cohérence entre les projets planifiés et les objectifs de la filière**

(3) **Nomination d'une personne dévolue à cette tâche**

Points faibles:

(1) **Peu de réalisations**

(2) _____

(3) _____

³⁾ Il s'agit d'évaluer les objectifs ou la planification dans leur ensemble, parce que la recherche appliquée et les services peuvent être liés (il est souvent difficile de les distinguer).

Qualité des prestations de conseil
/ de service

Voir au 222

faible	X	suffisante	bonne	très bonne	aucune prestation
--------	----------	------------	-------	------------	-------------------

25. Qualité et réalité de la stratégie de recherche et des prestations (ou directives de planification)

faible	médiocre	moyenne	X	très bonne	aucune stratégie de recherche
--------	----------	---------	----------	------------	-------------------------------

Formation continue

26. (1) Nombre de manifestations de formation continue effectivement réalisées (depuis le 1.1.2003)12
(7+5 confér.)
- (2) Etudes et cours post-grade1.....
- (3) Cours post grades0.....
- (4) Cours de plus brève durée6.....
- (5) Nombre total de participants +/300.....
- (6) Nombre le plus élevé de participants à une manifestation de formation continue50.....
- (7) Nombre le plus bas de participants à une manifestation de formation continue12.....

Qualité du programme des cours réalisés sur la base des documents présentés

faible	médiocre	moyenne	X	très bonne
--------	----------	---------	----------	------------

Stratégie de formation continue propre à une HES (planification)

faible	médiocre	moyenne	X	très bonne	aucune stratégie
--------	----------	---------	----------	------------	------------------

27. Résultats des collaborations nationales et internationales (à l'extérieur de la Haute Ecole Spécialisée)(seuls des documents et pas de déclaration d'intentions)

aucun	peu nombreuses	quelques-unes	X	très nombreuses	aucune collaboration internationale
-------	----------------	---------------	----------	-----------------	-------------------------------------

Nombreux si les intervenants extérieurs entrent dans cette catégorie
(mettre une croix)

26. Formation continue

(marquer d'une croix)

La publication de l'offre fournit une information suffisante sur l'offre de formation continue (le contenu des cours peut être évalué sur la base de la présentation faite dans la publication de l'offre). **X** non avis partagés

262. La formation continue offerte correspond au niveau d'une Haute Ecole Spécialisée (ce n'est pas une offre tout public comme de nombreux privés la proposent). **X** non avis partagés

Il existe une stratégie (planification) de formation continue bien profilée, sur le long terme, qui n'est pas construite de façon arbitraire. **X** non avis partagés

La stratégie et l'offre correspondent entre elles. **X**

27. Collaboration nationale et internationale (marquer d'une croix)

(Evaluer uniquement les contrats, les accords et les résultats tels que des études et des projets de recherche communs, ne pas évaluer des déclarations d'intention).

Des accords, contrats et conventions écrits ont été passés pour la collaboration. **X** non

272. Sur la base de tels accords, des résultats concrets ont été obtenus (groupes d'études, documents, sessions, etc.). **X** non

273. Les principaux partenaires de la collaboration sont:

(a) Université de Suisse Romande

(b) HES Suisse Occidentale


(c) Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Genève

(d) Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

(e) Domus Academy de Milan

(f) Institut français de la Mode

(g) Universités (Montréal, Parme...°

EDK	Schweizerische Eidgenossenschaft der kantonalen Erziehungsdepartementen	
	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	
	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione	
	Conferența svizra dats d'irectiurs chantunals da l'educaziun publica	
Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern		www.edk.ch - www.cdip.ch - www.ides.ch

Décision du Comité (par voie de circulation)
30 décembre 2004

Le Comité de la CDIP

vu

l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993
le règlement concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées du 10 juin 1999
le profil des hautes écoles de musique du 10 juin 1999
la demande présentée le 19 juin 2002 par le canton de Genève
le rapport et la proposition établis le 29 juin 2004 par la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux

arrête

- 1 Les diplômes du Conservatoire de Musique de Genève, qui clôturent les filières HEM suivantes, sont reconnus aux conditions indiquées au point 5:

<i>Filière I:</i>	<i>Enseignement musical</i>
	- Diplôme d'enseignement instrumental et vocal
	- Diplôme d'enseignement instrumental et vocal (musique ancienne)
<i>Filière II:</i>	<i>Interprétation / Performance</i>
	- Diplôme de concert
	- Diplôme de concert (musique ancienne)
	- Diplôme de soliste
	- Diplôme de soliste (musique ancienne)
	- Diplôme de musicien d'orchestre
	- Diplôme d'accompagnement
	- Diplôme de musique de chambre
<i>Filière III:</i>	<i>Musique à l'école</i>
	- Diplôme de maître de musique
<i>Filière IV:</i>	<i>Direction</i>
	- Diplôme de direction d'orchestre
	- Diplôme de direction chorale
<i>Filière V:</i>	<i>Domaines particuliers</i>
	- Diplôme d'enseignement de la théorie
	- Diplôme de composition

2. Les titulaires d'un diplôme reconnu sont habilités à porter le titre professionnel suivant:

«Musicien HEM» ou «Musicienne HEM» + *mention*

3. Le certificat de diplôme doit comporter tous les éléments prévus à l'art. 5 du règlement concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées du 10 juin 1999. La mention «Diplôme HEM [nom de l'établissement de formation] en [...]» doit notamment figurer sur le document.

Les diplômes reconnus portent en outre la mention «Le diplôme est reconnu en Suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du 30 décembre 2004)».

4. Les diplômes du Conservatoire de Musique de Genève que concerne la présente décision sont ajoutés à la liste des certificats de fin d'études reconnus.

5. Conditions

5.1 Infrastructure

Il est urgent d'améliorer l'infrastructure du Conservatoire de Musique de Genève en augmentant le nombre de salles de cours, de salles d'exercice pour les étudiants et en renforçant l'insonorisation des salles existantes. Il conviendrait également d'installer une salle des professeurs et/ou une cafétéria, permettant aux enseignants et aux étudiants de se rencontrer hors des cours. De nouveaux locaux doivent être trouvés pour le Centre de Musique Ancienne (CMA). Toutes les mesures prises à ces effets doivent être communiquées à la commission de reconnaissance d'ici le 28 février 2005.

5.2 Gestion de la qualité

Le Conservatoire a jusqu'au 28 février 2005 pour informer la Commission de reconnaissance de l'introduction d'un système d'assurance qualité et indiquer quels sont son mode et son champ d'application.

5.3 Qualification des professeurs

Le Conservatoire de Musique de Genève doit déclarer jusqu'au 28 février 2005 quels sont les professeurs dont le poste est supérieur à 50 % qui ont les qualifications méthodologiques et didactiques pour enseigner au niveau haute école. Il lui faudra également indiquer comment les autres professeurs enseignant à plus de 50 % peuvent compenser cette qualification ou l'acquérir. Un plan de développement du personnel prévu à cet effet est à communiquer à la commission de reconnaissance d'ici le 28 février 2005.

5.4 Programmes d'études Filière II

Les programmes d'études du Diplôme de concert et du Diplôme de soliste (Filière II) sont presque identiques. Jusqu'au 28 février 2005, la haute école doit présenter à la Commission de reconnaissance de nouveaux programmes qui devront être appliqués à partir de l'année d'études 2005/2006.

5.5 Procédure d'examen

Les filières IV et V n'ayant pas de procédures d'examen (voir ci-dessus 5.5), elle devront être élaborées pour être soumise à la Commission de reconnaissance le 28 février 2005 au plus tard.

5.6 Règlement du diplôme

Le règlement du diplôme doit satisfaire aux exigences stipulées dans le règlement de reconnaissance (art. 4, al. 5) et être approuvé par le canton. Le Conservatoire a jusqu'au 28 février 2005 pour le présenter à la Commission de reconnaissance.

5.7 Certificat de diplôme

Le certificat de diplôme doit être refait de manière à correspondre au modèle approuvé par la Commission de reconnaissance le 22 octobre 2001. Le Conservatoire a jusqu'au 28 février 2005 pour le présenter à la Commission de reconnaissance.

6. Recommandations

La commission de reconnaissance fait au Conservatoire de Musique de Genève les recommandations suivantes:

6.1 Communication

La communication entre la direction et les professeurs et/ou les étudiants devrait être renforcée même s'il existe un droit de regard des professeurs. La création d'un service d'orientation de carrière serait vivement souhaitable dans l'intérêt des étudiants.

6.2 Nominations.

Un récital devrait faire partie de toute procédure conduisant à la nomination de nouveaux professeurs.

Corps intermédiaire

Le Conservatoire devrait créer un corps intermédiaire, notamment des postes d'assistants de recherche.

Formation continue du corps enseignant

Le Conservatoire devrait encourager et institutionnaliser la formation continue de son corps enseignant.

6.5 Musique de chambre et musique contemporaine

Il faudrait augmenter dans toutes les filières les parts consacrées à la musique de chambre et à la musique contemporaine.

6.6 Programmes d'études (filières I, II et IV)

Les programmes d'études des filières I, II, IV doivent être modifiés (voir explications au 5.5). La subdivision du Diplôme d'accompagnement (filière II) en trois différents types de formation et de diplôme ne paraît pas opportune à la sous-commission et devrait par conséquent être modifiée également.

7 La décision entre immédiatement en vigueur et s'applique aux diplômes délivrés à dater du 1^{er} juin 2004.

Annexe:

Rapport de la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux daté du 5 octobre 2004

Berne, le 30 décembre 2004

CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS
CANTONAUX DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

Au nom du Comité




Hans Ambühl
Secrétaire général

Notification:

- Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer, DIP du Canton de Genève, Case postale 3925, 1211 Genève 3
- Conservatoire de Musique de Genève, Case postale 5155, 1211 Genève 11
- Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux, Monsieur Andreas Iten, Bödlistrasse 27, 6314 Unterägeri

Envoi:

523/9/2003cm

EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren	
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	
CDPE	Conférenza svizera dei direttori cantonali della pubblica educazione	
CDEP	Conférenza svizra dos directurs chantunals da l'educaziun publica	
Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern		www.edk.ch - www.cdip.ch - www.cdpe.ch

Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux

Evaluation des filières du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze

Rapport

de la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux

Annexes:

Rapport de la sous-commission du 29 juin 2004

Prise de position du canton de Genève du 23 août 2004

Prise de position du Conservatoire de Musique de Genève du 15 juillet 2004

Prise de position de l'Institut Jaques-Dalcrozé du 2 septembre 2004

A Rapport final de la commission

1. Situation initiale

Dans le domaine de la musique, les filières d'études HES sont réglementées par les cantons et sont reconnues en premier lieu par ceux-ci. Le ou les organes responsables peuvent déposer pour chacune de ces filières, auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), une demande de reconnaissance à l'échelon national.

La reconnaissance prononcée par la CDIP autorise la haute école d'art concernée à délivrer des diplômes portant la mention: "Le diplôme est reconnu en Suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du ...)." La CDIP tient un registre des diplômes reconnus (*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées du 10 juin 1999*).

2. Composition de la commission de reconnaissance

Iten, Andreas (Président)

Boillat, Pierre

Daepf, Marianne

Dubs, Rolf

Gertsch, Bernhard

Oertle Bürki, Cornelia

Scaroni, Fiorenzo

Walliser-Klunge, Marie-Pierre

Gièrè, Andri, BBT (Gast) --

3. Déroulement de la procédure

La Commission de reconnaissance a invité le 3 avril 2000 les cantons à présenter des demandes de reconnaissance pour leurs filières d'études cantonales. Pour donner une structure standard aux demandes, elle a préparé une grille de critères basée sur les prescriptions du règlement de reconnaissance et du profil.

Le canton de Genève a introduit auprès de la CDIP, par courrier du 19 juin 2002, une demande de re-connaissance pour les filières Enseignement musical instrumental et vocal, Interprétation/performance, Musique à l'école, Direction et Domaines particuliers dispensées par le Conservatoire de Musique de Genève et par l'Institut Jaques-Dalcroze. Un dossier sur ces deux établissements fait partie de la demande.

Suite à l'examen formel du dossier, la sous-commission s'est penchée attentivement sur la demande au cours de sa séance du 4 février 2004. Après cette première discussion interne, elle a visité le Conservatoire pendant trois jours afin de pouvoir aborder la question de la reconnaissance avec la direction de la haute école, les chefs de filière et le corps enseignant, les responsables du mandat de prestations élargi et les étudiantes et étudiants.

Du côté de la Haute école, ont participé notamment aux discussions: le directeur du Conservatoire, M. Philippe Dinkel, la directrice de l'Institut Jaques-Dalcroze, Mme Marie-Laure Bachmann, les chefs de filières, les responsables du mandat de prestations élargi ainsi que des formateurs et des étudiants.

3.1 Prises de position du canton de Genève, du Conservatoire de Musique de Genève ainsi que de l'Institut Jaques-Dalcroze

Dans sa prise de position du 23 août 2004, le canton de Genève se déclare très heureux que les filières du Conservatoire fassent l'objet d'une proposition de reconnaissance et que la commission d'experts ait souligné l'excellence pédagogique de la filière offerte par l'Institut Jaques-Dalcroze. Il précise que les questions d'ordre institutionnel relatives à l'intégration de toutes les filières musicales au sein de la Haute école de Genève peuvent être résolues.

La commission de reconnaissance est d'avis toutefois que le Conservatoire de Musique de Genève devrait être responsable de la formation diplômante dispensée à l'Institut Jacques Dalcroze et qu'il devrait régler l'accès à la formation, l'octroi des diplômes, ainsi que l'engagement des formateurs. Dans sa prise de position du 2 septembre, l'Institut fait remarquer que la proposition de la sous-commission va manifestement à l'encontre du but statutaire de la Fondation et qu'elle remet fondamentalement en question sa raison d'être.

Dans sa prise de position du 15 juillet 2004, le Conservatoire exprime ses remerciements à la sous-commission pour le sérieux et la compétence dont elle a fait preuve tout au long de la procédure, et indique que certaines conditions et recommandations sont déjà en cours de traitement.

4. Evaluation générale et synthèse

4.1 Institut Jaques-Dalcroze

La filière I, Enseignement instrumental et vocal de l'Institut Jaques-Dalcroze ne peut pas encore être reconnue. L'institut ne peut pas fonctionner comme une haute école de musique à part entière ni proposer un diplôme de ce niveau. La commission de reconnaissance propose la solution suivante: le Conservatoire de Musique de Genève doit reprendre la responsabilité pleine et entière de la formation de diplôme à l'Institut Jaques-Dalcroze, de l'accès aux études et de l'octroi du diplôme aux étudiants ainsi que de l'engagement des professeurs. La reconnaissance ne pourra être accordée qu'à partir du moment où les problèmes structurels seront réglés et la formation (au contenu d'ailleurs remarquable) sera enchâssée dans le contexte d'une haute école de musique. Le Conservatoire devra déposer auprès de la CDIP une nouvelle demande de reconnaissance pour cette filière.

4.2 Conservatoire de Musique de Genève

Fondé en 1835, le Conservatoire de Musique de Genève est un des plus anciens établissements de formation professionnelle musicale en Suisse.

A l'occasion de sa visite, la sous-commission a rencontré une direction hautement motivée qui s'engage pour la haute école et qui soigne les contacts importants comme, par exemple, les relations entretenues avec l'Université de Genève.

A l'instar de la majorité des hautes écoles de musique en Suisse, le Conservatoire dispense parallèlement une formation générale en musique. Il en va de même pour le Centre de Musique Ancienne, qui est un département du Conservatoire. La section générale est clairement séparée de la haute école, du reste elle n'est désormais plus placée sous la même direction.

Il serait souhaitable que la charge de travail du directeur soit encore allégée même si le professionnalisme dans l'administration de l'ensemble du Conservatoire est une réalité. La création d'un service d'orientation de carrière serait utile aux étudiants du fait de la difficulté parfois d'avoir une vue d'ensemble de la grande richesse de l'offre.

L'évaluation du contenu des formations à diplôme s'est révélée généralement positive. Presque toutes les filières réclament certes encore quelques compléments, mais elles atteignent le niveau requis.

Du côté du mandat de prestations élargi en revanche, quelques mesures doivent encore être prises: la recherche en est à ses débuts, même si des concepts intéressants ont déjà pu être

présentés. L'ampleur de la formation continue et des services qu'offre le Conservatoire correspond à ce qui est usuel dans les HEM.

La commission recommande de reconnaître avec effet au 1^{er} juin 2004 les filières mentionnées au chapitre B.1, en assortissant cette reconnaissance des conditions et des recommandations formulées ci-dessous.

B Proposition

- 1 Les diplômes du Conservatoire de Musique de Genève sont reconnus aux conditions mentionnées sous chiffre 2 pour les filières HEM suivantes:

- Filière I. Enseignement musical*
- Diplôme d'enseignement instrumental et vocal
 - Diplôme d'enseignement instrumental et vocal (musique ancienne)
- Filière II. Interprétation / Performance*
- Diplôme de concert
 - Diplôme de concert (musique ancienne)
 - Diplôme de soliste
 - Diplôme de soliste (musique ancienne)
 - Diplôme de musicien d'orchestre
 - Diplôme d'accompagnement
 - Diplôme de musique de chambre
- Filière III. Musique à l'école*
- Diplôme de maître de musique
- Filière IV. Direction*
- Diplôme de direction d'orchestre
 - Diplôme de direction chorale
- Filière V. Domaines particuliers*
- Diplôme d'enseignement de la théorie
 - Diplôme de composition

2. Conditions

2.1 Infrastructure

Il est urgent d'améliorer l'infrastructure du Conservatoire de Musique de Genève en augmentant le nombre de salles de cours, de salles d'exercice pour les étudiants et en renforçant l'insonorisation des salles existantes. Il conviendrait également d'installer une salle des professeurs et/ou une cafétéria, permettant aux enseignants et aux étudiants de se rencontrer hors des cours. De nouveaux locaux doivent être trouvés pour le Centre de Musique Ancienne (CMA). Toutes les mesures prises à ces effets doivent être communiquées à la commission de reconnaissance d'ici le 28 février 2005.

2.2 Gestion de la qualité

Le Conservatoire a jusqu'au 28 février 2005 pour informer la Commission de reconnaissance de l'introduction d'un système d'assurance qualité et indiquer quels sont son mode et son champ d'application.

2.3 Qualification des professeurs

Le Conservatoire de Musique de Genève doit déclarer jusqu'au 28 février 2005 quels sont les professeurs dont le poste est supérieur à 50 % qui ont les qualifications méthodologiques et didactiques pour enseigner au niveau haute école. Il lui faudra également indiquer comment les autres professeurs enseignant à plus de 50 % peuvent compenser cette qualification ou l'acquérir. Un plan de développement du personnel prévu à cet effet est à communiquer à la commission de reconnaissance d'ici le 28 février 2005.

2.4 Programmes d'études Filière II

Les programmes d'études du Diplôme de concert et du Diplôme de soliste (Filière II) sont presque identiques. Jusqu'au 28 février 2005, la haute école doit présenter à la Commission de reconnaissance de nouveaux programmes qui devront être appliqués à partir de l'année d'études 2005/2006.

2.5 Procédure d'examen

Les filières IV et V n'ayant pas de procédures d'examen (voir ci-dessus 5.5), elle devront être élaborées pour être soumise à la Commission de reconnaissance le 28 février 2005 au plus tard.

2.6 Règlement du diplôme

Le règlement du diplôme doit satisfaire aux exigences stipulées dans le règlement de reconnaissance (art. 4, al. 5) et être approuvé par le canton. Le Conservatoire a jusqu'au 28 février 2005 pour le présenter à la Commission de reconnaissance.

2.7 Certificat de diplôme

Le certificat de diplôme doit être refait de manière à correspondre au modèle approuvé par la Commission de reconnaissance le 22 octobre 2001. Le Conservatoire a jusqu'au 28 février 2005 pour le présenter à la Commission de reconnaissance.

3. Recommandations

La commission de reconnaissance fait au Conservatoire de Musique de Genève les recommandations suivantes:

3.1 Communication

La communication entre la direction et les professeurs et/ou les étudiants devrait être renforcée même s'il existe un droit de regard des professeurs. La création d'un service d'orientation de carrière serait vivement souhaitable dans l'intérêt des étudiants.

3.2 Nominations

Un récital devrait faire partie de toute procédure conduisant à la nomination de nouveaux professeurs.

Corps intermédiaire

Le Conservatoire devrait créer un corps intermédiaire, notamment des postes d'assistants de recherche.

Formation continue du corps enseignant

Le Conservatoire devrait encourager et institutionnaliser la formation continue de son corps enseignant.

Musique de chambre et musique contemporaine

Il faudrait augmenter dans toutes les filières les parts consacrées à la musique de chambre et à la musique contemporaine.

3.6 Programmes d'études (filiales I, II et IV)

Les programmes d'études des filières I, II, IV doivent être modifiés (voir explications au 5.5). La subdivision du Diplôme d'accompagnement (filière II) en trois différents types de formation et de diplôme ne paraît pas opportune à la sous-commission et devrait par conséquent être modifiée également.

Pour la Commission de reconnaissance
des diplômes HES cantonaux



Andreas Iten
Président de la Commission

Berne, le 5 octobre 2004

Rapport d'information 2004 du comité stratégique aux délégué-e-s de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Objectifs stratégiques 2004 et évaluation des résultats obtenus



1	Lignes directrices de la stratégie de la HES-SO	4
2	Plan directeur de la Haute école spécialisée	8
2.1	Contribution de la HES-SO au développement économique, industriel et culturel	8
2.2	Orientation des efforts de la HES-SO pour satisfaire les besoins des marchés et de ses clients	8
2.3	Gestion de la qualité	9
2.4	Priorité à la formation conduisant au diplôme	9
2.5	Masters	10
2.6	Offre de perfectionnement	10
2.7	Recherche appliquée et développement (Ra&D)	11
2.8	Collaborations	12
2.9	Mobilité	12
2.10	Structure et conduite	12
2.11	Communication	13
2.12	Infrastructures	13
2.13	Gestion financière	13

3.1 Buts de la politique des ressources humaines

3.2 Statut cadre unique

3.3 Corps intermédiaire

3.4 Pilotage et mise en œuvre

3.5 Objectifs en matière de financement

3.6 Objectifs relatifs à la création et à l'aménagement de sources de financement

3.7 Objectifs stratégiques de l'Égalité

4 Stratégies des domaines d'enseignement et de recherche (PFD 2004-2007)

4.1 Construction et environnement

4.2 Techniques (technologies industrielles, technologies de l'information et de la communication)

4.3 Chimie et Sciences du vivant

4.4 Économie et Services

4.5 Design

4.6 Santé et Social

Annexes

Vade-mecum 2004

Suivi des filières à régulation

1 Lignes directrices de la stratégie de la HES-SO

La HES-SO est une Haute école spécialisée dont les activités fortement coordonnées sont **réparties près des marchés économiques** de Suisse occidentale.

Elle est un des **moteurs du développement économique** et dispose de compétences scientifiques et intellectuelles orientées vers l'innovation et la créativité.

Ouverte sur son environnement, pluridisciplinaire, la HES-SO s'inscrit dans la philosophie du développement durable et soutient la vitalité des régions qui assurent l'essentiel de son financement.

La nécessité de **concentrer des masses critiques** tant financières qu'intellectuelles demeure cependant une préoccupation prioritaire.

La HES-SO optimise progressivement son portefeuille de produits en mettant en œuvre :

- l'organisation modulaire de l'enseignement;
- la spécialisation progressive de ses sites de formation dans un souci d'excellence scientifique et d'efficience (orientations de troisième année d'étude) ;
- la réduction du nombre de filières d'enseignement redondantes en fonction des besoins économiques.

La répartition géographique des sites de la HES-SO constitue une opportunité unique de développement et d'émulation. Elle nécessite une intégration des activités communes (Back Office), un système de gouvernance original adapté à sa taille importante ainsi que des structures efficaces d'incitation et de coordination.

A ce titre, la réserve stratégique occupe une position centrale en finançant par le biais des centres de compétences en priorité des activités communes dans les domaines de la Ra&D, des formations postgrade, des échanges internationaux ou d'autres impulsions (notamment la mobilité et le bilinguisme).

Durant l'année 2004, la HES-SO a poursuivi son développement de même que la structuration de ses activités et de son fonctionnement afin de répondre aux exigences posées par le Conseil fédéral dans l'autorisation de gérer une HES du 15 décembre 2003, en conformité avec la demande d'autorisation du 4 juillet 2003.

La poursuite des objectifs définis dans les lignes directrices de la stratégie de la HES-SO, le plan directeur de la HES-SO et son plan de développement, s'est effectuée par le biais d'une trentaine de « chantiers » thématiques majeurs :

Chantiers communs à l'ensemble des domaines :

- Réponse aux exigences du Conseil fédéral.
- Convergence SO/S2
- Élargissement du concordat au canton de Berne
- Accueil de nouveaux domaines de formation (musique)
- Simplification de l'organisation et du pilotage de la HES-SO
- Mise en œuvre du Masterplan de la Confédération
- Evolution du statut du personnel HES-SO
- Modèle financier
- Démarrage du modèle de gestion par les conventions d'objectifs
- Projet efficience
- Egalité des chances
- Formation didactique des professeurs
- Bologne et préparation des concepts bachelor SO/S2
- Positionnement des filières de formation au niveau HES/ES
- Développement des échanges internationaux
- Financement et organisation de la Ra&D S2
- Renouvellement de la convention EHL et convention d'objectifs
- Certification qualité de sites

Le rythme de mise en œuvre des réformes est fortement conditionné par celui de la mise en place des bases légales fédérales, notamment la révision de la LHES et de ses ordonnances d'application qui sont en force seulement fin 2005.

Le Masterplan conjoint Confédération-Cantons a également pesé sur le choix des priorités de travaux à réaliser en 2004.

Les différents chantiers contribuent à la réussite ou l'avancement des objectifs décrits plus bas. Ils ne sont pas l'objet de commentaires supplémentaires ici.

**Lignes
directrices de
la stratégie de
la HES-SO**

Par ailleurs, la HES-SO concrétise ses priorités au moyen de divers instruments de développement, à savoir :

- **Les relations internationales.** La dimension internationale de la HES-SO est favorisée par des mesures incitatives (fonds de soutien), mais aussi par le dynamisme de ses sites de formation et par l'engagement de ses professeurs qui participent activement aux projets européens et internationaux.

Chantiers spécifiques aux domaines « SO » :

- Mise en place des domaines
- Audit du respect des conditions d'admission
- Master en architecture
- Nouveaux moyens d'enseignement (Centre de compétences Cyberlearn)
- Venturelab (entrepreneuriat)
- Réorganisation de la Ra&D, politique Ra&D, programme de recherche (instituts réseaux d'instituts). Des centres aux réseaux de compétences
- Accréditation des réseaux nationaux
 - Réseau national de compétences en tourisme
 - Swiss Design Network

Chantiers spécifiques aux domaines « S2 » :

- Reconnaissance des filières S2
- Mise en œuvre de la formation pratique S2; formation des praticiens formateurs
- Filière unifiée en travail social
- Structuration de l'offre de formation continue S2 (stratégie)
- Mise en place des réseaux de chercheurs

Lignes directrices de la stratégie de la HES-SO

- **Les échanges d'étudiants.** Dans ce domaine, la HES-SO valorise particulièrement le travail réalisé dans ses différents sites en soutenant la conclusion de contrats inter-institutionnels, en favorisant l'échange d'expériences et en regroupant les efforts locaux.
A terme, 15% des diplômés de la HES-SO devraient effectuer un travail de diplôme ou un semestre d'études dans une école étrangère en Europe ou dans une des autres régions du monde.
- **L'enseignement bilingue.** La HES-SO dispose de plusieurs sites de formation pratiquant un enseignement bilingue. Elle entend favoriser le développement de cette pratique en apportant un appui financier direct à ces derniers.
- **Les modes d'enseignement.** La HES-SO soutient la mise en place de nouveaux modes d'enseignement : e-learning, web-training, enseignement par projets, etc.
- **Les alliances.** Les écoles qui forment la HES-SO aujourd'hui bénéficient pour la plupart d'une longue histoire indépendante. Elles ont développé durant des dizaines d'années des collaborations ponctuelles avec les hautes écoles locales ou internationales.
- La HES-SO facilite l'**accès aux réseaux nationaux de compétences** et finance la participation active de ses représentants. Elle joue un rôle de leader dans ce domaine, notamment en pilotant le montage et la procédure de reconnaissance des réseaux:
ICTnet : réseau national de compétences en technologie de l'information et de la communication
Matnet : réseau national de compétences en matériaux;

Les sites des domaines santé et social ont considérablement augmenté leurs échanges d'étudiants.
La gestion administrative des dossiers d'échanges a été confiée au bureau MOVE (mobilité internationale) de la HEVs.

Un fond spécifique est constitué dans le but de favoriser les activités bilingues. La mise en œuvre est retardée faute de définition claire des objets de financement.

La HES-SO a obtenu un budget de CHF 700 000.- de la CTI (commission fédérale pour la technologie et l'innovation) pour mettre en place un centre de compétences en e-learning.

La HES-SO a adhéré au projet national d'entrepreneurship : Venturelab.
Elle a déposé avec l'EPFL et diverses universités romandes un projet commun de transfert de technologies.

La HES-SO a participé activement à la conception et à la reconnaissance d'un nouveau réseau national de compétences en tourisme.

De même, les réseaux Swiss Design Network et Swissfoodnet ont-ils été accrédités par la Confédération.

Un montant annuel de CHF 700 000.- a été mis à disposition des écoles participant aux organes des directions des RCN.

Plus de 340 étudiants et professeurs ont participé à des programmes d'échanges avec des hautes écoles étrangères.

Il est difficile de définir le périmètre de financement effectif du bilinguisme de même que ses bénéficiaires primaires.

Doté d'un budget global de CHF 1,4 mio pour 4 ans, le centre Cyberlearn est opérationnel depuis septembre 2005.
www.cyberlearn.ch

Connu sous le nom d'Alliance, le projet sera mis en œuvre dès septembre 2005.

Le RCN en tourisme réunit les compétences de l'EHL et de l'école valaisanne dans le domaine concerné.

Lignes directrices de la stratégie de la HES-SO

Swissfoodnet : réseau national de compétences en agroalimentaire;
SDN — Swiss Design Network, réseau national de compétences pour les arts appliqués.

- La HES-SO construit également des **collaborations** dans le domaine de la gestion de ses missions notamment avec l'EPFL. Les deux institutions développent conjointement leurs systèmes de gestion informatique conjointement leurs systèmes de gestion informatique des étudiants (GESTAC+), un projet ambitieux qui permettra de maîtriser le processus complet de gestion académique des filières de formation et des produits postgrades.
- **La valorisation.** La HES-SO favorise l'action de ses composantes et leur délègue la grande partie des prérogatives en matière de valorisation des résultats obtenus. Ceci contribue au maintien de relations privilégiées et au contact direct avec les entreprises locales, particulièrement les PME.
- Les différents sites de formation participent au **développement d'incubateurs**, de pépinières d'entreprise. Ils implantent leurs laboratoires dans des pôles d'activités technologiques et participent directement à leur développement.
L'introduction de modules d'enseignement dédiés à l'entrepreneuriat vise à développer la créativité des étudiants de la HES-SO et à susciter leur intérêt pour les domaines les plus innovants de notre économie.
- **La promotion de l'égalité des chances.** La HES-SO porte une attention soutenue à la problématique de l'égalité. Elle a mis en place une cellule spécialisée au secrétariat général qui a déjà réalisé de nombreux projets, dont un magazine de promotion des métiers de l'ingénieur auprès des femmes, « L'ingéneuse ».

Le projet GESTAC+ a été choisi par l'Université de Neuchâtel et devient progressivement un standard de la gestion académique des hautes écoles en Suisse sous le nom IS-Academia.

Deux des hautes écoles de travail social de la HES-SO disposent d'une maison d'édition interne : l'IES à Genève et l'EESP à Lausanne. Une étude est menée en vue d'harmoniser et d'étendre les activités de ces deux structures.

La Haute école valaisanne participe à l'incubateur The Ark sur les sites de Sierre, Sion et Monthey. La Haute école ARC participe au projet Néode (parc technologique à la Chaux-de-Fonds), la HEIG contribue au développement d'Y-Park. La HES-SO participe au programme national Venturelab financé par la CTI.

La question de l'égalité des chances fait partie désormais du processus d'accréditation des filières de formation. L'OFFT finance 50% des coûts engendrés par la gestion de la plateforme égalité et les différents projets réalisés dans les écoles.

Le processus de gestion académique constitue un puissant intégrateur de données de pilotage pour la HES-SO. Son amplitude fonctionnelle croissante, malgré le nombre de données, est le résultat de nombreuses données de pilotage de hautes écoles qui doivent s'adapter aux méthodes de gestion courantes et parfois nouvelles.

La problématique de la valorisation n'est pas réglée de manière satisfaisante et fera l'objet d'initiatives particulières dans les deux ans à venir.

De nouvelles initiatives dans les cantons de Genève et Fribourg devraient voir le jour en 2005.

Progressivement des modules de cours sont introduits dans les programmes d'enseignement en lien avec les incubateurs locaux.

2 Plan directeur de la Haute école spécialisée

Les principaux éléments de la vision globale de la HES-SO (projet élaboré par les membres du conseil consultatif sous la responsabilité de M. Chammartin pour la période 2003-2007) sont les suivants :

2.1 Contribution de la HES-SO au développement économique, industriel et culturel

La HES-SO contribue de façon substantielle et globale au développement économique, industriel et culturel de la Suisse occidentale. Son marché primaire est constitué des cantons de Suisse occidentale mais s'élargit à la Suisse dans les secteurs où elle possède l'exclusivité nationale tout en développant de substantielles relations internationales.

2.2 Orientation des efforts de la HES-SO pour satisfaire les besoins des marchés et de ses clients

La HES-SO oriente prioritairement ses efforts pour satisfaire les besoins des marchés et de ses clients. Elle met en place une organisation qui évite la concurrence interne et se profile parmi les autres hautes écoles par des études et des prestations essentiellement axées sur la pratique.

Par l'augmentation sensible du nombre de ses étudiants, l'élargissement du concordat au canton de Berne, l'amélioration des structures de pilotage, la définition de politique de réalisation des missions, la modularisation des enseignements dans la perspective du modèle de Bologne, la HES-SO a sensiblement renforcé sa position au sein des Hautes écoles suisses. Depuis la rentrée 2004 elle est devenue avec plus de 10 000 étudiants, la plus importante des 7 HES suisses et la seconde des hautes écoles romandes après l'Université de Genève.

La mise en œuvre progressive des domaines (ingénierie, économie et services, design) contribue à la coordination de l'offre de prestations des écoles, sans empêcher une saine émulation (il ne s'agit pas de développer un système cartellisé). Dans les domaines santé et social, les filières ont complètement harmonisé leur plan d'études cadre (PEC) et en ont évalué la mise en application au terme de deux ans de fonctionnement.

Les différentes écoles de la HES-SO ont intensifié leurs relations avec les structures de développement économique cantonales. Pour ce qui concerne les domaines santé et social, la signature de nouveaux accords relatifs à la formation pratique des étudiants a permis de nouer des relations institutionnelles avec plus de 1000 partenaires.

Pour les domaines santé et social, le réseau emploi formation (REF) a été développé en partenariat avec les employeurs afin de garantir leur adéquation avec l'évolution des pratiques professionnelles. Pour ce qui concerne les filières actives dans les sciences de l'ingénieur, un observatoire de technologies a été mis sur pied à l'échelle réduite afin de valider l'adéquation d'une telle structure.

2.3 Gestion de la qualité

Les actions de la HES-SO visent la durée au travers d'une gestion de la qualité à tous les niveaux de la structure et en prêtant une attention particulière à la question de l'égalité hommes/femmes.

Les dernières revues de pairs ont eu lieu avec succès pour les orientations bijoux-objets et accessoires / mode, style et accessoires au sein de la HEAA Genève. Toutes les filières de la HES-SO sont désormais conformes aux standards de qualité nationaux et internationaux.

Pour ce qui concerne les filières des domaines santé et social, un rapport de reconnaissance destiné à préparer les travaux de la commission fédérale de reconnaissance a été établi et considéré conforme (réponse à l'ensemble des questions en suspens) par cette dernière.

Les travaux de la plate-forme égalité se sont déroulés selon la planification prévue. Les résultats de détails sont proposés plus bas. Les écoles du domaine économie et services ont fortement développé leur participation aux divers projets réalisés.

Les visites des sites de formation santé et social auront lieu durant le premier semestre 2005. Le colloque global de gestion de la qualité et la certification progressive de tous les sites d'activité de la HES-SO (norme ISO ou équivalente) a permis le partage d'expériences entre les écoles. La HES-SO quant à elle s'organise en vue d'une accréditation institutionnelle dont la norme et les modalités ne sont pas encore établies par la Confédération.

A ce stade, les écoles des domaines santé et social sont peu impliquées dans les travaux de la plate-forme égalité. Ce problème se posant très différemment.

2.4 Priorité à la formation conduisant au diplôme

Parmi les quatre missions de la loi fédérale, la HES-SO donne la priorité à la formation conduisant au diplôme, notamment en :

- privilégiant une approche basée sur les tronc communs et les orientations (en principe une orientation sur un seul site). Ces dernières sont déterminées en fonction de l'excellence, de l'adéquation avec le tissu local et de l'existence des infrastructures nécessaires ;
- généralisant un découpage modulaire des plans d'études et l'application du système ECTS;
- regroupant les formations au travers de six domaines;

A la rentrée 2004, toutes les filières de formation de la HES-SO (34) étaient organisées sous forme modulaire dans l'optique du modèle de Bologne. La répartition des orientations de formation est réalisée pour le domaine des sciences de l'ingénieur.

Les règlements de promotion ont été adaptés aux exigences de la promotion par crédits.

Le regroupement est réalisé, les responsables nommés en conformité avec les engagements pris.

Quelques sites n'ont pas mis en œuvre l'organisation modulaire à la rentrée 2004 en raison de problématiques locales.

L'année 2005 verra un renforcement du rôle des responsables de formation en matière de développement

Plan directeur de la Haute école spécialisée

- garantissant la qualification de ses professeurs tant en ce qui concerne les aspects scientifiques, didactiques, que leur immersion ponctuelle dans le monde économique et industriel.
- renforçant substantiellement l'enseignement de l'allemand et de l'anglais auprès des étudiants.

2.5 Masters

La HES-SO se profile dans le domaine des masters.

2.6 Offre de perfectionnement

La HES-SO coordonne son offre de perfectionnement (cours et études postgrade) en forte liaison avec les besoins réels du marché. Les études répondent à des besoins de spécialisations.

La HES-SO est la seule des 7 HES suisses qui organise une certification didactique complète des nouveaux professeurs et assure un conseil pédagogique individualisé à la demande. L'immersion dans les milieux socio-économiques est sensiblement renforcée dans les filières santé social (formation pratique). L'objectif est partiellement atteint sur l'ensemble des sites de la HES-SO.

La réalisation de cet objectif est liée à l'entrée en vigueur de la LHES modifiée (octobre 2005).

Dès la fin 2004, les responsables de domaine ont repris l'analyse des projets soumis afin d'en vérifier la conformité avec une stratégie globale. Les domaines santé et social ont analysé l'ensemble de leur offre existante en s'appuyant sur des experts externes. Désormais, seules des études postgrade reconnues par la HES-SO (et/ou la Confédération selon les domaines) pourront être offertes.

A court terme, de nombreuses développeront des centres de certification linguistique permettant de déterminer les compétences des étudiants.

Des travaux exploratoires sont en cours afin d'évaluer les possibilités de collaboration entre les HES et les universités et EPF en vue de maîtriser les budgets de fonctionnement.

L'entrée en vigueur du Master limite notre liberté d'action notamment en matière de choix de spécialisation. Les ordonnances d'application de la LHES révisée prévoient la mise en oeuvre de Master of Advanced Studies (MAS) en lieu et place des études postgrade. Ceci s'accompagne d'une augmentation des exigences de qualité et de financement des nouveaux programmes. Dès 2006, la Confédération ne finance plus les activités postgrade.

**Plan directeur
de la Haute
école
spécialisée**

2.7 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

En matière de Ra&D, la HES-SO :

- crée les conditions cadres pour le développement de ses activités ainsi que des prestations de service en partenariat avec des tiers et au bénéfice de l'amélioration de la formation.
- développe sans relâche les capacités de la réserve stratégique, véritable instrument d'incitation et de soutien aux projets de Ra&D, tout en affinant les priorités d'engagement en relation avec les objectifs stratégiques, la formation en management, la publication d'ouvrages ou de résultats. Elle incite ses unités à rechercher du financement extérieur à la réserve stratégique. Elle privilégie les projets interdisciplinaires réunissant plusieurs entités internes ou externes à la HES-SO.
- se préoccupe des aspects liés à la propriété intellectuelle et à la valorisation des résultats.
- réduit le nombre de ses centres de compétences, véritables centres de transfert, en leur intégrant notamment les instituts existants.
- étudie un rapprochement institutionnel avec le Centre CIM de Suisse occidentale.

4 réseaux de chercheurs ont été créés dans les domaines santé et social afin de développer les activités de Ra&D.

Le nouveau système de financement permettra une répartition basée sur l'activité effective (output) et non sur des forfaits liés au nombre d'étudiants par exemple. Les projets ponctuels sont remplacés par de véritables programmes d'instituts et de réseaux de compétences.

Le comité stratégique a édicté une directive sur le sujet, sa mise en application pose des problèmes selon les cantons. La valorisation des résultats est soutenue par le budget communication de la HES-SO.

Les centres de compétences SO ont été réduits de 16 à 9 et seront financés sur la base de conventions d'objectifs liées à la politique de recherche globale de l'institution. Les écoles mettent progressivement en place des structures d'instituts internes de recherche afin de développer des compétences clés en relation avec les orientations de formation (couplage formation/recherche).

Le développement futur du CCSO n'est pas défini politiquement, les discussions de collaboration n'ont pas abouti à ce jour.

Les 4 réseaux Santé et Social

- Centre d'études de la diversité culturelle et de la citoyenneté dans les domaines de la santé et social (CEDIC).
- Réseau d'étude des zones frontalières (confins) entre la santé et le social (RECSS).
- Réseau d'études appliquées pratiques de santé, de réadaptation/réinsertion (REAR).
- Réseau d'études appliquées politiques sociale, familiale et santé (REA).

La HES-SO finance des conférences, symposium, expositions de niveau national impliquant plusieurs pays.

Les réseaux sciences de l'ingénierie, économie et services, design

- RCSO TE / Techniques Energétiques.
- RCSO ISYS / Intégration et Systèmes
- RCSO MaChoP / Matériaux, Conception, Horlogerie, Productique.
- RCSO TIC / Technologies de l'information et de la communication.

**Plan directeur
de la Haute
école
spécialisée**

2.8 Collaborations

La HES-SO intensifie et coordonne les collaborations avec les milieux économiques et scientifiques suisses ou étrangers et participe activement au développement des HES.

Elle collabore avec les autres hautes écoles et crée pour cela un service centralisé.

2.9 Mobilité

La HES-SO crée les conditions cadres pour faciliter la mobilité des étudiants et des professeurs.

2.10 Structure de conduite

La HES-SO, école à sites multiples, se donne une structure de conduite adéquate.

La HES-SO joue un rôle moteur dans le développement d'activités autour des nano-microtechnologies avec les six autres HES suisses. Elle développe un projet de Master commun avec la Haute école bernoise (architecture).

Il n'a pas été créé de service centralisé à cet effet

La HES-SO a confié la gestion des contrats internationaux du programme ERASMUS au bureau MOVE de la Haute école valaisanne. Ce dernier assure la promotion des échanges en faveur de toutes les écoles. Les bases conceptuelles et réglementaires des échanges ont été établies pour tous les domaines de formation.

Le projet convergence permet de modifier progressivement la conduite des deux HES pour en faire une structure unique décentralisée mais largement harmonisée voire intégrée.

- RCSO Real Tech / Ressources alimentaires, Technologies environnementales et chimie
- RCSO GO-ACT / Géomatique, Architecture, Construction, Territoires.
- RCSO Isnet / Systèmes d'information.
- RCSO Economie et management
- RCSO Design

L'évolution organisationnelle permettra de valider diverses réalisations de l'objectif pré-

Le budget annuel de soutien étudiants de CHF 950 000.- est évalué et préavisé par une commission des relations internationales.

L'arrivée de nouveaux domaines rallonge les délais de réalisation le terme est fixé à fin 2006.

<p>2.11 Communication</p> <p>La HES-SO se dote des moyens nécessaires à assurer sa communication tant interne qu'externe.</p> <p>2.12 Infrastructures</p> <p>La propriété des infrastructures doit faire l'objet de nouvelles règles au travers de la nouvelle convention intercantonale.</p> <p>2.13 Gestion financière</p> <p>La HES-SO gère ses finances de manière autonome selon les principes de la transparence et de la prudence. Elle se dote des instruments de gestion nécessaires.</p>	<p>Une responsable de communication est entrée en fonction en octobre 2004. La politique de communication porte surtout sur l'amélioration des sites Internet et Intranet de la HES-SO et l'harmonisation des efforts accomplis dans les écoles en terme de communication.</p> <p>Cet objectif n'a pas été traité en 2004</p> <p>L'exercice comptable 2004 a permis la mise en œuvre de l'ensemble des instruments financiers dans les domaines santé et social. La comptabilité analytique « SO » est désormais complètement fiable.</p> <p>La gestion des statistiques académiques demeure complexe et très lourde à réaliser.</p>	<p>Le processus d'engagement a été confié à un responsable communication a été confié à un responsable communication a nettement plus long que prévu.</p> <p>La question du loyer supplétif a été confié à un responsable communication a nettement plus long que prévu. L'objet d'une mesure de frein budgétaire (diminution du loyer par étudiant en relation avec l'augmentation du nombre d'étudiants).</p> <p>Les sites des filières santé et sociale doivent encore affiner la qualité des données saisies de même que l'utilisation des applications informatiques. Les écoles ont pris du retard dans la mise en place de GESTAC+ (manque de ressources, manque de compétences).</p>
---	--	--

3 Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

Politique du personnel

3.1 Buts de la politique des ressources humaines

La politique des ressources humaines au sein de la HES-SO répond à la nécessité de faire converger la mission et les besoins d'une organisation évolutive avec ceux des individus qui la composent.

Les objectifs généraux de la politique du personnel de la HES-SO sont :

- d'assurer un enseignement de qualité et de haut niveau
- de garantir la qualification de son corps enseignant tant au niveau scientifique que didactique
- d'accroître la mobilité de son personnel enseignant;
- d'offrir à son personnel des conditions de travail et d'emploi appropriées visant à développer motivation et compétences.

La mission principale de la HES-SO étant de dispenser un enseignement axé sur la pratique et préparant à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques, l'établissement et la mise en application de conditions cadres pour l'engagement du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO ont pour but premier de permettre à la HES-SO de remplir cette mission.

3.2 Statut cadre unique

En cours d'élaboration, la définition des composantes d'un statut cadre unique et les conditions cadres de référence régissant les activités des enseignants et des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dans les domaines d'études de la HES-SO ont notamment pour

La HES-SO prévoit les modifications réglementaires prévues dans les cantons (pour les écoles membres de la HES-SO) afin de garantir le respect d'une politique générale du personnel.

Les instruments de pilotage des activités (application de gestion « académique » commune notamment par les feuilles de charge) ont été mis en place dans toutes les écoles durant l'année 2004.

La mobilité des enseignants demeure très relative, elle est plutôt en expansion dans les programmes postgrade.

Un groupe de travail ad hoc a évalué durant toute l'année 2004 les possibilités d'harmonisation des statuts du personnel des différentes écoles de la HES-SO. L'absence d'instruments d'application contraignants a conduit à la mise en place d'une commission du personnel chargée d'analyser et de préparer

Un guide des meilleures pratiques en matière doit être développé de manière à harmoniser plus complètement la mise en œuvre des directives cadres.

Le succès des programmes de mobilité interne à la HES-SO est fortement lié à la mise en œuvre du modèle de Bologne, notamment les orientations de troisième année (horizon 2007-2008).

Les travaux planifiés en 2005 prennent également en compte les exigences de la convention S à la mise en œuvre d'un statut dans un délai de 5 ans. Les tr

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

objectifs d'impliquer le personnel d'enseignement et de recherche aux divers changements organisationnels, de partager et diffuser les valeurs qui les sous-tendent, et au final de mieux répondre à la mission qui est celle de la HES-SO.

3.3 Corps intermédiaire

La dotation de la HES-SO en corps intermédiaire se situe globalement dans la moyenne suisse. Le taux moyen de progression sera de quelque 10 % ces prochaines années. Il convient toutefois de remarquer ici que l'augmentation prévue sera plus importante dans les hautes écoles de gestion, vu la modestie de la dotation initiale. D'une manière générale, la HES-SO s'inspire des recommandations de la CSHES du 14 mars 2003.

3.4 Pilotage et mise en oeuvre

La politique des ressources humaines doit satisfaire les besoins et exigences de l'institution HES-SO et ceux du personnel d'enseignement et de recherche. Elle est par conséquent le résultat d'une démarche impliquant tous les partenaires concernés (dirigeants, cadres, collaborateurs et représentants des associations du personnel).

Le Comité stratégique fixe les conditions cadres d'engagement du personnel d'enseignement et de recherche.

Finances

La HES-SO est établie sur une mise en commun substantielle de ressources financières. Les dispositions du Concordat intercantonal HES-SO fixent un modèle de financement très performant de type

les éléments d'un statut unique du personnel de la HES-SO.

La proportion de corps intermédiaire demeure insuffisante, particulièrement dans les filières des domaines santé et social. Pour ce qui concerne les hautes écoles de gestion, sa situation s'améliore sur la plupart des sites.

Les conditions cadres sont fixées, elles sont renforcées par les recommandations de la Conférence suisse des HES (CSHES) en la matière.

La concertation directe avec les représentants du personnel a été fortement développée pour les domaines de l'ingénierie, de l'économie et des services et du design.

L'année 2004 a été marquée par la forte augmentation du nombre d'étudiants dans de nombreux domaines de la HES-SO.

sont évidemment rendus plus complexes et plus longs par la des deux institutions SO et S2 modifications de la LHES qui confirment l'adhésion de nouveaux domaines (musique et arts visuels notamment).

Une concertation plus régulière des représentants des domaines et social sera organisée en 2005.

Des déséquilibres structurels à apparaître pour ce qui concerne le financement des étudiants arrivent.

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

« pot commun », dans lequel la fonction de redistribution des contributions financières et des subventions appartient aux organes centraux.

A ce titre, les organes dirigeants de la HES-SO disposent d'une forte capacité à définir et à mettre en oeuvre la stratégie.

La mise en application depuis le 1er janvier 1999 du système financier de la HES-SO confirme son bon fonctionnement sur la durée, tant sur le plan du financement, de l'allocation des ressources, que des équilibres généraux.

Quatre exercices comptables ont ainsi pu être bouclés dans le respect des budgets et du cadre financier. De plus, le système financier répond aux exigences élevées qui lui sont posées, à savoir pour l'essentiel sur trois plans principaux :

1. clarté et transparence
2. efficacité, efficience et économie ;
3. équité.

3.5 Objectifs en matière de financement

- a) Efforts de rationalisation pour l'ensemble des missions HES tout en assurant un haut niveau qualitatif des prestations.

De manière générale, le modèle financier de répartition et de financement prouve sa robustesse et sa pertinence. La linéarité du financement par étudiant pose quelques difficultés, aggravées par la croissance très différenciée des différents sites.

Plusieurs cantons n'ont pas été en mesure de contenir ou supprimer le financement des conditions locales particulières.

Les coûts par étudiant sont en constante diminution et sont, pour de nombreuses filières, les plus bas de Suisse. Un projet d'amélioration de l'efficience a été lancé en septembre 2004. Plus de 130 mesures d'amélioration de l'efficience ont été évaluées.

Le premier train de mesures touche les sujets suivants :

Nouvelle gouvernance

1. Diminution du nombre de membres des comités directeurs et du nombre de commissions

des pays étrangers.

Les financements complémentaires des cantons concernent pour 40% les missions nouvelles (F) insuffisamment soutenues par le financement courant.

Le système de financement fédéral établi sur un coût moyen suisse par groupe de filières doit être amélioré à l'avenir.

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

2. Préavis des domaines pour les décisions d'investissements liés aux missions HES
3. Optimisation de l'utilisation des capacités d'enseignement par une balance des charges, sous l'égide des responsables de domaines
4. Rationalisation de l'offre des modules à options
5. Coordination renforcée en matière de communication et de publication
6. Optimisation des taux d'encadrement
7. Fixation d'une limite plafond pour les charges administratives (cumul écoles / établissement)

Missions HES élargies

8. Détermination d'un plan stratégique avec objectifs à long terme pour les missions HES élargies
9. Amélioration de la structure de financement de la Ra&D
10. Autofinancement des prestations de service

Dispositif de formation pratique HES-S2

11. Transfert aux praticiens formateurs de l'ensemble de l'encadrement pédagogique des étudiants pendant les périodes de formation pratique et suppression de l'encadrement clinique par les sites de formation
12. Suppression des indemnités aux étudiants en relation avec la formation pratique HES-S2 (le groupe Efficience et le comité directeur sont conscients que cette mesure est en dehors du périmètre HES-S2)

Modèle financier

13. Financement bloqué des loyers supplétifs par paliers de +/- 10% ou +/- 15% par école

Revenus

14. Clause d'indexation de la taxe d'études dès 5% d'inflation

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

b) Utilisation optimale de la réserve stratégique (10% du budget).

c) Fixation d'un cadre financier pour les conditions cadres du personnel

d) Efficience des instruments de pilotage en relation avec la structure de conduite.

e) Aménagement du modèle financier.

• En principe, disparition des conditions locales particulières (financements directs par les cantons partenaires), sous réserve de cas particuliers éventuels.

Coordination régionale et nationale

15. Répartition du portefeuille des prestations entre HES et Unis

Références benchmarks au niveau opérationnel

16. Promotion et infrastructures pour le travail à distance
17. Informatique personnelle financée par chaque étudiant
18. Participation forfaitaire de l'étudiant aux frais en cas de remédiation.

Un nouveau modèle d'organisation et de financement des projets a été développé en 2004 pour mise en œuvre dès 2005. Il vise à mieux financer le socle de fonctionnement des instituts de recherche dans les écoles et à limiter, voire supprimer, le financement par « arrosage » d'une multitude de petits projets.

Les filières des domaines santé et social ont démarré leurs activités de recherche communes en 2004 avec un objectif majeur d'obtenir des projets financés par le fond DORE (Do Research) de la Confédération.

Traité en 2005

Les applications communes de gestion (AGX) ont été développées et installées dans toutes les écoles des domaines santé et social.

L'accès centralisé aux données de pilotage est partiellement possible depuis octobre 2004.

La nature des conditions locales particulières a fait l'objet d'analyses tendant à isoler les CLP réelles du financement de missions particulières. De même, des échanges d'expérience visant le partage des bonnes pratiques de gestion sont

Durant l'année 2004 et pour filières « SO », 76 projets ont soutenus qui représentent le financement de 1180 mois/h travail (autrement dit une centaine de places de travail financées). Contrairement aux dispositions conventionnelles, les domaines santé et social n'ont pas bénéficié de ce financement de 10% par la réserve stratégique mais d'une enveloppe de CHF 200 000.- par réseau.

L'application de gestion des données de formation pratique se poursuit. Une mise en exploitation mi-2005. Un système de tableau de bord de pilotage (cockpit) devrait permettre une exploitation dynamique des données de conduite fin 2005.

L'objectif du projet efficience est notamment à évaluer la performance administrative des différents réseaux de la HES-SO.

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

- Etude de l'aménagement éventuel du dispositif de financement des études principales lié au nombre d'étudiants.

f) Synergies organisationnelles.

Celles-ci sont visées sur plusieurs plans, à savoir pour l'essentiel :

- Intégration de la HES-SO et de la HES-S2 à tous les niveaux.
- Limitation du nombre d'étages hiérarchiques et développement de la transversalité dans les structures.
- Economies d'échelle par la mise en commun de ressources pour l'ensemble du réseau (par exemple : informatique, communication, égalité des chances).

g) Développement du système d'information et de gestion.

organisés dans le cadre du projet efficience.

Différents travaux ont été menés dans le but de freiner les effets inflationnistes du financement par étudiant. Un système de financement par paliers a été mis en œuvre dès la rentrée 2004 à l'EHL qui fonctionne comme pilote.

La mise en synergie des deux structures HES a constitué la réalisation la plus importante de l'année 2004 (projet convergence).

Les comités stratégiques siègent dorénavant ensemble de même que les comités directeurs. Les deux institutions communiquent désormais sous le logo commun et unique HES-SO.

Le secrétariat général a été restructuré en siège unique pour l'ensemble des activités dévolues. Le plan de développement du siège prévu à 45 personnes a été limité à 35 équivalents plein temps.

Plusieurs cantons ont procédé à des fusions d'écoles afin de réduire les structures locales de coordination. Les économies d'échelle communes seront effectives dans les années ultérieures.

En dehors de la gestion des activités de formation pratique des domaines santé et social, l'application de gestion académique (étudiants, professeurs, etc.) est complètement déployée dans les sites. Il en est de même pour l'application de gestion des projets de RA&D.

Les aménagements effectifs sont envisageables dans les grands ou les grandes filières. Les conséquences de certains ajustements doivent faire l'objet de simulations à long terme pour les filières à effectif réduit.

La simplification du fonctionnement de la HES-SO sera poursuivie en 2005.

L'arrivée de nouveaux domaines comme la musique et les arts (plus de 1500 étudiants en plus de dix écoles de plus) exige cependant une évaluation objective des ressources indispensables.

L'utilisation des applications nécessite un effort initial très important dans les écoles qui ne disposent pas toujours des compétences nécessaires à la maîtrise d'outils informatiques à grande envergure. Ceci ralentit fortement l'utilisation efficace des systèmes d'information communs.

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

- Etude de l'aménagement éventuel du dispositif de financement des études principales lié au nombre d'étudiants.

f) Synergies organisationnelles.

Celles-ci sont visées sur plusieurs plans, à savoir pour l'essentiel :

- Intégration de la HES-SO et de la HES-S2 à tous les niveaux.
- Limitation du nombre d'étages hiérarchiques et développement de la transversalité dans les structures.
- Economies d'échelle par la mise en commun de ressources pour l'ensemble du réseau (par exemple : informatique, communication, égalité des chances).

g) Développement du système d'information et de gestion.

organisés dans le cadre du projet efficience.

Différents travaux ont été menés dans le but de freiner les effets inflationnistes du financement par étudiant. Un système de financement par paliers a été mis en œuvre dès la rentrée 2004 à l'EHL qui fonctionne comme pilote.

La mise en synergie des deux structures HES a constitué la réalisation la plus importante de l'année 2004 (projet convergence).

Les comités stratégiques siègent dorénavant ensemble de même que les comités directeurs.

Les deux institutions communiquent désormais sous le logo commun et unique HES-SO.

Le secrétariat général a été restructuré en siège unique pour l'ensemble des activités dévolues. Le plan de développement du siège prévu à 45 personnes a été limité à 35 équivalents plein temps.

Plusieurs cantons ont procédé à des fusions d'écoles afin de réduire les structures locales de coordination.

Les économies d'échelle communes seront effectives dans les années ultérieures.

En dehors de la gestion des activités de formation pratique des domaines santé et social, l'application de gestion académique (étudiants, professeurs, etc.) est complètement déployée dans les sites. Il en est de même pour l'application de gestion des projets de RA&D.

Les aménagements effectifs envisageables dans les grandes ou les grandes filières. Les conséquences de certains ajustements doivent faire l'objet de simulations à long terme pour les filières à effectif réduit.

La simplification du fonctionnement de la HES-SO sera poursuivie en 2005.

L'arrivée de nouveaux domaines comme la musique et les arts (plus de 1500 étudiants en plus de dix écoles de plus) exige cependant une évaluation objective des ressources indispensables.

L'utilisation des applications nécessite un effort initial très important dans les écoles qui ne disposent pas de ces compétences nécessaires à la maîtrise d'outils informatiques de grande envergure. Ceci ralen- fortément l'utilisation efficace des systèmes d'information comm

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

3.6 Objectifs relatifs à la création et à l'aménagement de sources de financement

Dans ce domaine, la HES-SO confirme sa politique quant aux taxes d'études pour le niveau diplôme (CHF 500.- par semestre). La stratégie de développement de sources de financement externes se concentre sur la recherche de l'augmentation du cofinancement par des tiers pour les missions HES élargies (Ra&D et formations postgrade). La HES-SO a pour objectif de principe une hausse des niveaux minimaux actuels (10% pour la Ra&D et 50% pour les formations postgrade). La définition plus précise de cet objectif et de ses modalités de réalisation est en cours.

Egalité

3.7 Objectifs stratégiques de l'Egalité

Les quatre axes principaux suivants ont été retenus :

a) Représentation paritaire des femmes

Selon les statistiques 2001-2002, la HES-SO ne compte que 21,9 % de femmes professeures et 34,9% d'étudiantes. De plus, cette proportion est notablement plus faible dans les écoles d'ingénieur-e-s, raison pour laquelle la HES-SO a mis la priorité dans ce secteur. A moyen et à long termes, l'objectif sera d'atteindre la parité dans toutes les filières de la HES-SO. Concernant plus particulièrement la représentation des femmes professeures, la HES-SO vise à développer des méthodes de recrutement qui tiennent compte de la spécificité des parcours féminins, par exemple le fait que ceux-ci soient souvent interrompus par des contraintes familiales.

Le système de financement des projets Ra&D exige un financement de tiers important. Les établissements cantonaux sont appelés à obtenir un financement de tiers représentant 40% de la somme des projets Ra&D réalisés. Cet objectif d'ensemble permet de tenir compte des domaines qui pourraient difficilement se financer à l'extérieur.

La structure chargée de la promotion des genres et particulièrement de l'égalité hommes/femmes a été intégrée au service missions de la HES-SO afin de sensibiliser toutes les personnes en charge de responsabilité à cette question. Le réseau de correspondantes égalité a développé de très nombreux projets visant à promouvoir l'image des métiers de l'ingénieur et à développer la mise en réseau des femmes professeures.

L'entrée en force du masterplan Cantons-Confédération conduisant à l'abandon progressif du financement des cours et études postgrade provoquera une diminution imminente de nos prestations en la matière.

Les projets réalisés sont le plus souvent soutenus par l'OFFT. Il est prématuré de rechercher une relation directe entre les projets réalisés et d'éventuels résultats statistiques.

Objectifs des missions de soutien

(plan financier et de développement 2004-2007)

<p>b) Enseignement</p> <p>Pour ce qui concerne l'enseignement, il convient particulièrement de choisir et développer des contenus de cours qui répondent aux intérêts des étudiantes et d'introduire des techniques pédagogiques qui leur soient favorables.</p>
<p>c) Communication</p> <p>Dans le domaine de la communication interne et externe, la HES-SO développe une communication et un marketing mieux orientés vers la population féminine.</p>
<p>d) Une action qui s'inscrit dans la durée.</p> <p>Ces efforts déploieront leurs effets dans une perspective à long terme. Etablir des conditions cadres favorables au recrutement tant des étudiantes que des professeurs, chercheuses ou collaboratrices scientifiques, ne peut se concevoir qu'à l'appui d'un changement de mentalités et d'habitudes. C'est donc un engagement de longue haleine.</p>

<p>Plusieurs initiatives visant à encadrer les jeunes femmes en formation dans un milieu quasi exclusivement masculin sont en cours dans les écoles concernées.</p>
<p>La plateforme égalité conseille les auteurs en termes de féminisation des textes (langage épique) et d'équilibre des représentations hommes-femmes dans les brochures de présentation des filières.</p>
<p>Un plan d'action est établi pour la période 2004-2007. De même, une série d'objectifs opérationnels ont-ils été déterminés dont les priorités doivent encore être décidées par la Commission Egalité.</p> <p>Parmi les objectifs déjà définis:</p> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser pour la première fois un projet commun à toutes les 7 HES de Suisse. Il s'agit du projet « fia-Info-lunch » qui consiste à sensibiliser les filles des écoles professionnelles à fréquenter les filières techniques;• Poursuivre les projets WINS, de mentoring et les autres projets courants qui se terminent en fin 2004 et dans le courant de l'année 2005 ;• Rédiger des nouveaux projets dont la conception a eu lieu en 2004 ; et d'autres dans les secteurs de la santé et du social ;

<p>Programme « Future ingénieure » Programme WINS (Women in Science) Programme Mentoring</p>
<p>Les projets réalisés concernent également le corps professoral et les femmes actives dans la vie professionnelle :</p> <p>Projet Business career Women (plateforme de réseautage).</p> <p>Etudes postgrade management, organisation, communication.</p>

**Objectifs des
missions de
soutien**

(plan financier et de
développement 2004-
2007)

- Institutionnaliser l'égalité des chances dans les écoles et dans la HES-SO au sens large ;
- Réaliser des projets transversaux (sensibilisation au genre du personnel de la HES-SO ; utilisation du langage épïcène ; recrutement de personnel) qui seront bénéfiques pour la promotion des chances dans l'ensemble des domaines de formation des écoles.

4 Stratégies des domaines d'enseignement et de recherche

(plan financier et de développement 2004-2007)

4.1 Construction et environnement

La stratégie du domaine se définit selon trois axes principaux :

- grande capacité d'anticipation et d'adaptation aux évolutions du marché (veille technologique), identification de niches de recherche et de prestations susceptibles d'apporter de nouvelles solutions (innovation) ;
- répartition des missions au sein du système d'enseignement suisse entre les différents protagonistes, qui favorise la relève et permet l'amélioration de la formation ainsi que de la qualification des architectes et des ingénieurs du domaine ;
- politique active de collaboration nationale et internationale et participation au développement d'un savoir-faire susceptible d'être exporté.

Globalement, le domaine entend :

- développer une mise en commun des compétences liées à l'enseignement et à la recherche entre ses sites (Genève, Yverdon, Fribourg) ;
- encourager une vision moins spécialisée et plus interdisciplinaire des technologies de la construction, incluant également les filières d'architecture du paysage et de design d'intérieur ;
- favoriser le transfert de connaissances des domaines industriels vers les domaines de la construction ;
- spécialiser les écoles :

Genève, avec ses filières d'architecture et de génie civil, de par sa position géographique, oriente ses réflexions vers le génie urbain, la technologie des ouvrages, notamment dans le cadre de la maintenance élargie et développe un volet lié à l'économie de la construction et à la gestion des énergies

En 2004, le domaine a consacré l'essentiel du temps disponible à la conception d'un master conjoint en architecture avec la HES bernoise. Le démarrage du master prévu à la rentrée 2005 est prévu en coordination entre les trois sites de Genève, Fribourg et Berthoud.

Les filières sous critique ont vu leurs effectifs augmenter et atteindre les limites fixées par le DFE.

Cet objectif n'est pas atteint pour l'instant, le site d'Yverdon est engagé dans la mise en oeuvre de sa nouvelle filière géomatique.

Objectif à moyen terme.

Le concept du master pousse à une spécialisation relative de chacun des trois sites impliqués particulièrement en matière de Ra&D.

Ce projet garantit l'euro-comp. de la formation d'architecte HF permet de tester une organisation multi-sites d'enseignement.

Stratégies des domaines d'enseignement et de recherche

(plan financier et de développement 2004-2007)

Fribourg, tout en poursuivant la formation en architecture, concentre ses activités sur les grands ouvrages de génie civil et la recherche de nouveaux matériaux.

Yverdon, en fusionnant ses filières de géomatique et de génie civil, développe un pôle orienté vers la maîtrise et l'exploitation des ensembles territoriaux et des systèmes d'infrastructure s'y rattachant.

Les thématiques liées à la protection de l'environnement, à l'épuration des eaux et à la protection du patrimoine font partie des activités communes de développement du domaine.

Le domaine prépare la mise en place d'un master en architecture qui associera les sites concernés de la HES-SO et de la berner Fachhochschule. Parallèlement, un master en Building Technology est à l'étude.

Le domaine s'appuie sur un centre de compétences Ra&D : architecture — génie civil — géomatique, qui réalise les projets et la valorisation des activités communes.

4.2 Techniques (technologies industrielles, technologies de l'information et de la communication)

Le domaine oriente son développement sur une réflexion systémique visant à décloisonner les métiers traditionnels en offrant des profils de formation plus généralistes, dans l'optique notamment de la mise en place de filières de master. Cette manière de faire permet une flexibilité plus grande et une réelle adaptabilité aux changements technologiques particulièrement importants qui caractérisent les disciplines enseignées.

Objectif en cours de réalisation.

La fusion est effective depuis la rentrée 2004.

Seul le master en architecture peut être organisé avant 2009.

Selon les conclusions de la commission fédérale des HES, le domaine de la construction des HES devrait obtenir des moyens extraordinaires de la Confédération pour développer son potentiel de recherche et des collaborations plus intenses avec les EPF et les universités.

Les sites d'Yverdon et de Sion jouent un rôle de pilote en matière de filières regroupées avec la filière systèmes industriels (électricité+mécanique). Les premiers résultats sont très bons.

Les écoles doivent délivrer le premier titre de bachelor avant d'organiser d'éventuelles filières master.

Stratégies des domaines d'enseignement et de recherche

(plan financier et de développement 2004-2007)

La place définitive de la filière chimie doit faire l'objet de réflexions complémentaires. Elle est considérée ici comme un composant industriel proche du génie mécanique de par ses processus de production et la maîtrise de ses infrastructures.

Les différentes filières offertes nécessitent des investissements particulièrement lourds et justifient une spécialisation progressive des sites de formation de manière à éviter les redondances coûteuses. Ceci implique la mise en oeuvre d'une offre d'orientations d'études (stratégie du portefeuille) adaptée aux besoins du marché permettant une très grande mobilité des étudiants. Le domaine devra relever le défi de la structuration de tronc communs larges sur deux à trois semestres de formation.

4.3 Chimie et Sciences du vivant

Construit autour de la molécule et de la nature, le domaine des sciences de la vie est en devenir. Il constitue une des principales innovations de la HES-SO dans le court terme. Porteur d'opportunités potentielles exceptionnelles, il est en mesure de combiner toutes les compétences de la chaîne de production de valeur biologique, chimique et alimentaire.

Les activités de recherche dans le domaine agroalimentaire et chimie analytique auront une visibilité encore plus grande à l'avenir par le fait de l'appartenance au réseau de compétences national Swissfoodnet.

- Le renforcement des activités dans le domaine de la biotechnologie à partir de 2001 implique également un positionnement plus marqué dans les bioprocédés et la bio-analytique. Ces travaux font l'objet d'une concertation et d'une coordination au niveau national, au sein du réseau de compétences national Swiss BioteCHnet.

La filière chimie (Fribourg) a été regroupée au domaine Chimie et sciences de la vie de la HES-SO. La filière génie chimique (Genève) fait l'objet d'une étude de répartition entre le génie mécanique et la biologie environnementale (dénomination non définitive).

Le domaine a procédé à l'essentiel des arbitrages entre sites de formation, les tronc communs sont en cours de mise en place.

Les premiers diplômés en orientation biotechnologie recevront leur titre au printemps 2005.

Les sites concernés rencontrent beaucoup de succès notamment en termes d'étudiants entrant dans les filières.

Tout le secteur chimique en Suisse souffre d'un manque préoccupant d'effectifs. La commission fédérale des HES travaille sur la création de pôles de coordination au plan national (rapport BLD Bau, Life sciences Design).

Les collaborations avec l'EPFL devraient s'intensifier notamment autour d'une plate-forme de technologies de production permettant la mise en commun des compétences réciproques (2005-2006).

Stratégies des domaines d'enseignement et de recherche

(plan financier et de développement 2004-2007)

4.4 Economie et services

Le domaine d'études économie et services regroupe aujourd'hui les filières de formation économie d'entreprise, informatique de gestion, information documentaire, hôtellerie et professions de l'accueil.

Caractérisé par une expansion très importante de sa population estudiantine, le domaine d'études économie et services conserve une vocation généraliste tout en développant des spécialisations de dernière année (orientations majeures), qui préfigurent le développement de filières de master.

La stratégie du domaine d'études économie et services, qui réunit des filières de formation complémentaires et riches de synergies potentielles, s'articule sur les axes suivants :

- Reconfiguration des plans de formation, exploitation des potentiels de synergie apportés par la filière informatique de gestion dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, extension de l'autonomie des étudiants (choix des parcours de formation. équipes de projet, e-learning).
- Définition de domaines de recherche appliquée et de développement couplés aux orientations majeures de formation. Ceci favorisera rapidement une certaine concentration géographique des compétences et par là même la création d'équipes de recherche performantes (masse critique).
- Soutien à la mobilité du corps professoral en priorité entre les sites de formation et des étudiants sur le plan national mais surtout international.

4.5 Design

A une centralisation géographique demandée par la Confédération, la HES-SO préfère une approche en réseau et la mise en valeur d'une offre variée et complémentaire. Les raisons de cette position sont multiples :

La reconfiguration a été réalisée, la question de l'encadrement des étudiants rendus plus autonomes reste posée. La mise en œuvre définitive des nouvelles modalités organisationnelles est liée au démarrage des filières de bachelor (rentrée 2005/2006).

Le développement d'instituts de recherche crédibles est en cours sur la plupart des sites.

Les HEG ont fortement développé leurs activités d'échanges internationaux durant l'année 2004.

Un groupe de travail mené par le président des comités directeurs avec l'appui du président de la commission fédérale des HES a évalué les modèles organisationnels susceptibles de répondre aux exigences fédérales d'autorisation.

Les taux d'échec au terme du semestre d'études démontrent la nécessité d'un coaching plus structuré des étudiants.

Le processus de choix de domaines prioritaires dans les sites demeure difficile (ne plus tout faire partout) ralentit le développement de certains sites.

Le rapport est remis au Conseil fédéral à mi-2005 pour mise en œuvre à la rentrée 2006.

- Les hautes écoles d'arts appliqués sont plus que d'autres tributaires de traditions et d'un contexte culturel et social.
- La stratégie globale inhérente au domaine du design, recourant parallèlement et transversalement à plusieurs techniques et compétences, est incompatible avec une spécialisation à outrance.
- Les écoles d'arts appliqués n'ont pas d'équivalent de type universitaire; dès lors, elles assurent à elles seules l'ensemble de la formation tertiaire de leur domaine.

Cependant, afin d'éviter les doublons dans la formation et de respecter les vocations et spécificités de chaque site de formation, les orientations de formation sont réparties de manière claire et définie.

4.6 Domaines Santé et Social

Les objectifs de développement par domaine/filières dans le cas des domaines santé et social seront développés dans le cadre du plan financier et de développement 2008-2012.

A ce stade de la mise en œuvre, les objectifs principaux ont été décrits dans le texte plus haut.

Le positionnement de chaque site est désormais clairement défini.

ANNEXE 6***EXERCICE 2004******COMPTES DÉFINITIFS***

Haute école de Genève, direction générale

Genève, le 1^{er} septembre 2005



TABLE DES MATIÈRES

1	SYSTÈME DE FINANCEMENT ET INSTRUMENTS DE GESTION	4
1.1	FINANCEMENT GLOBAL DE LA HES-SO ET DE LA HES-S2 (TABLEAU 1, POINT 1.4)	5
1.2	FINANCEMENT DES ECOLES GENEVOISES DE LA HES-SO ET DE LA HES-S2 (TABLEAU 2, POINT 1.5)	5
1.3	SCHEMA DU FINANCEMENT DE LA HES-SO ET DE LA HES-S2	6
1.4	FLUX FINANCIERS GLOBAUX	7
1.5	INSTRUMENTS DE GESTION	7
1.6	BUDGET 2004, FINANCEMENT GLOBAL	8
1.6.1	HES-SO	8
1.6.2	HES-S2	9
1.7	FINANCEMENT DES ECOLES GENEVOISES	10
1.7.1	HES-SO	10
1.7.2	HES-S2	12
2	COMPTES GÉNÉRAUX	14
2.1	EFFECTIFS ETUDIANTS 2001 A 2004*	15
2.2	CHIFFRES CLES	16
2.2.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO	16
2.2.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2	17
2.3	BILANS AU 31 DECEMBRE 2004	18
2.3.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO (avec ESBA)	18
2.3.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2	19
2.4	COMPTE GENERAL D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2004	20
2.4.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO et HES-S2	20
2.4.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO (avec ESBA)	21
2.4.3	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2	22
2.5	PROVISIONS ET RESERVES	23
2.5.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO (avec ESBA)	23
2.5.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2	24
3	COMPTES DES ÉCOLES	25
3.1	ÉCOLE D'INGENIEURS DE GENEVE	26
3.1.1	Chiffres clés	26
3.1.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	27
3.2	ÉCOLE D'INGENIEURS DE LULLIER	28
3.2.1	Chiffres clés	28
3.2.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	29
3.3	HAUTE ÉCOLE DE GESTION	30
3.3.1	Chiffres clés	30
3.3.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	31
3.4	HAUTE ÉCOLE D'ARTS APPLIQUES	32
3.4.1	Chiffres clés	32



3.4.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	33
3.5	ÉCOLE SUPERIEURES DES BEAUX-ARTS	34
3.5.1	Chiffres clés	34
3.5.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	35
3.6	HAUTE ÉCOLE DE SANTE	36
3.6.1	Chiffres clés	36
3.6.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	37
3.7	HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL	38
3.7.1	Chiffres clés	38
3.7.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	39
3.8	COMPTES COMMUNS SO, S2 ET ESBA – DIRECTION GENERALE	40
3.8.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	40
4	COMPTE D'EXPLOITATION ESIG	41
4.1	ÉCOLE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE DE GESTION	42
4.1.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)	42
5	ANNEXES	43
5.1	EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES CANTONS	44
5.2	REPARTITION DES POSTES DU PERSONNEL SITUATION AU 31 DECEMBRE 2004	46
5.2.1	Personnel enseignant	46
5.2.2	Corps intermédiaire	46
5.2.3	Personnel administratif et technique	46
5.3	DETAIL DES COMPTES HES-SO GENEVE (AVEC ESBA)	47
5.4	DETAIL DES COMPTES HES-S2 GENEVE	50
5.5	PROVENANCE DES ETUDIANTS EN 2004 (MOYENNE PONDEREE)	53
5.6	Liste des projets, formations postgrades et mandats	54



1 Système de financement et instruments de gestion



Le financement de la HES-SO, de la HES-S2 et des écoles

Les entités constituant la HES Genève sont financées de différentes manières selon qu'elles appartiennent ou non à la HES-SO ou à la HES-S2.

Quatre écoles sont intégrées dans le système de financement de la HES-SO :

- l'École d'ingénieurs de Genève (EIG),
- l'École d'ingénieurs de Lullier (EIL),
- la Haute école de gestion (HEG),
- la Haute école d'arts appliqués (HEAA).

Deux écoles sont intégrées dans le système de financement de la HES-S2 :

- la Haute école de travail social, Institut d'études sociales (HETS),
- la Haute école de santé, le Bon Secours (HEdS).

L'École supérieure des Beaux-Arts (ESBA) est financée directement par le canton.

Les charges de la direction générale sont affectées aux écoles de la Haute École de Genève proportionnellement au total de leurs ressources respectives.

1.1 Financement global de la HES-SO et de la HES-S2 (tableau 1, point 1.4)

Les ressources destinées à la couverture des charges de l'ensemble des écoles et de l'administration centrale, ainsi qu'à l'approvisionnement de la réserve stratégique sont essentiellement constituées, pour la HES-SO et la HES-S2, des subventions fédérales et des contributions cantonales.

Ces versements cantonaux sont composés de trois montants correspondant aux critères de contribution retenus, dont l'incidence respective a été fixée en pourcentage du montant total des contributions:

- un montant forfaitaire identique pour tous les cantons, correspondant au droit de co-décision;
- un montant proportionnel au nombre des étudiants originaires du canton scolarisés dans la HES-SO;
- un montant proportionnel au nombre des étudiants HES accueillis dans le canton.

Ainsi, le montant des contributions cantonales inscrites au budget est inférieur au montant des charges des écoles du canton, du fait que « la caisse commune » HES-SO reçoit les contributions de la Confédération et des autres cantons non membres de la HES-SO (selon les dispositions de l'Accord sur les HES).

1.2 Financement des écoles genevoises de la HES-SO et de la HES-S2 (tableau 2, point 1.5)

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO et la HES-S2.

Elles bénéficient aussi des écolages perçus auprès des étudiants non genevois ou remboursés par le canton pour les étudiants genevois.



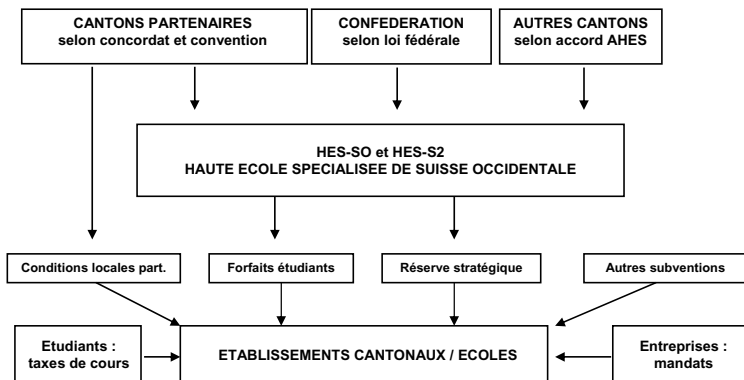
Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée et aux transferts de technologie sont financées par les **Fonds stratégiques et de développement de la HES-SO et de la HES-S2**, par des mandataires privés, par des institutions fédérales (Commission fédérale des technologies et de l'innovation, Office fédéral des assurances sociales, etc.) ou européennes (Interreg et par des autres programmes de financement de la recherche).

Le fonds stratégique représente environ 10% du budget de la HES-SO. Pour la HES-S2, l'objectif est le même, mais le fonds stratégique n'atteignait encore, en 2004, que 3,6% environ du budget. Ces fonds sont principalement destinés au développement de la recherche appliquée.

En 2004, les écoles HES de Genève membres de la HES-SO ont ainsi obtenu un montant total de plus de 4,2 millions de francs (3,2 en 2002), frais de personnel, d'équipement et d'administration inclus. Les écoles genevoises de la HES-S2 ont, quant à elles, reçu seulement CHF 185'000, du fait que le fonds stratégique a été mis en place dans le courant de l'année 2003.

Enfin, pour la couverture des charges supplémentaires liées à des « **conditions locales particulières** », soit principalement des charges salariales, les écoles HES genevoises ont aussi accès à une contribution spécifique du département de l'instruction publique. En 2004, cette contribution s'est élevée à CHF 3,6 millions pour les écoles de la HES-SO et à CHF 5,9 millions pour les écoles de la HES-S2.

1.3 Schéma du financement de la HES-SO et de la HES-S2





1.4 Flux financiers globaux

	HES-SO 2004	HES-S2 2004	ESBA 2004
contribution du canton à l'institution intercantonale	33'098'503	17'195'800	
financements reçus de la HES-SO/S2 par les écoles genevoises	58'332'429	22'035'545	
financement selon accord AHES ¹			2'196'000
autres recettes	10'519'677	11'163'601	1'276'408
financement complémentaire à la charge du canton	8'905'894	3'347'716	7'843'972
total des produits des écoles	77'758'000	36'549'862	11'316'380
total des charges des écoles	74'103'144	40'784'862	11'316'380
résultat	3'654'856	-4'235'000	0

¹⁾ Accord intercantonal pour le financement des études des personnes venant d'autres cantons

1.5 Instruments de gestion

Le concordat intercantonal HES-SO et la convention HES-S2 stipulent que « la gestion financière est assurée par un système financier et comptable unifié et selon des procédures communes ». C'est dans cette optique qu'ont été développés les trois piliers du systèmes d'information de la HES-SO/S2, avec la participation active des représentants de la Haute école de Genève :

- l'application de gestion financière et comptable (AGF),
- l'application de gestion académique (AGE),
- l'application de gestion de projets (AGP), pour la recherche appliquée.

L'objectif de ces trois applications est de mettre à la disposition de leurs utilisateurs des outils efficaces permettant :

- d'assurer de manière rationnelle, coordonnée et transparente les tâches de gestion,
- de répondre aux exigences d'harmonisation présentes et futures,
- de mettre en place une gestion décentralisée par établissement cantonal et par école
- d'assurer une vision globale du fonctionnement de l'institution intercantonale.

Depuis le début de l'année 2000, contrairement à d'autres écoles partenaires, **la Haute école de Genève s'est engagée dans l'utilisation exclusive de ces systèmes de gestion et joue un rôle de leader dans leur mise en œuvre et leur développement.**



1.6 Budget 2004, financement global

1.6.1 HES-SO

	<u>Francs</u>
1) Charges globales de la HES-SO	221'763'555
Subventions nettes versées aux écoles	193'648'554
Charges communes de coordination et d'harmonisation et charges du secrétariat	7'515'000
Dotation aux fonds stratégiques	21'000'000
Variations sur autres fonds – corrections sur exercices antérieurs	-400'000
Total des charges	221'763'555

2) Contributions des cantons partenaires

Bases de calcul des contributions

Droit de co-décision	1'217'141 par canton
Avantage de bien public	17'134 par étudiant envoyé
Avantage de site	11'420 par étudiant accueilli

Répartition des contributions (étudiants en équivalent plein temps - pondérés – ee = ¾)	nombre moyen d'étudiants envoyés	nombre moyen d'étudiants accueillis	contribution cantonale (frs)
Fribourg	595	715	19'574'616
Genève	892	1'491	33'527'694
Arc (Berne, Jura et Neuchâtel)	589	553	18'841'849
Valais	683	642	20'251'942
Vaud	1'503	1'529	53'860'776
Total HES-SO	4'262	4'930	146'056'877

3) Autres sources de financement

	<u>Francs</u>
Subventions fédérales	65'142'779
Contributions des cantons non membres	10'513'900
Produits financiers	50'000
Total autres financements	75'706'679
Total des ressources	221'763'555



1.6.2 HES-S2

	<u>Francs</u>
1) Charges globales de la HES-S2	97'313'602
Subventions nettes versées aux écoles	82'678'602
Charges communes de coordination et d'harmonisation et charges du secrétariat	4'535'000
Dotation aux fonds stratégiques et formation pratique	10'100'000
Variations sur autres fonds – corrections sur exercices antérieurs	
Total des charges	97'313'602

2) Contributions des cantons partenaires

Bases de calcul des contributions	
Droit de co-décision	624'890 par canton
Avantage de bien public	13'477 par étudiant envoyé
Avantage de site	11'641 par étudiant accueilli

Répartition des contributions (étudiants en équivalent plein temps - pondérés – ee = ¾)	nombre moyen d'étudiants envoyés	nombre moyen d'étudiants accueillis	contribution cantonale (frs)
Fribourg	475.00	403.00	11'716'367
Genève	671.00	870.00	19'800'287
Arc (Berne, Jura et Neuchâtel)	559.00	201.00	11'743'862
Valais	489.00	540.00	13'498'628
Vaud	1'051.00	1'369.00	30'725'458
Total HES-S2	3'245.00	3'383.00	87'484'602

3) Autres sources de financement

	<u>Francs</u>
Subventions fédérales	7'750'000
Contributions des cantons non membres	1'079'000
Transfert de fonds stratégiques HES-SO	1'000'000
Total autres financements	9'829'000
Total des ressources	97'313'602



1.7 Financement des écoles genevoises

1.7.1 HES-SO

1.7.1.1 Subvention de la HES-SO

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés ⁽¹⁾	Subvention par étudiant	Subvention études principales	Subvention infrastructure	Versement de la réserve stratégique
		(Francs)	(Francs)	(Francs)	(Francs)
Ecole d'ingénieurs de Genève					
Architecture	77	30'772	2'377'137		
Génie civil	39	42'240	1'657'920		
Génie électrique	13	23'628	295'350		
Electronique	16	40'830	643'073		
Energie électrique	14	40'830	561'413		
Microtechniques	71	41'112	2'898'396		
Informatique	75	28'704	2'152'800		
Génie mécanique	69	47'786	3'285'288		
Physique appliquée	21	41'112	873'630		
Télécommunications	67	40'830	2'735'610		
Génie chimique	42	47'128	1'967'594		
Total EIG	503		19'448'209	3'072'694	1'951'425
Ecole d'ingénieur de Lullier					
Agronomie	63	47'316	2'992'737		
Gestion de la nature	126	33'028	4'145'014		
Architecture du paysage	142	33'028	4'681'719		
Total EIL	331		11'819'470	2'032'575	441'751
Haute école de gestion					
Gestion d'entreprise	149	19'022	2'829'523		
Gestion d'entreprise en emploi	136	11'502	1'567'148		
Information documentaire	119	19'868	2'359'325		
Informatique de gestion	87	19'868	1'728'516		
Informatique de gestion à temps partiel	2	11'521	20'162		
Total HEG	493		8'504'673	916'000	1'064'669
Haute école d'arts appliqués					
Architecture d'intérieur	52	33'028	1'717'456		
Design industriel et de produits (avec orientation céramique, stylisme, bijouterie)	78	37'352	2'922'794		
Communication visuelle	80	32'464	2'597'120		
Total HEAA	210		7'237'370	1'261'500	582'093
Total HES Genève	1'536		47'009'721	7'282'769	4'039'938

⁽¹⁾ moyenne pondérée OFFT



1.7.1.2 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2004

Source de financements	EIG (Francs)	EIL (Francs)	HEG (Francs)	HEAA (Francs)	Total (Francs)
HES-SO - études principales	19'448'209	11'819'470	8'504'673	7'237'370	47'009'721
HES-SO - infrastructure	3'072'694	2'032'575	916'000	1'261'500	7'282'769
HES-SO - fonds stratégiques	1'951'425	441'751	1'064'669	582'093	4'039'938
Total HES-SO	24'472'327	14'293'796	10'485'342	9'080'963	58'332'428
Insuffisance de financement couverte par le canton	4'672'356	-	800'763	375'660	5'848'779
contributions et subventions	669'402	2'791	18'750	4'000	694'943
ecolage	623'132	402'612	885'756	272'000	2'183'500
mandats et prestations	1'881'888	276'862	837'359	170'366	3'166'475
produits divers	525'352	293'560	150'576	70'655	1'040'143
utilisation des provisions	759'286	527'617	358'917	960	1'646'780
Total autres revenus	4'459'060	1'503'442	2'251'358	517'981	8'731'841
Total	33'603'743	15'797'238	13'537'463	9'974'604	72'913'048

1.7.1.3 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO en pourcent

Source de financements	EIG (en %)		EIL (en %)		HEG (en %)		HEAA (en %)		Total (en %)	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
HES-SO - études principales	57.88	60.85	74.82	77.27	62.82	57.91	72.56	76.37	64.47	65.53
HES-SO - infrastructure	9.14	10.59	12.87	14.11	6.77	6.04	12.65	13.56	9.99	10.76
HES-SO - fonds stratégiques	5.81	4.82	2.80	2.67	7.86	8.08	5.84	2.92	5.54	4.81
Total HES-SO	72.83	76.26	90.48	94.06	77.45	72.03	91.04	92.85	80.00	81.10
Insuffisance de financement couverte par le canton	13.90	13.95	0.00	0.00	5.92	2.13	3.77	0.00	8.02	6.98
contributions et subventions	1.99	1.73	0.02	0.47	0.14	0.29	0.04	0.02	0.95	0.97
ecolage	1.85	1.82	2.55	2.32	6.54	6.24	2.73	1.74	2.99	2.80
mandats et prestations	5.60	3.36	1.75	1.19	6.19	11.69	1.71	1.00	4.34	4.31
produits divers	1.56	0.69	1.86	1.43	1.11	1.33	0.71	0.79	1.43	0.98
utilisation des provisions	2.26	2.19	3.34	0.55	2.65	6.29	0.01	3.60	2.26	2.86
Total autres revenus	13.27	9.79	9.52	5.94	16.63	25.84	5.19	7.15	11.98	11.92
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00



1.7.2 HES-S2

1.7.2.1 Subvention de la HES-S2

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés ^(*)	Subvention par étudiant (Francs)	Subvention études principales (Francs)	Subvention infrastructure (Francs)	Versement de la réserve stratégique (Francs)
Haute Ecole de Santé					
Soins infirmiers	202	22'380	4'509'558		
Sage-femmes	89	24'993	2'211'847		
Physiothérapie	77	21'433	1'650'361		
Diététique	58	24'135	1'405'871		
TRM	43	22'641	973'547		
Total HEDS	468		10'751'183	936'500	52'500
Haute Ecole de Travail Social					
Psychomotricité	41	36'057	1'478'330		
Service social	52	21'367	1'105'723		
Service social en emploi	31	17'981	561'898		
Service social à temps partiel	18	17'981	328'148		
Education spécialisée	117	20'919	2'447'495		
Education spécialisée en emploi	79	16'875	1'333'147		
Education spécialisée à temps partiel	37	16'875	615'948		
Animation socioculturelle	35	21'098	743'708		
Animation socioculturelle en emploi	26	17'861	468'855		
Animation socioculturelle à temps partiel	16	17'861	281'313		
Total HETS	452		9'364'564	800'500	133'297
Total HES-S2 Genève	920		20'115'748	1'737'000	185'797

(*) moyenne pondérée OFFT



1.7.2.2 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 2004

Source de financements	HEDS (Francs)	HETS (Francs)	Total (Francs)
HES-S2 - études principales	10'751'183	9'364'564	20'115'748
HES-S2 - infrastructure	936'500	800'500	1'737'000
HES-S2 - fonds stratégiques	52'500	133'297	185'797
Total HES-S2	11'740'183	10'298'361	22'038'545
Insuffisance de financement couverte par le canton	3'323'081	911'919	4'235'000
contributions et subventions	5'321'701	1'132'398	6'454'099
ecolage	476'083	2'661'477	3'137'560
mandats et prestations	618'088	140'501	758'589
produits divers	1'246'578	684'857	1'931'435
utilisation des provisions	1'125'151	1'104'483	2'229'634
Total autres revenus	8'787'601	5'723'716	14'511'317
Total	23'850'865	16'933'996	40'784'862

1.7.2.3 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 en pourcent

Source de financements	HEDS (en %)		HETS (en %)		Total (en %)	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
HES-S2 - études principales	45.08	46.11	55.30	50.56	49.32	48.03
HES-S2 - infrastructure	3.93	4.04	4.73	4.34	4.26	4.17
HES-S2 - fonds stratégiques	0.22	0.06	0.79	0.41	0.46	0.21
Total HES-S2	49.22	50.22	60.81	55.31	54.04	52.41
Insuffisance de financement couverte par le canton	13.93	3.20	5.39	0.00	10.38	1.83
contributions et subventions	22.31	27.86	6.69	28.45	15.82	28.11
ecolage	2.00	1.87	15.72	13.02	7.69	6.66
mandats et prestations	2.59	2.98	0.83	1.49	1.86	2.34
produits divers	5.23	6.17	4.04	1.67	4.74	4.23
utilisation des provisions	4.72	7.70	6.52	0.06	5.47	4.42
Total autres revenus	36.84	46.58	33.80	44.69	35.58	45.76
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00



2 Comptes généraux



2.1 Effectifs étudiants 2001 à 2004*

	2001	2002	2003	2004
Ecole d'ingénieurs de Genève	421.00	431.25	487.50	502.75
Ecole d'ingénieurs de Lullier	191.50	228.75	278.00	330.50
Haute école de gestion	358.25	411.50	457.25	492.50
Haute école d'arts appliqués	133.00	148.75	178.00	210.25
Total HES-SO	1'103.75	1'220.25	1'400.75	1536.00
Haute école de santé	X	438.00	436.25	468.25
Haute école de travail social	X	389.00	398.25	452.00
Total HES-S2	X	827.00	834.50	920.25
TOTAL HES-SO / HES-S2	1'103.75	2'047.25	2'235.25	2456.25
Ecole supérieure des Beaux-Arts **	299.00	306.00	334.00	331.00

* moyenne pondérée OFFT

** effectifs (étudiants formation de base, formation complémentaire, cours perfectionnement et Erasmus)



2.2 Chiffres clés

2.2.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	1536.00	1400.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	176.56	169.36
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	8.70	8.27
Postes d'assistant-e-s (**)	99.20	75.30
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	15.48	18.60
Postes administratifs et techniques (**)	93.06	89.16
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	16.51	15.71
Total des coûts salariaux	55'266'312	51'831'328
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	18'836'832	18'062'193
Total des frais directs	74'103'144	69'893'521
Total des frais directs par étudiant	48'244	49'897
Financement hes-so, forfaits étudiants	54'292'490	51'254'897
Financement hes-so par étudiants	35'347	36'591
Financement des fonds stratégiques hes-so	4'039'938	3'231'174
Autres produits	19'425'571	17'806'222
Total des produits	77'757'999	72'292'293
Insuffisance de financement couverte par le canton	-3'654'855	-2'398'772

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle



2.2.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	920.25	834.50
Postes d'enseignant-e-s (**)	121.60	115.71
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	7.57	7.21
Postes d'assistants (**)	1.94	0.35
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	473.87	2'384.29
Postes admin et techniques (**)	56.21	52.19
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	16.37	15.99
Total des coûts salariaux	27'530'580	26'171'440
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	13'254'282	11'682'248
Total des frais directs	40'784'862	37'853'688
Total des frais directs par étudiant	44'319	45'361
Financement HES-S2, forfaits étudiants	21'852'747	19'759'348
Financement HES-S2 par étudiants	23'747	23'678
Financement des fonds stratégiques HES-S2	185'797	79'500
Autres produits	18'746'318	18'123'480
Total des produits	40'784'862	37'962'328
Insuffisance de financement couverte par le canton	4'235'000	691'360

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle



2.3 Bilans au 31 décembre 2004

2.3.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO (avec ESBA)

ACTIF	2004	2003
Comptes de liquidités	1'802'899	891'468
Débiteurs	1'972'991	1'840'032
Compte courant Etat de Genève - Liquidités	4'027'873	6'000'000
Compte courant Etat de Genève - HES-SO	4'378'429	5'008'518
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	562'813	0
Compte courant Etat de Genève - ESIG	107'106	0
Comptes courants inter-établissements	1'449'027	0
Stock de fournitures	158'585	118'387
Compte de régularisation	6'059'703	7'992'982
Immobilisations	508'888	403'631
Total	21'028'316	22'255'018

PASSIF	2004	2003
Fournisseurs et créanciers	781'131	636'550
Compte de régularisation	10'416'787	10'274'125
Compte courant Etat de Genève - ESBA	0	592'833
Compte courant Etat de Genève - ESIG	0	314'682
Comptes courants inter-établissements	0	723'580
Fonds et dépôts *	1'169'664	1'148'142
Provisions	2'847'151	4'053'465
Réserves	1'158'728	1'112'869
Capital	1'000'000	1'000'000
Excédent de recettes de l'exercice*	3'654'855	2'398'772
Total	21'028'316	22'255'018

* L'excédent de recettes est utilisé pour financer partiellement la contribution cantonale à la HES-SO (ligne budgétaire 363.30)

** Liste des fonds et dépôts

Dépôt divers hes heaa	7'620
fonds "Signé 2000" EAD-CEPTA	58'684
programmes d'échanges	-3'210
Fonds Marie Jeanprêtre	-360
fonds excursions scolaires HES	39'310
fonds de secours (entraide) HES	6'627
avances sur consommations	9'048
caution	160
dépôt pour journée blanche	8'092
dépôts divers hes eig	4'362
dépôts divers non hes eig	2'330
don et legs	14'500
don et legs enseignement technique	-150
dons et legs pour promotions	2'666
Fonds "Transfert de Technologie"	450'000
fonds d'association élèves eet	4'470
Fonds de cofinancement Ra&D	185'000
fonds de courses HES	23'209
fonds de secours (entraide) non hes	64'824
fonds excursions scolaires hes	1'432
fonds excursions scolaires non hes	31'261
garantie mutuelle hes	2'510
garantie mutuelle non hes	112'392
participations élèves pour réparations dégâts	82'777
versements en retour	-1'176
Caution	1'865
Dépôt divers HES	1'630
programmes d'échanges (Erasmus)	56'161
fonds d'entraide/secours	3'629
	1'169'664



2.3.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2

ACTIF	2004	2003
Comptes de liquidités	1'595'603	7'843'705
Compte de placement	2'630'297	4'646'435
Débiteurs	716'756	683'844
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	2'353'707	0
Comptes courants inter-établissements	0	723'580
Compte de régularisation	353'587	2'203'973
Immobilisations	9'002'884	1'959'436
Fonds	4'101'739 *	4'139'077
Total	20'754'573	22'200'050

PASSIF	2004	2003
Fournisseurs et créanciers	4'351'360	647'937
Compte de régularisation	968'396	1'446'188
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	0	7'231'378
Comptes courants inter-établissements	1'448'925	0
Fonds et dépôts	6'459'137 *	6'504'549
Provisions	932'332	1'828'970
Donation sous condition de l'Etat de Genève (terrain)	2'750'000	
Réserves	3'844'423	4'432'389
Excédent de recettes de l'exercice **	0	108'640
Total	20'754'573	22'200'050

* Liste des fonds et dépôts :

Fonds Albanie (actif/passif)	485'013	485'013
Fonds Vergottis (actif/passif)	3'616'726	3'616'726
Don 85ème-95ème		0
Aide humanitaire à l'Albanie		94'849
Fonds Caméroun		9'445
Fonds Michaud		1'477'395
Fonds sages-femmes		24'825
Fonds soins-infirmiers		514'376
Fonds Mazet		8'832
Fonds Barbour		2'235
Résultat fonds spéciaux		24'046
Dons et legs		127'170
Dépôts divers		11'865
Cautions		870
Programme d'échanges Erasmus		-34'498
Formation continue		21'329
Versement en retour		3'219
Fonds Cornaz		337'47
Fonds Prêts d'honneur		22'695
Fonds Wilsdorf		15'000
Total	4'101'739	6'459'137

** Après couverture de l'insuffisance de financement par le canton



2.4 Compte général d'exploitation au 31 décembre 2004

2.4.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO et HES-S2

CHARGES	2004	2003
Charges de personnel	90'432'879	85'641'293
Charges de biens, services et marchandises	14'700'181	14'097'347
Charges d'infrastructure	14'708'842	11'847'390
Indemnités de stage	2'270'000	2'397'715
Subventions redistribuées	534'185	378'975
Achat d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	556'253
Frais financiers	205'210	91'936
Amortissements	449'967	390'601
Attribution aux provisions	1'181'507	2'158'652
Variation du ducroire et pertes sur débiteurs	169'737	1'795
Autres charges	35'247	-
Total de charges	124'687'755	117'561'957
PRODUITS	2004	2003
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO / S2 (étudiants)	67'125'468	62'206'691
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO / S2 (loyers)	9'019'769	8'807'554
Subventions des fonds stratégique HES-SO / S2	4'225'735	3'310'674
Subventions cantonales en nature	14'127'582	11'732'402
Subvention cantonale	6'050'000	5'613'000
Indemnités de stages payées par le Canton	1'468'504	1'591'200
Autres subventions reçues	1'976'883	2'473'872
Contributions de stages payées par les institutions	801'496	858'988
Contributions AHES	2'196'000	2'424'000
Subventions exercices antérieurs	360'645	3'498'832
Sous-total	107'352'082	102'517'213
Autres produits :		
écolages	5'569'157	4'584'231
mandats et prestations de services	4'138'643	3'981'027
produits divers	3'102'620	2'878'229
Sous-total	12'810'420	11'443'487
Variation du ducroire	26'000	-
Utilisation des provisions	3'500'435	1'738'272
Produits financiers	99'327	106'638
Total des produits	123'788'264	115'805'610
Excédent de charges de l'exercice après financement ordinaire	(899'491)	(1'756'347)
Financement cantonal supplémentaire	4'235'000	1'908'000
Excédent de recettes de l'exercice après financement supplémentaire	3'335'509	151'653
Constitution supplémentaire de réserves	(342'579)	-
Dissolution supplémentaire de réserves	661'924	2'355'759
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réserves	3'654'854	2'507'412



2.4.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO (avec ESBA)

CHARGES	2004	2003
Charges de personnel	62'832'299	59'469'853
Charges de biens, services et marchandises	10'854'506	11'232'235
Charges d'infrastructure	10'699'866	8'119'275
Subventions redistribuées	-	-
Achat d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	556'253
Frais financiers	31'119	19'585
Amortissements	199'628	147'591
Attribution aux provisions	270'000	500'682
Affectation à l'activité S2	-	1'108'000
Attribution au ducroire et pertes sur débiteurs	156'912	1'795
Total de charges	85'044'330	81'155'269
PRODUITS	2004	2003
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	47'009'721	44'026'468
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	7'282'769	7'228'429
Subventions des fonds stratégique HES-SO	4'039'938	3'231'174
Subvention cantonale	6'050'000	5'613'000
Subvention cantonale en nature	10'699'866	8'635'245
Autres subventions reçues	1'501'145	1'424'483
Contributions AHES	2'196'000	2'424'000
Subventions exercices antérieurs	-	-
Sous-total	78'779'439	72'582'799
Autres produits :		
écolages	2'431'597	2'063'076
mandats et prestations de services	3'300'054	3'015'994
produits divers	2'737'684	2'255'069
Subventions pour l'activité S2	-	1'108'000
Sous-total	8'469'335	8'442'139
Utilisation des provisions	1'603'402	1'708'053
Produits financiers	13'566	42'147
Total des produits	88'865'742	82'775'138
Excédent des produits avant constitution/dissolution supplémentaire de réserves	3'821'412	1'619'869
Constitution supplémentaire de réserves	(342'579)	-
Dissolution supplémentaire de réserves	176'021	778'903
Excédent de produits de l'exercice après constitution/dissolution supplémentaire de réserves	3'654'854	2'398'772



2.4.3 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2

CHARGES	2004	2003
Charges de personnel	27'600'580	26'171'440
Charges de biens, services et marchandises	5'298'175	3'766'112
Charges d'infrastructure	4'008'976	3'728'115
Indemnités de stage	2'270'000	2'397'715
Subventions redistribuées	534'185	378'975
Achat d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	-
Frais financiers	174'090	72'351
Amortissements	250'339	243'010
Attribution aux provisions	911'507	1'657'970
Variation du ducroire	12'825	-
Autres charges	35'248	-
Total de charges	41'095'925	38'415'688
PRODUITS	2004	2003
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	20'115'747	18'180'223
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'737'000	1'579'125
Subventions des fonds stratégique HES-S2	185'797	79'500
Subventions cantonales en nature	3'427'716	3'097'157
Indemnités de stage payées par le Canton	1'468'504	1'591'200
Autres subventions reçues	475'739	1'049'389
Subventions exercices antérieurs	360'645	3'498'832
Sous-total	27'771'148	29'075'426
Autres produits :		
écolages	3'137'560	2'521'155
mandats et prestations de services	758'589	885'033
contributions de stage	801'496	858'988
produits divers	1'897'435	1'604'160
Sous-total	6'595'080	5'869'336
Utilisation des provisions	1'897'033	30'219
Produits financiers	85'761	64'491
Variation du ducroire	26'000	-
Total des produits	36'375'022	35'039'472
Excédent de charges de l'exercice après financement ordinaire	(4'720'903)	(3'376'216)
Financement cantonal supplémentaire	4'235'000	1'908'000
Excédent de charges de l'exercice après financement supplémentaire	(485'903)	(1'468'216)
Dissolution supplémentaire de réserves	485'903	1'576'856
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réserves	-	108'640



2.5 Provisions et réserves

2.5.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO (avec ESBA)

Provisions	au 31.12.03 après résultat	réaffectation et utilisation 2004	constitution 2004	au 31.12.04 avant résultat	imputation résultat 2004	au 31.12.04 après résultat
Provision pour classe passerelle	-	-	270'000	270'000	-	270'000
Provision infrastructures	813'330	(500'682)	-	312'648	-	312'648
Provision nouveau statut	2'933'891	(847'720)	-	2'086'171	-	2'086'171
Provision organisation des écoles	75'000	(75'000)	-	-	-	-
Provision promotion des formations	100'000	(100'000)	-	-	-	-
Provision développement des formations	80'000	(80'000)	-	-	-	-
Provision débiteurs douteux	51'244	(34'295)	146'758	163'707	-	163'707
Total provisions	4'053'465	(1'637'697)	416'758	2'832'527	-	2'832'527

Réserves	au 31.12.03 après résultat	réaffectation et utilisation 2004	constitution 2004	au 31.12.04 avant résultat	imputation résultat 2004	au 31.12.04 après résultat
Réserve ESBA	770'976	(176'021)	-	594'955	-	594'955
Réserve HEAA	-	-	-	-	-	-
Réserve EIL	105'318	-	-	105'318	342'579	447'897
Réserve HEG	-	-	-	-	-	-
Réserve ESIG	236'575	(120'699)	-	115'876	-	115'876
Réserve HES Genève	-	-	-	-	-	-
Total réserves	1'112'869	(296'720)	-	816'149	342'579	1'158'728



2.5.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2

Provisions	au 31.12.03 après résultat	réaffectation et utilisation 2004	constitution 2004	au 31.12.04 avant résultat	imputation résultat 2004	au 31.12.04 après résultat
Provision pour risque fiscal 2004	-	-	8'207	8'207	-	8'207
Provision nouveau statut HES-GE	562'000	(562'000)	-	-	-	-
Provision nouveau statut HETS	1'095'970	(1'095'970)	803'300	803'300	-	803'300
Provision débiteurs douteux	34'000	(34'000)	20'825	20'825	-	20'825
Provisions spécifiques S2	137'000	(137'000)	100'000	100'000	-	100'000
Total provisions	1'828'970	(1'828'970)	932'332	932'332	-	932'332

Réserves	au 31.12.03 après résultat	réaffectation et utilisation 2004	constitution 2004	au 31.12.04 avant résultat	imputation résultat 2004	au 31.12.04 après résultat
Réserve HEDS	102'063	(102'063)	-	-	-	-
Réserve HETS	1'530'300	(485'903)	-	1'044'397	-	1'044'397
Réserve HETS	2'800'026	-	-	2'800'026	-	2'800'026
Total réserves	4'432'389	(587'966)	-	3'844'423	-	3'844'423



3 Comptes des Écoles



3.1 École d'Ingénieurs de Genève

3.1.1 Chiffres clés

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	502.75	487.50
Postes d'enseignant-e-s (**)	84.05	89.51
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	5.98	5.45
Postes d'assistant-e-s (**)	46.762	38.094
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	10.75	12.80
Postes administratifs et techniques (**)	40.381	39.77
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	12.45	12.26
Total des coûts salariaux	24'667'198	23'939'997
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	8'936'546	7'610'303
Total des frais directs	33'603'744	31'550'300
Total des frais directs par étudiant	66'840	64'719
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	22'520'903	22'540'170
Subvention HES par étudiant	44'795	46'236
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	1'951'425	1'521'631
Autres produits	4'459'060	3'088'084
Total des produits	28'931'388	27'149'885
Insuffisance de financement couverte par le canton	4'672'356	4'400'415

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle



3.1.2 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Ecole d'Ingénieurs de Genève	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	24'667'198	23'939'997
Charges de biens, services et marchandises	2'699'432	2'770'450
Part des charges communes HES Genève	881'000	824'000
Charges d'infrastructure	5'141'511	3'903'492
Achat d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	1'852
Frais financiers	17'458	7'053
Amortissements	132'459	103'456
Attribution à la provision pour débiteurs douteux	64'686	-
Total des charges	33'603'744	31'550'300
Produits		
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	19'448'209	19'198'946
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (locyers)	3'072'694	3'341'224
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	1'951'425	1'521'631
Autres subventions reçues	669'402	545'141
Total des contributions reçues	25'141'730	24'606'942
Autres produits :		
écolages	623'132	573'838
mandats et prestations de services	1'881'888	1'061'266
produits divers	525'352	217'982
Total des autres produits	3'030'372	1'853'086
Utilisation des provisions	750'020	678'586
Produits financiers	9'266	11'271
Total des produits	28'931'388	27'149'885
Insuffisance de financement	(4'672'356)	(4'400'415)



3.2 École d'Ingénieurs de Lullier

3.2.1 Chiffres clés

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	330.5	278.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	30.83	22.27
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	10.72	12.48
Postes d'assistant-e-s (**)	15.858	10.3
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	20.84	26.99
Postes administratifs et techniques (**)	22.816	20.225
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	14.49	13.75
Total des coûts salariaux	9973114	8'342'116
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	4627506	4'423'240
Total des frais directs	14'600'620	12'765'356
Total des frais directs par étudiant	44'177	45'919
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	13'852'045	12'462'209
Subvention HES par étudiant	41'912	44'828
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	441'751	364'656
Autres produits	1'503'142	828'044
Total des produits	15'796'938	13'654'909
Excédent de financement	1'196'618	889'553

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle



3.2.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2004* (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Ecole d'Ingénieurs de Lullier	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	9'973'114	8'342'116
Charges de biens, services et marchandises	2'363'494	2'319'761
Part des charges communes HES Genève	464'000	417'000
Charges d'infrastructure	1'336'639	1'038'343
Achats d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	-
Frais financiers	7'301	76'688
Amortissements	67'169	44'135
Attributions aux provisions	-	500'682
Attribution au du croire et pertes sur débiteurs	19'693	26'631
Total des charges	14'231'410	12'765'356
Produits		
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	11'819'470	10'535'113
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	2'032'575	1'927'096
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	441'751	364'656
Autres subventions reçues	2'491	80'048
Total des contributions reçues	14'296'287	12'906'913
Autres produits :		
Ecolages	402'612	316'194
Mandats et prestations de services	276'862	161'874
Produits divers	293'560	195'507
Total des autres produits	973'034	673'575
Utilisation des provisions	500'682	72'000
Produits financiers	304	2'421
Total des produits	15'770'307	13'654'909
Excédent de produits avant constitution / dissolution supplémentaire de réserves	1'538'897	889'553
Constitution supplémentaire de réserves	(342'579)	-
Excédent de produits après constitution / dissolution supplémentaire de réserves	1'196'318	-



3.3 Haute École de Gestion

3.3.1 Chiffres clés

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	492.50	457.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	37.83	37.70
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	13.02	12.13
Postes d'assistant-e-s (**)	21.084	14.5
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	23.36	31.53
Postes administratifs et techniques (**)	17.448	18.454
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	28.23	24.78
Total des coûts salariaux	10'898'397	10'573'337
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	2'639'066	3'025'661
Total des frais directs	13'537'463	13'598'998
Total des frais directs par étudiant	27'487	29'741
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	9'420'672	8'696'596
Subvention HES par étudiant	19'128	19'019
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	1'064'669	1'099'265
Autres produits	2'251'359	3'513'450
Total des produits	12'736'700	13'309'311
Insuffisance de financement couverte par le canton	800'763	289'687

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle



3.3.2 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Haute Ecole de Gestion	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	10'898'397	10'573'337
Charges de biens, services et marchandises	1'017'773	1'358'925
Part des charges communes HES Genève	402'000	414'000
Charges d'infrastructure	1'191'774	875'543
Achats d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	374'087
Frais financiers	3'926	3'106
Attributions aux provisions	-	-
Variation du ducroire et pertes sur débiteurs	19'908	-
Total des charges	13'533'778	13'598'998
Produits		
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	8'504'672	7'875'509
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	916'000	821'087
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	1'064'669	1'099'265
Autres subventions reçues	18'751	39'271
Total des contributions reçues	10'504'092	9'835'132
Autres produits :		
Ecolages	885'756	848'716
Mandats et prestations de services	837'359	1'589'868
Produits divers	150'576	180'752
Total des autres produits	1'873'691	2'619'336
Variation du ducroire	-	16'500
Utilisation des provisions	355'000	436'392
Produits financiers	232	2'883
Total des produits	12'733'015	12'910'243
Excédent de charges de l'exercice avant dissolution de réserves	(800'763)	(688'755)
Dissolution de réserves	-	399'068
Excédent de charges de l'exercice après dissolution de réserves	(800'763)	(289'687)



3.4 Haute École d'Arts Appliqués

3.4.1 Chiffres clés

	2004	2003
Étudiant-e-s (*)	210.25	178.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	23.862	19.886
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	8.81	8.95
Postes d'assistant-e-s (**)	15.500	12.405
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	13.56	14.35
Postes administratifs et techniques (**)	12.413	10.709
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	16.94	16.62
Total des coûts salariaux	6'890'167	5'968'433
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	3'084'436	2'261'317
Total des frais directs	9'974'603	8'229'750
Total des frais directs par étudiant	47'442	46'235
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	8'498'870	7'555'922
Subvention HES par étudiant	40'423	42'449
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	582'093	245'622
Autres produits	517'981	600'852
Total des produits	9'598'944	8'402'396
Insuffisance de financement couverte par le canton / Excédent de financement	375'660	172'646

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle



3.4.2 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Haute Ecole d'Arts Appliqués	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	6'890'167	5'968'433
Charge de biens, services et marchandises	1'516'061	1'204'413
Part des charges communes HES Genève	292'000	253'000
Charges d'infrastructure	1'235'970	621'292
Achats d'équipement pour adaptation des infrastructures aux nouvelles exigences des écoles HES	-	180'314
Frais financiers	2'405	2'298
Variation du ducroire	38'000	-
Total des charges	9'974'603	8'229'750
Produits		
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	7'237'370	6'416'900
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'261'500	1'139'022
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	582'093	245'622
Autres subventions reçues	4'000	1'823
Total des contributions reçues	9'084'963	7'803'367
Autres produits :		
Ecolages	272'000	145'900
Mandats et prestations de services	170'366	84'216
Produits divers	70'655	66'209
Total des autres produits	513'021	296'325
Utilisation des provisions	-	302'569
Produits financiers	960	135
Total des produits	9'598'944	8'402'396
Insuffisance de financement couverte par le canton /	(375'659)	
Excédent de financement		172'646



3.5 École Supérieures des Beaux-Arts

3.5.1 Chiffres clés

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	331.00	334.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	30.63	31.19
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	10.81	10.71
Postes d'assistant-e-s (**)	13.35	14.00
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	24.80	23.86
Postes administratifs et techniques (**)	10.95	9.63
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	30.23	34.70
Total des coûts salariaux	7'565'987	7'368'525
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	3'750'394	4'010'300
Total des frais directs	11'316'381	11'378'825
Frais directs par étudiant	34'188	34'068
Subvention cantonale	6'050'000	5'613'000
Contribution AHES	2'196'000	2'424'000
Autres produits	3'070'381	3'341'825
Total des produits	11'316'381	11'378'825

* effectifs à la rentrée (étudiants formation de base, formation complémentaire, cours perfectionnement et Erasmus)

** moyenne annuelle



3.5.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2004
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)*

Ecole Supérieure des Beaux-Arts	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	7'565'987	7'638'525
Charges de biens, services et marchandises	1'578'481	1'217'861
Charges de biens, services et marchandises supplétives	1'793'972	2'196'575
Part des charges communes HES Genève	362'500	325'000
Frais financiers	816	864
Attribution au ducroire	14'625	-
Total des charges	11'316'381	11'378'825
Produits		
Subvention cantonale	6'050'000	5'613'000
Contributions AHES	2'196'000	2'424'000
Autres subventions	735'491	758'200
Subventions cantonales en nature	1'793'972	2'196'575
Autres produits :		
écolages	238'772	178'048
produits divers	126'125	69'075
	364'897	247'123
Total des produits	11'140'360	11'238'898
Excédent de charges de l'exercice avant dissolution de réserves	(176'021)	(139'927)
Dissolution de réserve	176'021	139'927
Résultat de l'exercice après dissolution de réserves	-	-



3.6 Haute École de Santé

3.6.1 Chiffres clés

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	468.25	436.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	74.38	72.33
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	6.30	6.03
Postes d'assistant-e-s (**)	1.717	0.35
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	272.71	-
Postes administratifs et techniques (**)	25.071	24.292
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	18.68	17.96
Total des coûts salariaux	14'835'329	14'334'507
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	9'015'537	7'247'232
Total des frais directs d'enseignement	23'850'866	21'581'739
Frais directs d'enseignement par étudiant-e-s	50'936	49'471
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2	11'687'683	10'824'868
Subvention HES-S2 par étudiant	24'960	24'813
Subvention des fonds stratégiques HES-S2	52'500	13'500
Autres produits	12'110'683	10'852'011
Total des produits	23'850'866	21'690'379
Insuffisance de financement couverte par le canton	3'323'082	691'360

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle



3.6.2 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Haute Ecole de Santé	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	14'905'329	14'334'507
Charges de biens, services et marchandises	2'642'784	1'817'946
Indemnités de stage	2'270'000	2'397'715
Subventions redistribuées	518'709	378'975
Part des charges communes HES Genève	582'000	219'000
Charges d'infrastructure	2'916'024	2'293'382
Frais financiers	45'870	63'475
Amortissements	101'213	76'740
Attributions à des provisions	100'000	562'000
Total des charges	24'081'929	22'143'739
Produits		
Subventions forfaitaires (étudiants)	10'751'183	9'952'368
Subventions forfaitaires (loyers)	936'500	872'500
Subventions de la réserve stratégique	52'500	13'500
Autres subventions reçues	135'677	1'940'018
Indemnités de stages payées par le canton	1'468'504	1'591'200
Subventions en nature	2'916'024	2'293'382
Contributions de stages versées par les institutions	801'496	858'988
Total des contributions reçues	17'061'884	17'521'956
Autres produits :		
écolages	476'083	402'655
mandats et prestations de services	618'088	642'344
produits divers	1'212'578	1'339'172
Total des autres produits	2'306'749	2'384'171
Utilisation de la provision / fonds	801'063	12'047
Produits financiers	77'248	46'723
Variation du ducroire	26'000	19'266
Total des produits	20'272'944	19'984'163
Excédent de charges de l'exercice après financement ordinaire	(3'808'985)	(2'159'576)
Financement cantonal supplémentaire	3'323'082	691'360
Excédent de charges de l'exercice après financement supplémentaire	(485'903)	(1'468'216)
Dissolution supplémentaire de réserves	485'903	1'576'856
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réserves	-	108'640

La dissolution supplémentaire des réserves sera effectuée au 1er janvier 2005.



3.7 Haute École de Travail Social

3.7.1 Chiffres clés

	2004	2003
Etudiant-e-s (*)	452.00	398.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	47.22	43.38
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e-s	9.57	9.18
Postes d'assistant-e-s (**)	0.23	0.00
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e-s	-	-
Postes administratifs et techniques (**)	31.137	27.895
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	14.52	14.28
Total des coûts salariaux	12'695'251	11'836'933
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	4'238'745	4'435'016
Total des frais directs d'enseignement	16'933'996	16'271'949
Frais directs d'enseignement par étudiant-e-s	37'465	40'859
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2	10'165'064	8'934'480
Subvention HES-S2 par étudiant	22'489	22'434
Subvention des fonds stratégiques HES-S2	133'297	66'000
Autres produits	6'635'635	7'271'469
Total des produits	16'933'996	16'271'949
Insuffisance de financement couverte par le canton	911'919	0

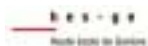
* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle



3.7.2 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Haute Ecole de Travail Social	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	12'695'251	11'836'933
Charges de biens, services et marchandises	1'565'391	1'369'055
Part des charges communes HES Genève	508'000	357'000
Charges d'infrastructure	1'092'952	1'434'733
Frais financiers	128'221	8'875
Amortissements	149'126	166'271
Attribution aux provisions	811'507	1'095'970
Variation du du croire	12'825	-
Subventions redistribuées	15'476	-
Charges extraordinaires	35'247	3'112
Total des charges	17'013'996	16'271'949
Produits		
Subventions forfaitaires (étudiants)	9'364'564	8'227'855
Subventions forfaitaires (loyers)	800'500	706'625
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	133'297	66'000
Autres subventions reçues	340'061	326'011
Subventions cantonales	-	-
Subventions exercices antérieurs	360'644	3'498'832
Subventions en nature	511'692	803'775
Total des contributions reçues	11'510'757	13'629'098
Autres produits :		
écolages	2'661'477	2'118'500
mandats et prestations de services	140'501	242'691
produits divers	684'857	271'821
Total des autres produits	3'486'835	2'633'012
Produits financiers	8'513	9'839
Utilisation des provisions	1'095'970	-
Total des produits	16'102'075	16'271'949
Excédent de charges après financement ordinaire	(911'921)	-
Financement cantonal supplémentaire	911'921	-
Excédent de charges après financement supplémentaire	-	-



3.8 Comptes communs SO, S2 et ESBA – Direction générale

3.8.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	2'837'436	3'007'445
Charges de biens, services et marchandises	1'316'765	2'098'194
Attribution à des provisions	270'000	-
Sous-total	4'424'201	5'105'639
Prélevements sur les provisions	-	(10'182)
Charges financières	1'513	2'669
Total des charges	4'425'714	5'098'126
Produits		
Écolages et taxes de cours	9'325	380
Intérêts bancaires et gain de change	2'804	25'437
Autres revenus	243'207	1'771'314
Sous-total	255'336	1'797'131
Contribution des écoles SO aux coûts de fonctionnement de la direction générale	2'039'000	1'908'000
Contribution des écoles S2 aux coûts de fonctionnement de la direction générale	1'090'000	576'000
Contribution de l'ESBA aux coûts de fonctionnement de la direction générale	362'500	325'000
Contribution de l'ESIG aux coûts de fonctionnement de la direction générale	80'000	80'000
Total des produits	3'826'836	4'686'131
Insuffisance de financement	(598'878)	(411'995)



4 Compte d'exploitation ESIG



4.1 École Supérieure d'informatique de gestion

4.1.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Ecole supérieure d'informatique de gestion	2004	2003
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	1'539'981	1'564'226
Charges de biens, services et marchandises	197'570	337'206
Charges supplétives	370'835	330'174
Participation aux coûts de la direction générale	80'000	80'000
Frais financiers	101	-
Total des charges	2'188'486	2'311'606
Produits		
Subvention cantonale	1'340'000	1'200'000
Autres subventions cantonales	-	48'750
Subventions fédérales	259'510	151'600
Subventions supplétives	370'835	330'174
Autres produits :		
écolages	83'600	148'433
produits divers	13'842	12'200
	97'442	160'633
Dissolution de réserve	120'699	420'449
Total des produits	2'188'486	2'311'606



5 Annexes



5.1 Evolution des contributions financières des cantons





5.2 Répartition des postes du personnel situation au 31 décembre 2004

5.2.1 Personnel enseignant

	EIG	EIL	HEG	HEAA	ESBA	HEDS	HETS	DG	Total
professeurs HES	43.22	14.60	19.75	5.31	2.98	9.15	8.15		103.15
chargés d'enseignement	32.85	12.92	13.18	6.31	12.25	32.70	25.12		135.33
chargés de cours	3.80	3.85	3.90	13.01	11.17		3.40		39.12
enseignants sous statut PO	5.55	2.92	1.22	0.64	5.69	31.24	10.40		57.65
Total	85.41	34.29	38.06	25.26	32.08	73.09	47.07	0.00	335.25

5.2.2 Corps intermédiaire

	EIG	EIL	HEG	HEAA	ESBA	HEDS	HETS	DG	Total
adjoints scientifiques	10.70	1.00	0.60	1.00	1.40		2.70		17.40
assistants de recherche	25.60	4.30	7.85	2.50					40.25
assistants	4.40	15.00	14.25	12.20	11.45	2.00			59.30
Total	40.70	20.30	22.70	15.70	12.85	2.00	2.70	0.00	116.95

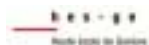
5.2.3 Personnel administratif et technique

	EIG	EIL	HEG	HEAA	ESBA	HEDS	HETS	DG	Total
direction	2.40	1.70	2.20	2.30	1.30	2.00	2.00	3.00	16.90
serv. ressources humaines								1.60	1.60
service juridique								0.80	0.80
systèmes d'information								2.20	2.20
serv. formation continue								0.80	0.80
information - comm.		0.50						1.80	2.30
secrétariat¹	5.28	6.00	8.28	4.70	4.60	11.95	16.81	5.30	62.92
comptabilité	2.60	1.50	0.45	0.70	0.50	1.80	2.80	3.50	13.85
informatique	3.20	2.50	1.25	1.00		2.00	1.00		10.95
bibliothèque	2.40	0.70	1.63	0.90	1.00	1.60	2.60		10.83
fonctions techniques²	24.15	4.40	1.00	2.95	3.00	2.70			38.20
assistants sociaux	0.25	0.50			0.30				1.05
autres³		2.40				0.90	3.30		6.60
Total	40.28	20.20	14.81	12.55	10.70	22.95	28.51	19.00	169.00

¹ secrétariat : assistantes de direction – secrétaires - huissiers

² Fonctions techniques : assistants techniques – techniciens AV, électronique, architecture – chauffeurs

³ Autres intendante de foyer – conciergerie



5.3 Détail des comptes HES-SO Genève (avec ESBA)

Bilan au 31 décembre 2004	HES-SO	ESBA	HES-SO
	31.12.2004	31.12.2004	31.12.2004
Actif	Francs	Francs	Francs
Comptes de liquidités			
caisse	76'983	3'262	80'245
poste	463'108	212'904	676'012
banque	1'036'642		1'036'642
	1'576'733	216'166	1'792'899
Débiteurs			
débiteurs tiers	1'941'151	41'609	1'982'760
débiteurs douteux	45'346		45'346
avances		15'325	15'325
compte d'attente	-50'255		-50'255
provision pour débiteurs douteux EIG	-8'1'635	-14'625	-96'260
provision pour débiteurs douteux EIL	-28'397		-28'397
provision pour débiteurs douteux HEG	-15'675		-15'675
provision pour débiteurs douteux HEAA	-38'000		-38'000
	1'772'535	42'309	1'814'844
c/c DIP liquidités	4'027'873		4'027'873
comptes de régularisation			
avances	4'000		4'000
travaux en cours/AT	1'369'147		1'369'147
produits à recevoir	449'526	139'457	588'983
impôt anticipé	571	156	727
actifs transitoires *	4'081'521		4'081'521
	5'904'765	139'613	6'044'378
stock métaux précieux	92'323		92'323
stock non hes	66'262		66'262
	158'585	0	158'585
Comptes courants inter-établissement			
Compte courant ESIG - Etat de GE	107'106		107'106
c/c DIP - HES-S2	562'813		562'813
c/c DIP	4'378'429		4'378'429
c/c inter-écoles	717'419	731'608	1'449'027
Immobilisations financières	10'000		10'000
Immobilisations corporelles			
véhicules	62'870		62'870
fonds d'amortissement véhicules	-47'152		-47'152
machines et installations	1'260'743		1'260'743
fonds d'amortissement machines et install.	-767'571		-767'571
	508'890	0	508'890
TOTAL ACTIF	19'725'149	1'129'696	20'854'845



Passif	HES-SO	ESBA	HES-SO ESBA
	31.12.2004 Francs	31.12.2004 Francs	31.12.2004 Francs
Fournisseurs et créanciers			
fournisseurs tiers	670'380	114'225	784'605
mouvement de fond	-3'474		-3'474
	666'906	114'225	781'131
comptes de régularisation			
passifs transitoires **	8'875'308	347'371	9'222'679
charge à payer		5'000	5'000
compte d'attente	595'435	4'860	600'295
TVA due	104'533		104'533
avances sur travaux	489'140		489'140
	10'064'416	357'231	10'421'647
Dépôts divers			
fonds "Transfert de Technologie"	450'000		450'000
fonds de cofinancement Ra&D	185'000		185'000
dépôts divers hes	4'362		4'362
dépôts divers non hes	2'330		2'330
caution	160		160
garantie mutuelle non hes	112'392		112'392
dépôt pour journée blanche	8'092		8'092
versements en retour	-1'176		-1'176
garantie mutuelle hes	2'510		2'510
fonds d'association élèves eet	4'470		4'470
don et legs enseignement technique	-150		-150
fonds excursions scolaires non hes	31'261		31'261
fonds excursions scolaires hes	1'432		1'432
fonds de secours (entraide) non hes	64'824		64'824
don et legs	14'500		14'500
fonds de courses HES	23'209		23'209
avances sur consommations	9'048		9'048
dons et legs pour promotions	2'666		2'666
participations élèves pour réparations dégâts	82'777		82'777
versements en retour			
dépôt divers hes	7'620		7'620
fonds "Signé 2000" EAD-CEPTA	58'684		58'684
fonds excursions scolaires HES	39'310		39'310
fonds de secours (entraide) HES	6'627		6'627
programmes d'échanges	-3'210		-3'210
fonds Marie Jeanprêtre	-360		-360
caution Esba		1'865	1'865
dépôt divers Esba		1'630	1'630
Erasmus		56'161	56'161
fonds d'entraide / secours esba		3'629	3'629
	1'106'378	63'286	1'169'664



	HES-SO	ESBA	HES-SO
	31.12.2004	31.12.2004	31.12.2004
	Francs	Francs	Francs
Provisions			
provision nouveau statut HES	1'794'819		1'794'819
provision nouveau statut HES	291'352		291'352
provisions d'allocations spéciales	118'648		118'648
provision d'allocation spéciales	194'000		194'000
provision pour classes passerelles	270'000		270'000
	2'668'819	0	2'668'819
Réserves			
réserves EIL	447'897		447'897
réserves ESIG	115'876		115'876
réserve Esba		594'955	594'955
	563'773	594'955	1'158'728
Capital	1'000'000		1'000'000
Excédent de recettes / (charges)	3'654'855		3'654'855
TOTAL PASSIF	19'725'149	1'129'698	20'854'845

* Détail des actifs transitoires

Subvention à recevoir Hes-so /s2 2004 4'081'521

** Détail des passifs transitoires

Accomptes budget 2005 Hes-so / s2 6'791'498
 Location Dael 465'519
 Solde à verser à la Hes-so / s2 930'314
 Diverses factures à payer DG 214'642
 Diverses factures à payer EIG 4'295
 Salaires et indemnités EIG 55'072
 Taxes scolaires reçues d'avances EIG 6'500
 Salaires et indemnités EIL 103'888
 Diverses factures à payer EIL 14'263
 Salaires et indemnités HEG 91'887
 Diverses factures à payer HEG 57'069
 Salaires et indemnités Heaa 135'672
 Diverses factures à payer Heaa 4'688
 Salaires et indemnités Esba 61'522
 Subventions reçues d'avances 280'000
 Diverses factures à payer Esba 5'849
 9'222'679



5.4 Détail des comptes HES-S2 Genève

Bilan au 31 décembre 2004

Actif	HETS	HEDS	HES-S2
	31.12.2004	31.12.2004	31.12.2004
	Francs	Francs	Francs
Comptes de liquidités			
caisse	3'251	2'678	5'929
poste	823'029	501'635	1'324'664
Banque	152'099	258'050	410'149
Banque EUR		4'045	4'045
B. Bordier Fonds spéciaux		11'179	11'179
B. Bordier		37'864	37'864
B. Bordier		1'609	1'609
B. Bordier		27'525	27'525
B. Bordier		2'874	2'874
B. Bordier		8'834	8'834
BCG		89'595	89'595
BCG		33'118	33'118
	978'378	979'008	1'957'386
Débiteurs			
débiteurs tiers	184'660	514'080	698'740
autre créances	17'106	1'500	18'606
compte d'attente	-590		-590
provision pour débiteurs douteux	-12'825	-8'000	-20'825
	188'351	507'580	695'931
			-
Titres		2'630'197	2'630'197
comptes de régularisation			
actifs transitoires *	312'757	25'000	337'757
produits à recevoir		2'875	2'875
impôt anticipé	2'136	10'818	12'954
	314'894	38'693	353'586
c/c DIP - Hes-s2	2'614'042	-260'335	2'353'707
Immobilisations financières	63'056		63'056
Immobilisations corporelles			
meubles et matériel	133'515		133'515
meubles		42'495	42'495
machines et installations		395'602	395'602
fonds d'amortissement mobilier et matériel	-59'221	-10'624	-69'845
machines	10'123		10'123
matériel informatique	398'877		398'877
matériel audiovisuel	191'734		191'734
fonds d'amortissement machines	-6'265	-167'328	-173'593
fonds d'amortissement matériel informatique	-322'153		-322'153
fonds d'amortissement matériel audiovisuel	-135'020		-135'020
	211'591	260'145	471'736
Immeuble en construction	5'718'192		5'718'192
Terrains	2'750'000		2'750'000
Comptes d'ordre et de passage			
fonds Albanie		485'013	485'013
fonds Vergottis		3'616'726	3'616'726
		4'101'739	4'101'739
TOTAL ACTIF	12'838'503	8'257'027	21'095'530



	HETS 31.12.2004 Francs	HEDS 31.12.2004 Francs	HES-S2 31.12.2004 Francs
Passif			
Fournisseurs			
fournisseurs	75'579	96'924	172'503
créanciers divers	174'850	63	174'913
impôt à la source	3'944		3'944
	254'373	96'987	351'360
Crédit de construction	361'783		361'783
comptes de régularisation			
avances sur travaux	85'053		85'053
passifs transitoires **	750'979	107'409	858'388
produits recu d'avances		24'955	24'955
	836'032	132'364	968'396
Comptes courants inter-établissement			
c/c inter-écoles	962'420	486'505	1'448'924
Hypothèque	4'000'000		4'000'000
Fonds et dépôts divers			
caution	870		870
dépôts divers hes		11'865	11'865
versement en retour	3'219		3'219
LBS Aide humanitaire à l'Albanie		94'849	94'849
fonds Cameroun		9'445	9'445
Dons et legs		127'170	127'170
fonds Michaud		1'477'395	1'477'395
fonds Sage-femmes		24'825	24'825
fonds Soins infirmiers		514'376	514'376
fonds Mazet		8'832	8'832
fonds Barbour		2'235	2'235
fonds Albanie		485'013	485'013
fonds Vergottis		3'616'726	3'616'726
compte de résultat fonds spéciaux		24'046	24'046
programme d'échanges Erasmus	-34'498		-34'498
fonds Cornaz	33'747		33'747
fonds Prêts d'honneur	22'695		22'695
fonds Wilsdorf	15'000		15'000
formation continue	21'329		21'329
	62'361	6'396'776	6'459'137
Provisions			
provision nouveau statut HETS	803'300		803'300
provision pour risque fiscal	8'207		8'207
provisions S2		100'000	100'000
	811'507	100'000	911'507
Participation permanente de l'Etat de Genève	2'750'000		2'750'000
Réserves	2'800'026	1'044'397	3'844'423
TOTAL PASSIF	12'838'502	8'257'028	21'095'530

*.Détail actifs transitoires

Subventions à recevoir HEDS	25'000
Factures à recevoir HETS	312'757
	<hr/>
	337'757

** Détail passifs transitoires

Salaires à payer HETS	90'348
Diverses factures à payer HETS	117'668
Ecolages reçus d'avances HETS	542'964
Salaires à payer HEDS	67'348
Diverses factures à payer HEDS	40'060
	<hr/>
	858'388

SITES DE FORMATION		TOTAUX	PROVENANCE (DOMICILE)								Hors CH
			Fribourg	Genève	Berne	Jura	Neuchâtel	Vaud	Valais	Autres Cantons	
TOTAL HES-SO	Pondéré	5'827	594	884	0	130	409	1'497	671	572	1'071
ECOLES HES-GE	Pondéré	1'536	27	763	0	26	24	201	47	72	377
TOTAL HES-S2	Pondéré	3'556	477	618	167	138	279	1'119	569	89	101
ECOLES HES-GE	Pondéré	920	36	536	30	13	55	142	27	24	60



5.6 Liste des projets, formations postgrades et mandats

La liste, qui a été remise aux députés délégués par la commission des Finances du Grand Conseil, est disponible à la direction générale de la Haute école de Genève

**Convention entre l'Université de Genève et les HES-GE relative à l'accès
aux Activités au service des étudiants de l'Université de Genève**

Préambule

Au cours des années, l'Université de Genève a mis en place une importante structure d'Activités au service des étudiants dont le but est de faciliter l'intégration de ces derniers dans l'Université et dans la Cité, et de combler des éventuelles lacunes de l'offre cantonale dans certains secteurs, notamment pour les étudiants étrangers.

Les Hautes Ecoles Spécialisées de Genève (HES-GE) qui ne disposent que d'une infrastructure légère dans ce domaine, ont approché l'Université de Genève pour faire en sorte que les étudiants de leurs institutions membres puissent bénéficier de certaines des prestations accordées aux étudiants de l'Université. Les discussions ont conduit à la présente Convention.

Article 1 : Prestations

1. L'Université de Genève met à disposition des étudiants HES-GE les prestations accordées par les entités suivantes : Bureau de Placement, Bureau des Activités culturelles, Antenne santé, Centre de conseil psychologique, Bureau des Sports, Bureau d'information sociale. Les prestations offertes par ces bureaux sont énumérées dans les diverses brochures publiées par l'Université de Genève et la HES-GE, ainsi que sur le site internet de ces dernières.
2. Si l'application de la présente Convention le requiert, le Groupe de pilotage mentionné à l'article 5 demandera aux responsables concernés des deux institutions, prestataires de certains des services énumérés au premier paragraphe du présent article, d'élaborer des arrangements particuliers réglant leurs relations. Ces arrangements devront ensuite être validés par le Groupe de pilotage et deviendront des avenants à la présente Convention.

Article 2 : Bénéficiaires

1. Les étudiants régulièrement inscrits dans les institutions des HES-GE mentionnées ci-dessous peuvent bénéficier des prestations énumérées à l'article 1. Ils sont munis d'une carte de légitimation attestant qu'ils sont régulièrement inscrits au semestre en cours, portant leur nom, prénom, date de naissance, adresse, durée de validité, photographie, et mention de leur filière d'études (Ecole). Cette carte doit être produite par les étudiants des HES-GE pour bénéficier des prestations fournies par les bureaux mentionnés à l'article 1.
2. Les membres du corps intermédiaire des HES-GE peuvent bénéficier des prestations énumérées à l'article 1 aux mêmes conditions que les membres du corps intermédiaire de l'Université de Genève, sur présentation d'une carte de légitimation.

Article 3 : Institutions membres des HES-GE

1. Les institutions suivantes font partie des HES-GE au titre de la présente Convention : Ecole d'ingénieurs HES de Genève, Ecole d'ingénieurs HES de Lullier, Ecole Supérieure des Beaux Arts, Haute Ecole d'Arts Appliqués, Haute Ecole de Gestion, Haute Ecole de Santé - Le Bon Secours, Haute Ecole de Travail Social - Institut d'Etudes Sociales.
2. L'inclusion d'une nouvelle institution dans cette liste peut se faire - après discussion entre les HES-GE et l'Université de Genève - par le biais d'un avenant à la présente Convention.
3. Les obligations légales imposées à la Haute Ecole de Santé - Le Bon Secours à l'égard de ses étudiants ne sont pas couvertes par la présente Convention.

Article 4 : Financement

1. La HES-GE verse chaque année à l'Université de Genève une contribution pour chaque étudiant des HES-GE. Le montant de cette contribution est calculé en prenant en considération les éléments suivants :
 - a) Budget total de l'Université de Genève pour les bureaux et services mentionnés à l'article 1 pour l'année en cours.
 - b) Nombre total d'étudiants de l'Université de Genève, selon les statistiques du SIUS de l'année en cours.
 - c) Nombre total des étudiants HES-GE selon les statistiques du SIUS pour l'année en cours.
 - d) Le résultat de la multiplication du coût global par étudiant de l'Université de Genève assumé par cette dernière par le nombre d'étudiants HES-GE établit le montant de la contribution à verser par la HES-GE.
 - e) Cette contribution doit être versée au plus tard le 31 décembre de l'année académique en cours sur un compte de l'Université de Genève dont les particularités seront communiquées par cette dernière à la direction des HES-GE.

2. Les coûts d'infrastructure (notamment bâtiments, informatique, comptabilité, gestion administrative du personnel, mobilier) ne sont pas inclus dans le coût global par étudiant mentionné ci-dessus, et ne sont donc pas facturés aux HES-GE. Si le développement futur des prestations aux étudiants HES-GE devait nécessiter l'adjonction de ressources complémentaires dans ces domaines, ou si les coûts des bâtiments devenaient des coûts à financer directement par l'Université de Genève, cette dernière devrait alors les prendre dûment en considération dès au plus tard lors de l'exercice budgétaire suivant, et modifier en conséquence la clé de calcul ci-dessus.

Article 5 : Application

L'application de la présente Convention est assurée par un Groupe de pilotage composé d'un responsable de l'Université de Genève, en l'occurrence le chef de la Division administrative et sociale des étudiants, et d'un responsable des HES-GE désigné par la direction de ces dernières. Ce groupe se réunit au moins une fois par année en décembre, notamment pour déterminer les éléments inclus dans l'article 3 alinéa 1. Les divergences persistantes au sein de ce groupe sont tranchées d'un commun accord par les signataires de la Convention.

Article 6 : Durée et dénonciation de la Convention

La Convention est conclue pour une première durée de dix ans. Au terme de cette période, sauf dénonciation deux ans à l'avance, elle est tacitement reconduite pour des périodes de cinq ans en cinq ans.

Article 7 : Dispositions finales

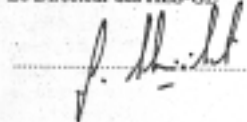
La présente Convention entre en vigueur le 1^{er} octobre 2003

Fait à Genève le 24 JUILLET 2003

Le Recteur de l'Université de Genève

Le Directeur des HES-GE





HES-SO – HES-S2 / Comités stratégiques

Protocole de décision N° 28–2004

PROCESSUS BOLOGNE : CALENDRIER DE MISE EN VIGUEUR

I. CONSIDÉRANTS

1. La décision du Conseil HES de la CDIP d'autoriser le début de formations structurées selon le modèle de Bologne en 2005 ou en 2006 ;
2. La décision du Comité stratégique du 5 décembre 2003 (PD 19-2003) concernant la constitution d'un groupe de projet ad hoc au sujet de l'opportunité et de la faisabilité d'un plan d'études cadre comportant des orientations et conduisant à la délivrance d'un diplôme unique en travail social ;
3. L'important travail accompli à différents niveaux pour préparer l'adaptation des filières de formations au modèle de Bologne ;
4. La volonté des Comités directeurs d'élaborer les dispositions de la HES-SO et de la HES-S2 au sein des nouvelles structures mises en place selon le modèle de gouvernance décidé en juillet 2003 (convergence HES-SO/HES-S2, mise en place des domaines, coordination de l'offre de formation) ;
5. Le temps nécessaire pour approfondir le travail sur les profils de compétences des filières, les plans d'études, la modularisation, les modalités liées au système de crédits ECTS, etc. ;
6. La nécessaire adaptation du calendrier académique qui devra répondre à la double exigence de la coordination suisse des hautes écoles suisses pour favoriser la mobilité des étudiants et du nouveau calendrier des écoles de recrues de l'armée XXI qui n'est pas encore fixé pour la période après 2006 ;
7. Le souhait exprimé par les acteurs de la HES-S2 de ne pas précipiter l'introduction de nouvelles structures d'études avant la fin d'un premier cycle HES dont les expériences seront évaluées et prises en compte dans l'adaptation des formations ;
8. La toute récente décision de la CDS de modifier le profil HES du domaine de la santé, qui nécessite un important travail d'adaptation de l'offre de formation de la HES-S2 ;
9. L'argumentaire annexé présentant les avantages et les risques d'une introduction anticipée du modèle de Bologne pour le domaine « économie et services » ;
10. Les préavis des Comités directeurs, de la CORESFIL, de la FAP HES-SO, de la commission consultative des directeurs de sites et la pétition organisée par la Coordination romande ;
11. Le préavis positif du Conseil consultatif HES-SO/HES-S2 du 23 juin 2004 qui insiste notamment sur la nécessité de sauvegarder la qualité de l'enseignement.

II. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

La décision concernant la mise en vigueur n'a pas de conséquences financières directes.

L'évaluation des coûts liés au processus de Bologne fait partie des travaux en cours ; d'éventuels surcoûts seront intégrés dans les différentes décisions à prendre des Comités stratégiques.

Un protocole de décision séparé règle le financement des travaux « Bologne » selon le budget 2004.

III. DÉCISION

La HES-SO, à l'exception du domaine « économie et services » introduit le modèle de Bologne à la rentrée 2006. Les premiers titres de bachelor seront délivrés en 2009. S'agissant des masters, la décision de principe de créer des masters sera prise d'ici 2011.

Les secteurs/domaines de la HES-S2 introduisent le modèle de Bologne à la rentrée 2006 au plus tôt, après analyse et évaluation de l'adaptation à réaliser dans les programmes de formation en vigueur actuellement (évaluation du concept des filières bachelor par la Commission fédérale des HES). Les secteurs/domaines de la HES-S2 peuvent évoluer dans la mise en œuvre du modèle de Bologne de manière différenciée.

Le Comité stratégique de la HES-S2 décidera du planning définitif de la mise en œuvre du modèle de Bologne avant fin 2004.

Les filières du domaine « économie et services » : économie d'entreprise, informatique de gestion, information et documentation et hôtellerie introduisent le modèle de Bologne à la rentrée 2005. Pour ces filières, les premiers titres de bachelor seront délivrés en 2008. Malgré la réorganisation de l'école de recrues due à l'introduction d'Armée XXI, la rentrée scolaire en semaine 43 est maintenue aussi bien pour la HES-S2 que la HES-SO.

La HES-SO décide d'adapter immédiatement l'année scolaire au modèle de Bologne. En conséquence, le nombre de semaines de cours passera de 34 à 32 dès 2004, soit deux semestres de 16 semaines. Toute liberté d'appliquer des mesures de transition dans l'attente de la mise en œuvre effective du modèle de Bologne est laissée aux écoles.

Demeurent réservées les décisions concernant la filière architecture, dont les masters (de reconnaissance européenne) pourraient commencer en 2005.

Pour la HES-S2, l'organisation actuelle de l'année scolaire, à savoir 34 semaines de cours, est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du modèle de Bologne.

Ce protocole de décision a été approuvé par les Comités stratégiques lors de leur séance du 2 juillet 2004.

LISTE DES ABREVIATIONS

CEPSPE	Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CFHES	Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
CRFP	Conférence romande des offices et services de la formation professionnelle
CSHES	Conférence suisse des hautes écoles spécialisées
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
DG	Direction générale des HES de Genève
DIP	Département de l'instruction publique
DIS	Conférence suisse des écoles d'ingénieurs
ECTS	European credit transfer system (1 crédit = environ 30 heures de travail)
EET	Ecole d'enseignement technique
EIG	Ecole d'ingénieurs de Genève
EIL	Ecole d'ingénieurs de Lullier
EPG	Etudes postgrades
EPF	Ecole polytechnique fédérale
ESBA	Ecole supérieure des beaux-arts
ESCEA	Ecole supérieure de commerce
ESIG	Ecole supérieure d'informatique de gestion
HEAA	Haute école d'arts appliqués
HEG	Haute école de gestion
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HES-S2	Haute école spécialisée santé-social
HES-GE	Hautes écoles spécialisées de Genève
IES	Institut d'études sociales
INTERREG	Aide aux projets des régions transfrontalières financée par la Suisse et l'Union européenne
LEPS	Loi sur l'enseignement professionnel supérieur
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
SSA	Santé, social et arts

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences

Hes·s²

Haute Ecole Spécialisée
Santé-Social de Suisse romande
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences

Nouveau modèle de gouvernance

HES-SO et HES-S2

Extrait de la demande de renouvellement de gérer la HES-SO présentée à
l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

chapitre A 2.2, pages 19 à 26

PERSPECTIVES CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA STRUCTURE DE CONDUITE

approuvée par les Comités stratégiques HES-SO et HES-S2 le 4 juillet 2003

Table des matières

NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE	3
RÔLE ET COMPOSITION DES INSTANCES POLITIQUES ET STRATÉGIQUES	5
COMITÉ STRATÉGIQUE	5
COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE	6
CONSEIL CONSULTATIF	6
ORGANE DE RÉVISION.....	6
RÔLE ET COMPOSITION DES INSTANCES OPÉRATIONNELLES	7
EN PRÉAMBULE : IMPORTANCE DE LA NOTION DE CONVENTION D'OBJECTIFS	7
LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS (CONTRATS DE PRESTATIONS)	7
LA DIRECTION GÉNÉRALE	8
LES SERVICES CENTRAUX COMMUNS.....	8
LES DOMAINES DE FORMATION	8
LES ORGANES DE PILOTAGE DES DOMAINES DE FORMATION	10
LES ÉCOLES	10
LES DIRECTIONS D'ÉCOLE	10
LES STRUCTURES COORDONNATRICES ET DE PROJET	11
CALENDRIER DE MISE EN PLACE	11

Nouveau modèle de gouvernance

Conformément aux articles 49 du concordat HES-SO et 54 de la convention HES-S2, les Comités stratégiques doivent procéder à l'évaluation de ces textes fondateurs. C'est dans ce cadre que doit être concrétisée la fusion HES-SO et HES-S2. Le groupe d'étude ad hoc s'est vu confier divers mandats en relation avec l'organisation et la conduite, à savoir :

- définir le type de réseau ;
- définir le rôle des écoles et des établissements cantonaux ;
- définir la structure de conduite, ses organes et leurs compétences ;
- mettre en place un statut unique pour l'ensemble du personnel ;
- favoriser la conduite de la Ra&D et des études et cours postgrades en relation directe avec les options stratégiques définies ;
- etc.

Un projet de nouveau texte conventionnel est attendu le 1^{er} juillet 2005 au niveau des deux Comités stratégiques.

Le nouveau modèle de gouvernance de la HES doit répondre de manière adaptée aux attentes de la Confédération et garantir le développement à long terme de l'institution sur les plans qualitatif, quantitatif et financier. Caractérisé par une concurrence internationale grandissante, le marché de la formation supérieure ne peut plus être abordé de manière régionalisée ou partielle. Il s'agit de construire une entité forte, répondant aux critères d'autonomie des hautes écoles internationales de même rang, capable d'assurer conjointement le rôle de proximité que lui confère son statut de service public.

Afin de garantir une conduite coordonnée et homogène, la HES est dotée d'une direction générale et de services centraux communs (Back Office). Sur le plan académique, la HES est structurée par domaines de formation chargés du développement des produits offerts. Ces domaines sont dotés à terme d'une direction académique disposant de prérogatives élargies.

Le pilotage opérationnel des activités sur les marchés (régions) est assuré par une organisation en écoles (Front Office). Le nombre des écoles est diminué de manière drastique et passera de 32 à 5, voire 7 (y compris la fusion avec les secteurs de la santé et du travail social) ! En revanche, le nombre de lieux d'activité reste de la compétence des cantons.

Le pilotage stratégique de la HES répond conjointement à des besoins globaux et à des attentes régionales spécifiques. Des conventions d'objectifs définissent les buts à atteindre tant sur le plan régional que global. L'arbitrage de ces objectifs est assuré par le Comité stratégique de la HES qui bénéficie du soutien d'un conseil externe formé de représentants de l'économie et des milieux académiques.

Plutôt que de centraliser ses activités, la HES les intègre par une gouvernance de type matriciel combinant la coordination des métiers aux impératifs géographiques.

Conventions d'objectifs d'écoles Enveloppes-Objectifs Indicateurs	Conventions d'objectifs des cantons						Conventions d'objectifs de domaines Enveloppes-Objectifs Indicateurs				
	Conseil consultatif		Comité stratégique		Direction générale		Services centraux communs		Conseil consultatif		
	Convention d'objectifs SOS2 Enveloppes-Objectifs Indicateurs		Convention d'objectifs SOS2 Enveloppes-Objectifs Indicateurs		Convention d'objectifs SOS2 Enveloppes-Objectifs Indicateurs		Convention d'objectifs SOS2 Enveloppes-Objectifs Indicateurs		Convention d'objectifs SOS2 Enveloppes-Objectifs Indicateurs		
	Constitution environnement	Technologies industrielles	Technologies de l'Information	Sciences de la vie	Economie et services	Arts appliqués	Travail social	Soins et éducation à la santé	Mobilité et réhabilitation		
Ecole Belfort											
Ecole Fribourg											
Ecole Valais											
Ecole Vaud											
Ecole Genève											
EHL Changins											
Convention spécifique de partenariat											

NB: Pour des raisons de lisibilité, la commission interparlementaire de contrôle et l'organe de révision ne sont pas représentés dans ce graphique.

Rôle et composition des instances politiques et stratégiques

Actuellement, les cantons concordataires jouent un rôle déterminant dans le financement des hautes écoles spécialisées, à savoir :

- 65 % en HES-SO (hors conditions locales particulières) ;
- 90 % en HES-S2 (hors conditions locales particulières).

Dès lors, les Comités stratégiques cumulent les rôles politique et stratégique dans la conduite des hautes écoles spécialisées.

Pour ce premier niveau, les organes suivants seront mis en place :

- un Comité stratégique ;
- une commission interparlementaire ;
- un conseil consultatif ;
- un organe de révision.

Comité stratégique

Composé des conseillers d'Etat ou ministres en charge du dossier HES et délégués par leur gouvernement respectif, le Comité stratégique constitue l'organe suprême de la Haute école spécialisée.

Ses compétences sont les suivantes :

- décider des statuts de la HES ;
- conclure les accords et conventions particulières, adopter les règlements de nature normative par rapport aux lois et à la convention ;
- arrêter de la stratégie générale de la HES ;
- décider des accords, conventions ou règlements de nature stratégique ;
- définir l'offre de formation ;
- conclure un contrat de prestations (convention d'objectifs) et un plan financier et de développement avec les autorités de tutelle, cantons et Confédération ;
- arrêter les objectifs et le budget de la HES et conséquemment négocier la part cantonale à l'enveloppe budgétaire annuelle de la HES ;
- approuver les comptes annuels, le rapport d'activités et le rapport à l'intention de la commission interparlementaire ;
- nommer les membres du conseil consultatif et le directeur général ;
- désigner l'organe de révision ;
- réexaminer régulièrement la convention ;
- faire appliquer les décisions des autorités fédérales.

Commission interparlementaire

La constitution de la commission de contrôle interparlementaire HES-SO est en voie de finalisation. Elle a été d'ores et déjà intégrée dans la convention HES-S2.

On se référera donc aux articles 56 à 61 de cette dernière convention pour comprendre les prérogatives de cette instance.

Conseil consultatif

Le conseil est un organe consultatif du Comité stratégique composé de quinze personnalités représentatives des organismes et entreprises privés et publics intéressés par les missions HES.

Il émet des recommandations relatives à la politique générale de la HES, à sa stratégie, à ses objectifs, à son offre de formation (base et postgrade), à la qualité de sa recherche appliquée et de ses transferts de technologie et de services.

Il agit sur demande du Comité stratégique ou de sa propre initiative.

Il peut désigner des commissions spécialisées.

Organe de révision

L'organe de révision a pour tâche de vérifier les comptes et de contrôler la gestion de la HES.

Il présente son rapport au Comité stratégique.

Rôle et composition des instances opérationnelles

En préambule : importance de la notion de convention d'objectifs

Les relations entre les organes politiques, stratégiques et opérationnels sont précisées par des conventions d'objectifs qui définissent les buts à atteindre, les délais de réalisation, les indicateurs de mesure et les enveloppes budgétaires liées.

L'organe de pilotage stratégique de la HES définit l'ensemble des buts à atteindre. Ces derniers représentent les attentes cantonales en matière de prestations de proximité et de développement économique « local » ainsi que les axes de développement principaux de la HES en tant qu'institution commune.

Des conventions spécifiques d'exécution règlent la distribution des objectifs et des enveloppes entre les domaines et les écoles de la HES.

Les conventions d'objectifs (contrats de prestations)

Les conventions d'objectifs règlent les rapports entre les différentes instances de la HES et définissent, sur la base de critères mesurables, la répartition d'enveloppes financières spécifiques. Ils précisent également les indicateurs de mesure de résultat pour chacun des objectifs à atteindre.

Les cantons établissent à l'intention du Comité stratégique, en collaboration avec leurs écoles, leurs propositions de conventions d'objectifs (budget). Ils y définissent leurs attentes en matière de missions à assurer sur le territoire cantonal en relation avec leur participation financière.

Les domaines de formation établissent à l'intention de la direction générale leurs propositions de convention d'objectifs pour ce qui concerne les missions qui leurs sont dévolues.

Le Comité stratégique établit avec l'appui de la direction générale une convention d'objectifs globale arbitrante les diverses propositions des cantons et des domaines. Cette dernière inclut notamment le budget global de fonctionnement de la HES pour une période donnée en relation avec le modèle financier de référence.

La direction générale établit les conventions d'objectifs des écoles et des domaines de formation sur la base des décisions du Comité stratégique.

La direction générale

Organisée actuellement en structure de projet, la HES doit disposer à l'avenir d'un véritable organe de pilotage central.

La HES se dote d'une direction générale forte chargée d'assurer le pilotage opérationnel de l'ensemble des domaines et des écoles de la HES.

La direction générale propose le plan de développement financier de la HES.

La direction générale coordonne les activités de services centraux communs (Back Office), assure la responsabilité du système qualité commun, représente la HES dans les organes nationaux et internationaux concernés. Elle propose au Comité stratégique les conventions d'objectifs spécifiques aux domaines et écoles de la HES, les fait appliquer et assure le controlling des indicateurs de mesure.

La direction générale dispose de prérogatives hiérarchiques définies et effectives sur l'ensemble de la structure organisationnelle et en coordonne globalement les activités.

Les services centraux communs

Les services centraux communs reprennent les tâches assumées par l'actuel secrétariat général : gestion budgétaire et financière, communication, systèmes d'information et de gestion, gestion des missions HES et progressivement ressources humaines.

Les domaines de formation

Un domaine de formation est un regroupement homogène de filières de formation implantées dans différentes écoles de la HES. Au stade initial, le domaine contribue à la mise en oeuvre coordonnée de la stratégie du portefeuille pour ce qui concerne la formation de base.

En raison de leurs spécificités, les hautes écoles d'arts appliqués ne sont pas intégrées pour l'instant au dispositif des domaines. Les échéances pour les secteurs de la HES-S2 seront précisées ultérieurement.

Progressivement, tous les composants du « modèle de Bologne » et les missions de recherche appliquée seront intégrés aux domaines. Les prestations de services ainsi que le soutien économique de proximité demeurent dans la sphère d'activité des écoles.

A court terme, les domaines de formation sont placés sous la responsabilité de conseils composés de responsables de filières délégués par les écoles. Un de ces derniers est nommé responsable pour une durée limitée selon le principe du tournus appliqué dans les centres de compétences.

De manière générale, le conseil de domaine de formation propose toutes les mesures utiles au développement qualitatif et quantitatif des filières qui le composent :

- il coordonne la modularisation des filières de formation en application des décisions prises par la direction générale avec la collaboration des directions d'écoles concernées ;
- il soutient la répartition des orientations de formation sur les différentes écoles en relation avec la gestion du portefeuille de compétences de la HES ;
- il propose des objectifs de développement communs (quantitatifs et qualitatifs) en collaboration avec les directions d'écoles concernées afin d'alimenter régulièrement le plan de développement financier de la HES ;
- il soutient le développement d'une veille pédagogique et technologique commune dans ses métiers ;
- il favorise l'animation pédagogique des filières du domaine.

Sur le plan de la formation continue et postgrade :

- il développe une « stratégie produits » commune pour les filières qui le composent et intensifie le travail en réseau ;
- il préavise les projets de cours et études postgrades à l'intention de la commission compétente ;
- il veille à la qualité des activités réalisées.

Progressivement le domaine :

- prend en charge la mission Recherche appliquée et Développement et propose une politique de Ra&D pour le domaine en collaboration avec les directions d'écoles ;
- stimule le travail en réseau à l'intérieur et à l'extérieur du domaine en favorisant l'interdisciplinarité et les collaborations nationales et internationales ;
- contribue à la concentration progressive des compétences en relation avec les orientations d'étude, la politique de recherche proposée et la stratégie du portefeuille ;
- développe les filières de master et en assure la coordination.

Les organes de pilotage des domaines de formation

A terme et conformément aux décisions du Comité stratégique en matière d'offre de formation, les domaines seront dotés de directions chargées de la coordination des missions académiques et du portefeuille de compétences du domaine. Proche d'un modèle facultaire, ces directions seront amenées à collaborer étroitement avec les directions d'écoles avec lesquelles elles partageront certaines prérogatives selon un cahier des charges précis.

Les écoles

La HES-SO se caractérise aujourd'hui par une quinzaine d'écoles très dynamiques et fortement indépendantes en matière de développement. La multiplicité des statuts et des cultures ne peut être ignorée. Certaines écoles (ou parties d'écoles), pointues dans leur domaine, devront disposer d'une visibilité particulière.

Au terme du processus de concentration local, la HES disposera de 5 à 7 écoles chargées de la mise en œuvre des missions, dotées de contrats d'objectifs, d'enveloppes budgétaires et actives dans les régions constitutives de la HES. Les écoles conserveront une certaine latitude dans leur organisation locale mais appliqueront un modèle coordonné de structuration du portefeuille de produits (domaines-filières-orientations).

Les directions d'école

Les directions des écoles de la HES participent à la direction de cette dernière et en assurent notamment le relais local. A ce titre, elles pilotent l'engagement des ressources locales, tant humaines que financières, assurent la qualité des prestations réalisées dans la région concernée, prennent toutes les mesures nécessaires au développement des activités locales en harmonie avec les politiques de développement de la HES. Elles participent à la rédaction des conventions d'objectifs que les cantons proposent au Comité stratégique, gèrent leurs enveloppes budgétaires, pilotent les filières locales placées sous leur responsabilité et disposent de l'autonomie nécessaire. Elles mettent en œuvre les conventions d'objectifs d'écoles. Des cahiers des charges précis définissent les relations que les directions d'école entretiennent avec la direction de la HES et les domaines de formation.

Les structures coordonnatrices et de projet

La mise en place de domaines spécialisés peut conduire à une segmentation trop forte des activités. Afin d'assurer le développement d'une culture transversale, la HES maintient le fonctionnement de commissions thématiques chargées de soutenir des activités communes et de veiller à l'application des règles normatives générales.

Ces commissions et groupes de projets ne sont pas permanents et apportent la souplesse et la flexibilité nécessaire au pilotage d'une institution soumise à un environnement technologique et financier en évolution rapide.

Calendrier de mise en place

Echéance	Travaux à conduire
04.07.2003	Adoption du texte de la demande de renouvellement de l'autorisation de gérer une HES.
30.09.2003	Relance du groupe ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU CONCORDAT HES-SO ET DE LA CONVENTION HES-S2 dans une composition modélisée.
30.10.2003	Mise en place des domaines, étape N° 1.
05.12.2003	Adoption du rapport IDHEAP, intégration au mandat du groupe ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU CONCORDAT HES-SO ET DE LA CONVENTION HES-S2 ou mesures spéciales.
30.06.2004	Avant-projet de texte d'une convention unique SO + S2 aux Comités stratégiques.
30.10.2004	Mise en place des domaines, étape N° 2.
30.12.2004	Projet définitif d'une convention unique. Début de la procédure interparlementaire.
30.06.2005	Approbation par les Comités stratégiques du texte définitif de la nouvelle convention intercantonale après débats interparlementaires.
30.10.2005	Mise en place des domaines, étape N° 3.
31.12.2005	Adoption du texte définitif de la convention par les gouvernements et rapport aux parlements.
30.09.2006	Fin des débats parlementaires.
30.10.2006	Mise en place des domaines, étape N° 4.
30.12.2006	Approbation de la convention par la Confédération.
01.01.2007	Entrée en vigueur de la nouvelle convention intercantonale.
30.10.2007	Mise en place des domaines, étape N° 5.
30.12.2007	Mise en place de toutes les instances prévues par la nouvelle convention intercantonale unique.

Secrétariat général HES-SO / HES-S2
Service Ressources et Logistique - Communication

info@hes-so.ch - info@hes-s2.ch
www.hes-so.ch - www.hes-s2.ch

Tél. : 032 424 49 00
Fax : 032 424 49 61

Delemont, décembre 2003